



Bulletin Officiel

N° 5108 Mercredi 18 Mai 2016

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUEES DE PRESSE

TELNET HOLDING	2-5
SOCIETE TUNISIENNE DU SUCRE – STS -	6

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES – AGO – AGE

ASSURANCES BIAT - AGO -	7
UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE – UBCI - AGO -	8
MODERN LEASING - AGO -	9
ENNAKL AUTOMOBILES SA - AGO -	9
BANQUE DE TUNISIE – BT - - AGO -	10
ATTIJARI LEASING - AGO -	11
AIR LIQUIDE - AGO -	12
AIR LIQUIDE - AGE -	12
TUNISIE PROFILES ALUMINIUM – TPR - AGO -	13
TUNISIE PROFILES ALUMINIUM – TPR - AGE -	13
ARAB TUNISIAN BANK – ATB - AGO -	14
EL AMEN TAKAFUL - AGO -	15
MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS - AGO -	16

PROJET DE RESOLUTIONS AGO – AGE

ENNAKL AUTOMOBILES SA - AGO -	17-19
EL AMANA TAKAFUL - AGO -	20-22
ASSURANCES BIAT – AGO -	23-24
BANQUE DE TUNISIE – AGO -	25-26
MODERN LEASING - AGO -	27-28

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SANADETT SICAV	29
ARABIA SICAV	29

AUGMENTATION DE CAPITAL

SOMOCER	30-33
---------	-------

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « SERVICOM 2016 »	34-38
EMPRUNT OBLIGATAIRE « MEUBLATEX 2015 »	39-42
EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATTIJARI LEASING 2016-1 »	43-47

COURBE DES TAUX

48

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

49-50

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

PROJET DE RESOLUTIONS

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE – UBCI - AGO –

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2015

- SOBOCO
- BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS – BTE -

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2015

- FCP AXIS AAA
- FCP HELION ACTIONS PROACTIF

ANNEXE V

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2016

- FIDELITY OBLIGATIONS SICAV

AVIS DE SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE (APPEL A LA CANDIDATURE)

TELNET HOLDING S.A

Siège Social : Immeuble ENNOUR Centre Urbain Nord 1082 – Tunis Mahrajene

**APPEL A LA CANDIDATURE POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT
LES PETITS PORTEURS**

1. Objet

La société TELNET HOLDING S.A s'est engagée envers le marché financier à réserver un (1) siège au sein de son Conseil d'Administration au profit des petits porteurs.

Depuis son introduction en bourse, le Conseil d'Administration a accueilli pendant 2 mandats deux représentants différents.

Le mandat du Conseil actuel expire à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers clos le 31 Décembre 2015.

A cet effet, la société TELNET HOLDING S.A informe ses actionnaires minoritaires (petits porteurs) que la désignation d'un administrateur les représentant au sein du Conseil d'Administration de la société aura lieu par voie d'élection lors de la tenue de son Assemblée Générale Ordinaire convoquée pour statuer sur les états financiers de l'exercice 2015.

2. Conditions de participation

Les candidats éligibles à ce poste doivent remplir les conditions suivantes :

- Etre actionnaire depuis le démarrage de la cotation sur le marché principal de la B.V.M.T (2011) ;
- Justifier d'une participation ne dépassant pas 0,50% (55 140 actions) du capital social de la société TELNET HOLDING S.A pour les personnes physiques et personnes morales et 5,00% (551 400) pour les actionnaires institutionnels ;
- Ne pas être déjà représenté au sein du Conseil d'Administration de la société TELNET HOLDING S.A avant l'introduction au marché financier ;
- Ne pas être Président du Conseil d'Administration, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Administrateur, Gérant, etc. ou ayant un poste de responsabilité quelconque dans une société concurrente à l'une des sociétés du groupe TELNET HOLDING ;

- Suite -

- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales ;
- Une expérience dans le secteur des technologies de l'information serait fortement souhaitée.

3. Dossier de candidature

Les dossiers de candidature doivent se présenter comme suit :

- Une demande au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la société TELNET HOLDING S.A ;
- Une copie de la carte d'identité nationale pour les personnes physiques ou une copie récente du registre de commerce pour les personnes morales ;
- Une fiche de candidature (annexe 1)
- Un C.V détaillé ;
- Une photo récente ;
- Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales (annexe 2) ;
- Un pouvoir dûment signé par la personne morale à représenter ;
- Une attestation récente du nombre d'actions détenues dans le capital de la société TELNET HOLDING S.A prouvant le seuil de participation du candidat le jour du dépôt de sa candidature. Cette attestation doit être délivrée par un intermédiaire en bourse agréé.

4. Date limite de dépôt de candidatures

Les candidatures doivent être envoyées dans une enveloppe libellée au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la société TELNET HOLDING S.A et portant la mention : « **Ne pas ouvrir / Appel à la candidature pour le poste d'administrateur représentant les petits porteurs** » et parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception ou par rapid poste au bureau d'ordre central de la société TELNET HOLDING S.A sis à Immeuble ENNOUR, centre urbain nord Tunis-1082 Tunis Mahrajène -Tunisie au plus tard le 03 Juin 2016 à 17Heures (le cachet du bureau d'ordre de la société ou le cachet de la poste faisant foi). Toute offre parvenue après la date limite sera systématiquement rejetée

La liste des candidatures répondantes aux conditions retenues fera l'objet d'un communiqué de presse à adresser au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'élection aura lieu lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 17 juin 2016 à 11 heures à l'immeuble « TELNET TECHNOCENTRE » sis au rue du Lac Lemman - Les Berges du Lac 1.

Les actionnaires ayant le statut de fondateurs et le Consortium Tuniso-Koweïtien de Développement « C.T.K.D » déjà représentés au sein du Conseil d'Administration de la société TELNET HOLDING S.A s'abstiendront de voter.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

- Suite -

Annexe 1

FICHE DE CANDIDATURE

Nom et Prénom / Raison Sociale :

N° CIN / Registre de Commerce :

Profession / Activité :

Formation académique du candidat personne physique ou du représentant de la personne morale :

.....

Historique en tant qu'administrateur :

Société

Mandat

Signature

- Suite -

Annexe 2

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné

Nom et Prénom / Raison Sociale :

N° CIN / Registre de Commerce :

Demeurant à

Candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les petits porteurs au sein du Conseil d'Administration de la société TELNET HOLDING S.A pour les exercices 2016-2017 et 2018.

Déclare formellement sur l'honneur :

Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales.

Signature

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DE SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Tunisienne du Sucre

Siège social : Avenue Tahar HADDAD Route de Tabarka –BEJA-

La Société Tunisienne du Sucre informe tous les actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire et Extra-Ordinaire relatives à l'exercice 2015 n'ont pas lieu en raison des difficultés rencontrées pour établir les états financiers de l'exercice en question et ce dans l'attente d'un compromis avec l'OCT à propos de la détermination de la prime de raffinage pour l'année 2015 et précédent vu l'importance de son incidence sur les revenus et les résultats de la Société.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Assurances BIAT

Siège Social: Immeuble Assurances BIAT, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac, 1053,Tunis

Messieurs les actionnaires d'Assurances BIAT sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mercredi 1^{er} juin 2016 à 10h au Siège social d'Assurances BIAT sis à Tunis Immeuble Assurances BIAT, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac .

ORDRE DU JOUR :

- 1.** Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société au titre de l'exercice 2015.
- 2.** Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2015.
- 3.** Approbation des Conventions réglementées par les articles 200 et suivants du Code des sociétés commerciales.
- 4.** Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2015.
- 5.** Quitus aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion durant l'exercice 2015.
- 6.** Affectation des résultats de l'exercice 2015.
- 7.** Fixation des jetons de présence à allouer aux Administrateurs au titre de l'exercice 2015.
- 8.** Fixation des allocations servis aux membres du Comité Permanent d'Audit.
- 9.** Nomination d'un Co-commissaire aux comptes.
- 10.** Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

Siège Social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de L'UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le vendredi 03/06/2016 à 9 heures à l'hôtel Regency-Gammarth, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la banque et du groupe UBCI au titre de l'exercice 2015.
- Lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2015.
- Lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes et approbation des conventions et opérations réglementées régies par les dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales ainsi que l'article 29 de la loi n°2001-65.
- Approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2015.
- Quitus aux Administrateurs.
- Transfert aux réserves facultatives du montant à prélever sur les réserves « à régime spécial » et représentant la partie devenue disponible de ces réserves.
- Affectation dans le compte « Réserves facultatives » du solde du compte « modification comptable » au 31/12/2015.
- Affectation des résultats de l'Exercice 2015.
- Distribution des dividendes.
- Fixation du montant des jetons de présence pour les Administrateurs au titre de l'année 2016.
- Renouvellement de mandats d'Administrateur(s).
- Nomination d'Administrateur(s).
- Information de l'AGO des fonctions de responsabilité occupées dans d'autres sociétés par les membres du Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article 192 du Code des Sociétés Commerciales.
- Pouvoirs pour formalités.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

MODERN LEASING

Siège Social : Immeuble Assurance Salim Lot AFH-BC5 Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-

Messieurs les actionnaires de la société Modern Leasing sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **Judi 26 Mai 2016 à 10h30** au siège de la Banque de l'Habitat sis au 18 Avenue Mohamed V - TUNIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire relatif à l'activité de l'exercice 2015
- Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2015 et approbation des conventions mentionnées dans le rapport spécial
- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2015
- Affectation des Résultats 2015
- Quitus aux Administrateurs
- Fixation du montant des Jetons de présence pour l'exercice 2015 et la rémunération des Comités
- Pouvoirs

2016 - AS - 3596

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ENNAKL Automobiles SA

Siège Social : Zone Industrielle La Charguia II -Tunis

Messieurs les Actionnaires de la société **ENNAKL AUTOMOBILES S.A** sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **Judi 19 Mai 2016 à 9H00** au **siège de AMEN BANK** sis à Tunis Avenue Mohammed V -. 1002 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2015 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes individuels, consolidés et IFRS dudit exercice et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
3. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2015 ;
4. Approbation des conventions réglementées prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
5. Quitus aux administrateurs pour la gestion 2015 ;
6. Affectation des résultats de l'exercice 2015 ;
7. Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2016 ;
8. Fixation de la rémunération du comité permanent d'audit pour l'exercice 2016.
9. Nomination de nouveaux administrateurs ;

2016 - AS - 3597

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

Banque de Tunisie

Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

Les actionnaires de la BANQUE DE TUNISIE sont convoqués en Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire le Jeudi 26 Mai 2016 respectivement à 09 heures et 11 heures, à l'Hôtel SHERATON – Avenue de la Ligue Arabe 1080 Tunis, à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée relatif à la gestion 2015,
- Lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2015,
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions règlementées.
- Approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2015 et quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat de l'exercice 2015,
- Distribution des dividendes
- Réaffectation des réserves spéciales
- Renouvellement du mandat d'un Administrateur
- Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration et des comités règlementaires.

2016 - AS - 3598

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- Dissociation entre les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.
- Augmentation du capital social.
- Modification corrélative des Statuts.

Tout actionnaire peut assister aux Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire en retirant une convocation auprès de son intermédiaire ou teneur de comptes-dépositaire qui doit attester de la propriété de ses actions et les bloquer à cet effet, ou se faire représenter par une autre personne au moyen d'un pouvoir.

2016 - AS - 3599

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

ATTIJARI LEASING

Siège social :Rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac- Tunis

Messieurs les actionnaires de la société Attijari leasing sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra le mardi **31 Mai 2016** à **10** heures au siège de Attijari Leasing, rue du lac Annecy, les berges du lac- Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'AGO sur l'activité et les états financiers relatifs à l'exercice arrêté au 31/12/2015
2. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2015;
3. Approbation des rapports du Conseil d'Administration ainsi que des états financiers relatifs à l'exercice arrêté au 31/12/2015;
4. Approbation des opérations et des conventions visées par l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que la Loi N°2001-65 relative aux établissements de crédits;
5. Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2015;
6. Affectation des résultats de l'exercice 2015;
7. Fixation des Jetons de Présence pour l'exercice 2015;
8. Fixation des rémunérations des membres du comité Permanent d'Audit Interne et du comité des crédits et du comité risque pour l'exercice 2016;
9. Renouvellement mandat des administrateurs ;
10. Emission d'emprunts obligataires et subordonnés;
11. Pouvoirs.

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à cette réunion ou à se faire représenter. A cet effet, des procurations sont disponibles auprès de vos intermédiaires en bourse et doivent être remplies et signées dans un délai de 5 jours avant la tenue de l'Assemblée pour se faire représenter.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES

AIR LIQUIDE TUNISIE

SIEGE SOCIAL : 37, RUE DES ENTREPRENEURS - ZI CHARGUIA II - ARIANA AEROPORT - 2035
ARIANA

Messieurs les actionnaires de la Société Air Liquide Tunisie sont convoqués en Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire qui se tiendront le Vendredi 27 Mai 2016, respectivement à 9 heures et 10 heures 30, Au Lake Forum Business Center, 5 Rue de la Feuille d'Erable, 1053 Les Berges du Lac 2, à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

Assemblée Générale Ordinaire

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos au 31 décembre 2015,
- Examen des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs au même exercice,
- Approbation des états financiers individuels de l'exercice clos au 31 décembre 2015 et répartition des bénéfices,
- Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2015,
- Approbation des conventions réglementées,
- Renouvellement de mandats d'Administrateurs,
- Reconduction du montant des jetons de présence,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Assemblée Générale Extraordinaire

- Augmentation de capital,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Tout actionnaire désirant prendre part à ces assemblées peut retirer une convocation auprès de son intermédiaire ou teneur de compte - dépositaire qui doit attester de la propriété de ses actions et les bloquer à cet effet.

AVIS DE SOCIETES

Assemblée Générale Ordinaire

Tunisie Profilés Aluminium TPR

Siège Social : Rue des Usines, ZI Sidi Rezig – 2033 Mégrine

Les Actionnaires de la Société Tunisie Profilés Aluminium TPR, sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 17 juin 2016 à 10H00 à la Maison de l'Entreprise sise à l'Avenue Principale 1053 les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos au 31/12/2015.
- 2- Lecture des rapports général & spécial des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers de l'exercice clos au 31/12/2015.
- 3- Approbation des conventions réglementées relevant des articles 200 & 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- 4- Lecture du rapport des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés au 31/12/2015.
- 5- Approbation des états financiers arrêtés par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos au 31/12/2015.
- 6- Approbation des états financiers consolidés au 31/12/2015.
- 7- Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2015.
- 8- Affectation des résultats de l'exercice 2015.
- 9- Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration.
- 10- Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit
- 11- Ratification de la cooptation d'un administrateur
- 12- Information des actionnaires de la société sur un franchissement de seuil.
- 13- Pouvoirs en vue de formalités.

2016 - AS - 3578

AVIS DE SOCIETES

Assemblée Générale Extraordinaire

Tunisie Profilés Aluminium TPR

Siège Social : Rue des Usines, ZI Sidi Rezig – 2033 Mégrine

Les Actionnaires de la Société Tunisie Profilés Aluminium TPR, sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le vendredi 17 juin 2016 à 12H00 à la Maison de l'Entreprise sise à l'Avenue Principale 1053 les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital par incorporation des réserves
2. Modification corrélative de l'article 6 des Statuts
3. Pouvoirs en vue des formalités

2016 - AS - 3579

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

ARAB TUNISIAN BANK

Siège Social : 9, rue Hédi Nouira, 1001 Tunis

Messieurs les actionnaires de l'ARAB TUNISIAN BANK sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 19 mai 2016 à 11H00 à l'hôtel « Mövenpick » Gammarth, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2015.
- Lecture des rapports des Commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2015.
- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2015.
- Affectation des résultats.
- Fixation du montant des jetons de présence
- Quitus aux administrateurs.
- Lecture des rapports des Commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés du groupe ATB arrêtés au 31/12/2015.
- Approbation des états financiers consolidés du groupe ATB arrêtés au 31/12/2015.

AVIS DE SOCIETES

استدعاء للجلسة العامة العادية

الشركة التونسية للتأمين التكافلي - الأمانة تكافل

المقر الاجتماعي : 13، نهج البرجين - مونبليزير - 1073 تونس-

إن السادة المساهمين في رأس مال الشركة التونسية للتأمين التكافلي "الأمانة تكافل" مدعوون لحضور الجلسة العامة العادية لسنة 2015 يوم الخميس 20 ماي 2016 على الساعة التاسعة صباحا بمقر الشركة 13، نهج البرجين 1073 مونبليزير تونس، للتداول في جدول الأعمال التالي:

1. الاستماع إلى تقرير مجلس الإدارة حول نشاط الشركة خلال سنة 2015،
2. الاستماع إلى تقارير مراقبي الحسابات المتعلقة بالسنة المالية 2015،
3. الاستماع إلى تقرير هيئة الرقابة الشرعية للشركة بالنسبة للسنة المالية 2015،
4. المصادقة على القوائم المالية لسنة 2015،
5. تخصيص النتيجة المالية لسنة 2015،
6. تحديد منح الحضور المسندة بعنوان سنة 2016 لفائدة أعضاء مجلس الإدارة،
7. تحديد منح الحضور المسندة بعنوان سنة 2016 لفائدة أعضاء اللجنة الدائمة للتدقيق الداخلي،
8. منح البراءة لأعضاء مجلس الإدارة على تصرفهم خلال السنة المالية 2015،
9. المصادقة على تجديد تسمية أعضاء مجلس الإدارة،
10. المصادقة على تجديد تسمية مراقبي حسابات الشركة،
11. المصادقة على تجديد تسمية أعضاء هيئة الرقابة الشرعية.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS

Siège social : Route de Gabès, km 1,5 – 3003 Sfax

Les actionnaires de la société « **MPBS** » sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire, pour le samedi 04 Juin 2016 à 10h 30mn, au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'entreprise « IACE » section Sfax ; sis à route de Gremda Km 4,5- Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration de la société « MPBS » et du groupe « MPBS » de l'exercice 2015;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes de la Société « MPBS » et du groupe « MPBS » de l'exercice 2015;
3. Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2015;
4. Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2015 ;
5. Affectation du résultat de l'exercice 2015 et distribution de dividendes ;
6. Approbation des conventions mentionnées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales relatives à l'exercice 2015;
7. Quitus aux membres du conseil d'Administration ;
8. Fixation du montant des Jetons de présence ;
9. Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société 30 jours avant la date de la réunion.

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO**ENNAKL Automobiles SA**

Siège Social : Zone Industrielle La Charguia II -Tunis

Projet de résolutions de la société ENNAKL Automobiles SA à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 19 mai 2016.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration et des rapports des commissaires aux comptes approuve les états financiers individuels, consolidés et IFRS de l'exercice 2015 et le rapport d'activité tels qu'ils ont été présentés par le conseil d'administration. Elle donne en conséquence quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2015.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à -----

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, établi en exécution des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve les opérations et conventions citées par ce rapport.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à -----

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve l'affectation du bénéfice net de l'exercice clos le 31 décembre 2015 comme ci-dessous:

DESIGNATION	MONTANT
Résultat net de l'exercice	33 375 068
Résultat reporté	2 423
1er reliquat:	33 377 491
Compte spécial d'investissement au titre de l'exercice 2015	6 000 000
	27 377 491
Dividendes 65% de capital soit 0.650 Dinars/action	19 500 000
Prélèvement Fonds social (3% du résultat net)	1 001 252
Autres réserves	6 870 000
Report à nouveau 2015	6 239

Mise au vote, cette résolution est adoptée à -----

- Suite -

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve la distribution du premier dividende au taux de 65%, soit 0.650 dinars par action. Ces dividendes seront mis en paiement à partir du 27 juin 2016.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à -----

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide, sur proposition du conseil d'administration du 15 mars 2016, d'allouer à chaque membre du conseil d'administration un montant de mille (1 000) dinars bruts par présence et ce, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2016.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à -----

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, sur proposition du conseil d'administration du 15 mars 2016, fixe la rémunération des membres du comité permanent d'audit à la somme de totale de vingt-cinq mille (25 000) dinars bruts pour l'exercice 2016.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à -----

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats d'administrateurs suivants arrivent à échéance lors de la présente Assemblée :

- La société AMEN BANK
- La société TUNISIE LEASING
- La société TDS
- La société SPI

L'assemblée Générale des actionnaires décide de nommer pour une durée de trois ans qui expirera lors de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2018, les administrateurs suivants :

-
-
-
-

- Suite -

En conséquence de cette décision, la composition du conseil d'Administration sera comme suit :

Administrateurs	Echéance du mandant (AGO qui statuera sur les états financiers de l'exercice :
<ul style="list-style-type: none"> • La société PARENIN 	31 décembre 2016
<ul style="list-style-type: none"> • Monsieur Mohamed EL HECHMI BLOUZA 	31 décembre 2016
<ul style="list-style-type: none"> • Ibrahim DEBACHE 	31 décembre 2017
<ul style="list-style-type: none"> • La société COMAR 	31 décembre 2017
<ul style="list-style-type: none"> • PGI HOLDING 	31 décembre 2017
<ul style="list-style-type: none"> • PGH 	31 décembre 2017
<ul style="list-style-type: none"> • Malek CHAHED 	31 décembre 2017
<ul style="list-style-type: none"> • Mohamed BOUATTOU 	31 décembre 2017
<ul style="list-style-type: none"> • 	31 décembre 2018
<ul style="list-style-type: none"> • 	31 décembre 2018
<ul style="list-style-type: none"> • 	31 décembre 2018
<ul style="list-style-type: none"> • 	31 décembre 2018

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société ou son mandataire en vu d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publication prévues par la loi.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à -----

بلاغ الشركات

مشروع قرارات الجلسة العامة العادية

الشركة التونسية للتأمين التكافلي - الأمانة تكافل

المقر الاجتماعي : 13، نهج البرجين - موندليزير - 1073 تونس

مشروع قرارات التي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم 20 ماي 2016.

القرار الأول :

إن الجلسة العامة العادية بعد إستماعها إلى:

- تقرير مجلس الإدارة حول تصرف سنة 2015
- و إلى التقرير العام لمراقبي الحسابات المتعلق بالسنة المحاسبية 2015
- و إلى تقرير هيئة الرقابة الشرعية

تصادق على تقرير مجلس الإدارة و على القوائم المالية الموقوفة في 31 ديسمبر 2015 : الموازنة و قائمة النتائج الفنية للتأمين على الحياة و قائمة النتائج الفنية للتأمين على غير الحياة و جدول التدفقات النقدية و الإيضاحات حول القوائم المالية للسنة المحاسبية 2015 و ذلك إستنادا للوثائق المقدمة لمجلس الإدارة

و تمّت المصادقة على هذا القرار ب ...

القرار الثاني :

إن الجلسة العامة العادية بعد إستماعها للتقرير الخاص لمراقبي الحسابات المتعلق بالعمليات المنصوص عليها بالفصل 200 و ما بعده من مجلة الشركات التجارية، تأخذ علما بمحتوى هذا التقرير و تصادق على ما ورد فيه.

و تمّت المصادقة على هذا القرار ب

القرار الثالث :

تبرأ الجلسة العامة العادية تماما و بدون تحفظ نمة أعضاء مجلس الإدارة لتصرفهم بعنوان سنة 2015

و تمّت المصادقة على هذا القرار ب ...

القرار الرابع :

تسجل الجلسة العامة العادية أن الخسائر للسنة المحاسبية 2015 بلغت 448.542,284 ديناراً و تمّ تخصيصها ضمن الإستهلاكات المرحّلة

و تمّت المصادقة على هذا القرار ب ...

القرار الخامس :

تقرّر الجلسة العامة العادية تحديد منح الحضور المسندة بعنوان سنة 2016 لفائدة أعضاء مجلس الإدارة مقابل ممارسة نشاطهم بمبلغ صافي قدره 750 دينار لكلّ عضو عن كلّ جلسة.

و تمّت المصادقة على هذا القرار ب ...

القرار السادس :

تقرّر الجلسة العامة العادية تحديد منح الحضور المسندة بعنوان سنة 2016 لفائدة أعضاء اللجنة الدائمة للتدقيق الداخلي مقابل ممارسة نشاطهم بمبلغ صافي قدره 750 دينار لكلّ عضو عن كلّ جلسة.

و تمّت المصادقة على هذا القرار ب ...

القرار السابع :

تقرّر الجلسة العامة تجديد تسمية أعضاء مجلس الإدارة لفترة ثلاث سنوات تنتهي عند إنعقاد الجلسة العامة التي ستنتظر في حسابات السنة المحاسبية 2018 و هم الأشخاص الآتي ذكرهم:

- بنك البركة تونس
- الشركة التونسية الأوروبية للتأمين و إعادة التأمين « CARTE »
- شركة البحر المتوسط للتأمين و إعادة التأمين « COMAR »
- شركة التأمين و إعادة التأمين « ASTREE »
- شركة بيت التوفيق للتنمية القابضة
- الشركة التونسية لإعادة التأمين « TUNIS RE »
- شركة بيت الإيجار المالي التونسي السعودي
- شركة أفريقيزيون
- السيد عبد اللطيف شعبان

و تمّت المصادقة على هذا القرار ب ...

القرار الثامن :

بناء على إقتراح مجلس الإدارة المنعقد في دورته الأولى لسنة 2016 بتاريخ 30 مارس 2016 تقرّر الجلسة العامة تجديد نيابة مراقبي حسابات الشركة لفترة ثلاث سنوات تنتهي عند إنعقاد الجلسة العامة التي ستنتظر في حسابات السنة المحاسبية 2018 و هما :

- مكتب **KPMG FMBZ TUNISIE** ممثل من طرف السيّد محمد منصف الزموري ممثله القانوني
- مكتب **CMC** ممثل من طرف السيّد شريف بن زينة ممثله القانوني

و تمّت المصادقة على هذا القرار ب ...

القرار التاسع :

بناء على إقتراح مجلس الإدارة المنعقد في دورته الأولى لسنة 2016 بتاريخ 30 مارس 2016 تقرّر الجلسة العامة تجديد نيابة هيئة الرقابة الشرعية لفترة ثلاث سنوات تنتهي عند إنعقاد الجلسة العامة التي ستنتظر في حسابات السنة المحاسبية 2018 و هم :

- سماحة الشيخ محمد مختار السلامي : بصفته رئيس
- الدكتور هشام قريسة : بصفته عضو
- السيّد إلياس درور : بصفته عضو

و تمّت المصادقة على هذا القرار ب ...

القرار العاشر :

تكلف الجلسة العامة العادية المدير العامّ أو من ينوبه بالقيام بكافة إجراءات الإشهار القانوني لهذه القرارات .

AVIS DE SOCIETES

Projet de résolutions AGO**Assurances BIAT**

Siège Social : Les Jardins du Lac – 1053. Les Berges du Lac – Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 01 JUIN 2016.

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2015 et des rapports Général et Spécial des Commissaires aux comptes, approuve : le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, les Conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2015.

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale décide de **répartir le bénéfice net** de l'exercice 2015, qui s'élève à **4 427 804,686 Dinars** majoré du report à nouveau de **94 307,046 Dinars** soit au total **4 522 111,732 Dinars** comme suit :

<i>AFFECTATION DES BENEFICES DE 2015</i>	
Bénéfice Net 2015	4 427 804,686
Report exercice 2014	94 307,046
Total	4 522 111,732
Réserves légales (5%)	226 105,587
1 ^{er} reliquat	4 296 006,145
Réserves Pour Réinvestissements Exonérés (prélevés sur Bénéfices de l'exercice 2015)	2 000 000,000
2 ^{ème} reliquat	2 296 006,145
Fonds social (prélevés sur Bénéfices de l'exercice 2015)	300 000,000
3 ^{ème} reliquat	1 996 006,145
Dividendes à distribuer	1 980 000,000
Report à nouveau	16 006,145

- Suite -

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux **membres du Conseil d'Administration**, pour l'exercice commençant le premier Janvier 2015, des jetons de présence d'un montant brut de **quarante-cinq mille dinars (45 000 TND)**.

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à

Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux **membres du Comité Permanent d'Audit**, un montant brut de **dix mille dinars (10 000 TND)**, pour l'exercice commençant le premier Janvier 2015, à répartir entre les membres du Comité Permanent d'Audit.

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à

Cinquième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire constatant que le mandat du **Co-Commissaire aux comptes** arrive à échéance lors de la présente Assemblée, décide de

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à

Sixième Résolution :

L'assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs aux porteurs d'originaux, de copies ou d'extraits du Procès-verbal des délibérations de la présente Assemblée en vue d'effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à

AVIS DE SOCIETES

Projet de résolutions AGO**Banque de Tunisie**

Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 26 mai 2016.

Première résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport d'activité du Conseil d'Administration sur la gestion 2015, et entendu lecture des rapports des Commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2015, approuve le rapport d'activité, les états financiers individuels et consolidés ainsi que les conventions régies par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales tels que présentés. En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2015.

Cette résolution est adoptée à

Deuxième résolution :

Conformément à la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2015, ainsi que le report à nouveau, comme suit :

▶	Bénéfice de l'exercice 2015	:	90.321.403 D
▶	Report antérieur	:	28.955.383 D
			Total: 119.276.786 D

Répartition :

▶	Réserve pour réinvestissements exonérés	:	53.945.000 D
▶	Réserves constituées après 2014	:	65.000.000 D
▶	Report à nouveau	:	331.786 D
			Total : 119.276.786 D

Cette résolution est adoptée à.....

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer aux actionnaires des dividendes au titre des bénéfices antérieurs à 2014 pour un montant de 45.000.000 dinars, soit 0,300 dinars par action.

Le montant de ces dividendes sera prélevé sur les réserves ordinaires constituées avant 2014 et figurant au bilan arrêté au 31 décembre 2013 et sera mis en paiement à partir du -- juin 2016.

Cette résolution est adoptée à

- Suite -

Quatrième résolution :

La réserve à régime spécial relative aux plus-values sur cession d'actions, constituée en 2009, pour un montant de 2.686.711 dinars est devenue fiscalement libre, après la période légale de blocage. L'Assemblée Générale Ordinaire décide de l'affecter au poste de réserves de prévoyance.

Cette résolution est adoptée à

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de trois ans (2016-2017-2018) le mandat d'administrateur de Monsieur Michel LUCAS.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

Cette résolution est adoptée à

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reconduire le montant brut des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration et aux membres des Comités règlementaires au titre de l'exercice 2016 à trois cent cinquante mille dinars par an (350.000 dinars). Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en décidera la répartition entre ses membres.

Cette résolution est adoptée à

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution est adoptée à

AVIS DE SOCIETES

Projet de résolutions AGO**MODERN LEASING**

Siège Social : Immeuble Assurance Salim Lot AFH-BC5 Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 26 mai 2016.

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, réunie au siège social de la Banque de l'Habitat, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et après avoir entendu la lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2015 approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils sont présentés ;

Cette résolution est adoptée à

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2015 approuve les conventions au sens des dispositions des articles 29 de la loi n°2001-65 et 200 et 475 du Codes des sociétés commerciales telle que présentées.

Cette résolution est adoptée à

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire **décide**, après avoir pris connaissance de l'incidence de la correction du montant de l'impôt sur les sociétés suite à la correction symétrique des provisions et des agios réservés réintégrés lors du redressement fiscal relatif à l'exercice 2010 et que la société a opérée lors du dépôt des déclarations rectificatives de l'impôt sur les sociétés des exercices 2011, 2012, 2013 et 2014 :

1. d'affecter le montant des modifications comptables qui s'élèvent à **176208,493 DT** en Résultat Reporté
2. de réaffecter, en Résultat Reporté une partie des réserves pour réinvestissement exonéré constatée en 2015 lors de la répartition du Bénéfice 2014, et dont le montant s'élève à 338 000 Dinars devenus libre suite à la correction du résultat fiscal de l'exercice 2014,

Par conséquent, le Résultat reporté est ainsi modifié :

- | | |
|--------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| • Résultat reporté après répartition du résultat 2014 | : 413 312,959DT |
| • Modifications comptables suite régularisation IS : 2011-2012-2013-2014 | : + 176208,493 DT |
| • Réintégration réinvestissement exonéré 2014 devenu libre | : + 338 000,000DT |

D'où le **Résultat Reporté 2014 après modifications comptables est de** : **927 521,452 DT**

Cette résolution est adoptée à

- Suite -

Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle décide d'affecter le Résultat de l'exercice clos au 31/12/2015 comme suit :

En Dinars Tunisiens

Désignation	Montant
Bénéfice Net	1 451 423,200
Résultat reporté	927 521,452
Total	2 378 944,652
Réserve Légale (5% du résultat distribuable)	118 947,233
1^{er} Reliquat	2 259 997,419
Réserve spéciale de réinvestissement	300 000,000
2^{ème} Reliquat :	1 959 997,419
Dividendes	1 750 000,000
3^{ème} reliquat	209 997,419
Fond D'aide Social	60 000,000
Report à nouveau	149 997,419

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des dividendes à distribuer aux actionnaires à 250millimes par action. Ces dividendes seront mis en paiement à partir du **13 juin 2016** au siège de la société. **Les dividendes seront soumis en totalité à la retenue à la source pour les actionnaires personnes physiques.**

Cette résolution est adoptée à

Cinquième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration au titre de leur gestion afférente à l'exercice 2015.

Cette résolution est adoptée à

Sixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe les jetons de présence au titre de l'exercice 2015 à un montant forfaitaire annuel net de **3750,000** Dinars par Administrateur.

Cette résolution est adoptée à

Septième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération du Comité Permanent d'Audit, du Comité des Risques et du Comité Exécutif au titre de l'exercice 2015 à un montant forfaitaire annuel net de **3750,000** Dinars par administrateur.

Cette résolution est adoptée à

Huitième Résolution :

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au représentant légal ou son mandataire conformément à la loi.

Cette résolution est adoptée à

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SANADETT SICAV
Société d'investissement à capital variable
Siège social : 9, rue Hédi Nouria -1001 Tunis

L'Assemblée Générale Ordinaire de **SANADETT SICAV**, réunie en date du 22 avril 2016, a décidé de mettre en paiement au titre de l'exercice 2015, un dividende de :

4,482 dinars par action

Ce dividende est payable à partir du **25 mai 2016** aux guichets de l'Arab Tunisian Bank et l'Arab Financial Consultants.

2016 - AS - 3605

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

ARABIA SICAV
Société d'investissement à capital variable
Siège social : 9, rue Hédi Nouria -1001 Tunis

L'Assemblée Générale Ordinaire de **ARABIA SICAV**, réunie en date du 22 avril 2016, a décidé de mettre en paiement au titre de l'exercice 2015, un dividende de :

0,875 dinar par action

Ce dividende est payable à partir du **25 mai 2016** aux guichets de l'Arab Tunisian Bank et l'Arab Financial Consultants.

2016 - AS - 3606

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 Décembre 2015 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Cet avis annule et remplace celui publié au Bulletin officiel du CMF en date du 03/05/2016

**SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE
« SOMOCER »**

Société Anonyme au capital de 32 524 800 dinars devisé en 32 524 800 actions de valeur nominale 1 dinar entièrement libérées.

Siège Social : Menzel Hayet, 5033 Zeramedine, Monastir, Tunisie

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 10 décembre 2015, a décidé d'augmenter le capital de la société SOMOCER d'un montant de 8 131 200 DT pour le porter ainsi de 32 524 800 DT à 40 656 000 DT, et ce, par l'émission de 8 131 200 nouvelles actions émises au prix de 1,8 DT, soit 1 DT de valeur nominale et 0,8 DT (800 millimes) de prime d'émission.

Les nouvelles actions seront souscrites selon la parité d'une (01) action nouvelle pour quatre (04) actions anciennes et porteront jouissance à compter du 1er janvier 2015.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé qu'en cas où les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, le Conseil d'Administration devra redistribuer les actions nouvelles éventuellement non souscrites entre les actionnaires.

But de l'émission

La présente opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie adoptée par SOMOCER visant à :

- Financer des investissements dans le cadre de son programme de mise à niveau et assurer ses investissements annuels de remise en état;
- Rembourser une partie de ses dettes bancaires à court terme afin d'assurer une structure d'endettement équilibrée et réduire le poids de ses charges financières supportées ;
- Consolider sa position sur le marché local et développer davantage sa présence à l'international.

Caractéristiques de l'opération

Le capital social sera augmenté de 8 131 200 DT par souscription en numéraire et par émission de 8 131 200 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 8 131 200 actions nouvelles à souscrire en numéraire ;
- Valeur nominale des actions : un (01) DT ;
- Catégorie des actions : ordinaires ;
- Forme des actions : nominatives.

Prix d'émission des actions nouvelles

Cette émission sera opérée au prix de un dinar huit cent millimes (1,800 DT) par action, soit un (01) DT de valeur nominale et huit cent millimes (0,800 DT) de prime d'émission. Les actions nouvelles souscrites seront libérées au prix de l'émission lors de la souscription.

- Suite -

Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison d'une (01) action nouvelle pour quatre (04) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. SOMOCER ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductibles, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux 8 131 200 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en propriété, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible, à raison d'une (01) action nouvelle pour quatre (04) actions anciennes et ce du **25/05/2016** au **15/06/2016** inclus*.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible, n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires** et ce, du **16/06/2016** au **17/06/2016** inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires agréés administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société SOMOCER exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 1,800 DT, soit 1 DT représentant la valeur nominale de l'action et 0,800 DT représentant la valeur de la prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (03) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation de capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N°10409064103452478809 ouvert auprès de la Société Tunisienne de Banque « STB », agence Kantaoui, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 15/06/2016 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

** Il convient de signaler que suite à une demande formulée par M. Lotfi Abdennadher et des actionnaires personnes physiques et morales avec qui il agit de concert, sollicitant une dérogation à leur soumission à une offre publique visant le reste du capital de la société, au cas où ils viendraient à franchir le seuil de 40% du capital suite à l'éventuelle distribution entre les actionnaires des actions non souscrites à titre irréductibles et réductible dans le cadre de la présente opération de l'augmentation du capital, le CMF par décision n°20 en date du 29/04/2016 a octroyé ladite dérogation.

- Suite -

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **15/06/2016** à 15H à MAXULA BOURSE, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par MAXULA BOURSE), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par MAXULA BOURSE, Intermédiaire Agréé Mandaté, et ce dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des 32 524 800 actions composant le capital actuel et/ ou cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

Jouissance des actions nouvelles :

Les 8 131 200 actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividende à partir du 1er janvier 2015.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne un droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrites conformément à la réglementation en vigueur.

Selon l'article 35 des Statuts de la société, chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31/12/2013 à condition de mentionner lesdits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;

Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

- Suite -

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 Dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions de la société SOMOCER sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les 32 524 800 actions anciennes composant le capital actuel de la société SOMOCER inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **25/05/2016** droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 8 131 200 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **25/05/2016** au **15/06/2016** inclus***.

Il est précisé qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir lors de la présente opération sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN «TN0006780118» durant la période de souscription préférentielle, soit du **25/06/2016** au **15/06/2016** inclus***.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN «TN0006780126» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, la TUNISIE CLEARING assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par MAC SA – Intermédiaire en bourse.

***Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 15/06/2016 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°16-0939 en date du 29/04/2016, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Société émettrice SOMOCER, de Maxula Bourse intermédiaire en Bourse chargé de l'opération et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2015 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 30 Avril 2016.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« SERVICOM 2016 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **24/11/2015** a approuvé l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant maximum de 20 000 000 de Dinars qui sera remboursé sur une période de 5 ans avec 2 années de grâce et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **7/04/2016** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 » d'un montant de 7,5 millions de dinars susceptible d'être porté à 20 millions de dinars.

Cet emprunt sera remboursable semestriellement sur 7 ans dont 2 années de grâce et émis avec un taux d'intérêt fixe de 8,2% et/ou variable (TMM+ 3%). Il conduira à l'émission de 75 000 obligations au minimum et 200 000 obligations au maximum de 100 Dinars chacune.

Le conseil d'administration a donné plein pouvoir à la direction générale pour effectuer toutes les démarches nécessaires à l'emprunt auprès des institutions et administrations concernées.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire "SERVICOM 2016" est d'un montant minimum de 7 500 000 dinars divisé en 75 000 obligations de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à un maximum de 20 000 000 dinars divisés en 200 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt "SERVICOM 2016" fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **16/05/2016** et clôturées sans préavis au plus tard le **12/08/2016**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 7 500 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **12/08/2016**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 7 500 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **12/08/2016**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **16/08/2016**, avec maintien des dates uniques de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **16/05/2016** auprès de l'intermédiaire en Bourse CGF, sis au 17 rue de l'île de Malte - Immeuble Lira - Les jardins du Lac 1053 Tunis.

But de l'émission :

Le produit de la présente émission est destiné à stabiliser les ressources de financement de la société en substituant la dette à court terme par des ressources de financement à moyen terme ainsi que pour réaliser des investissements au niveau des filiales.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

- Dénomination de l'emprunt : « SERVICOM 2016 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : Les obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (Compagnie Gestion et Finance).

Prix de souscription et d'émission : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **12/08/2016**, seront décomptés et payés à la date de clôture des souscriptions.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **12/08/2016** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts :

Les obligations «SERVICOM 2016» seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur:

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3 % brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des six derniers Taux Moyens Mensuels publiés du Marché Monétaire Tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base.

Les six mois à considérer dépendent de l'échéance en fonction. Si l'échéance intervient au mois de Février de l'année N, les six mois à considérer vont du mois d'Août de l'année N-1 au mois de Janvier de l'année N et si elle intervient au mois d'Août de l'année N, les six mois à considérer vont du mois de Février de l'année N au mois de Juillet de l'année N.

- Taux fixe : 8,2% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Suite -

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant semestriel constant de 10 Dinars par obligation, soit le 1/10 de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à partir du cinquième semestre suivant la date limite de clôture des souscriptions.

L'emprunt sera amorti en totalité le 12/08/2023.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement : Le paiement semestriel des intérêts sera effectué à terme échu, le 12 Février et le 12 Août de chaque année et ce, à partir du 12 Février 2017. Le remboursement semestriel du capital sera effectué à terme échu, le 12 Février et le 12 Août de chaque année et ce, à partir du 12 Février 2019. Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux, et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 8,37 % l'an pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 6 derniers mois (du mois d'Octobre 2015 au mois de Mars 2016) à titre indicatif soit 4,33% et qui supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel de 7,33%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 3,13% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale: Les obligations « SERVICOM 2016 » sont émises pour une durée de **7 ans dont 2 années de grâce**.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie est de **4,75 ans** pour l'emprunt « SERVICOM 2016 ».

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **3,971 années**.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

- Suite -

Mode de placement : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de l'intermédiaire en bourse CGF sis au 17 rue de l'île de Malte - Immeuble Lira - Les jardins du Lac 1053 Tunis.

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **CCC+ (Exp)(tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **28 avril 2016**.

Notation de la société: SERVICOM est notée **B-(tun)** à long terme avec perspective stable par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du **15 Juin 2015**

Organisation de la représentation des obligataires : Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **SERVICOM 2016** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres :

A fin Mars 2016, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

- Suite -

SERVICOM s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, CGF de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « SERVICOM 2016 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING : La société SERVICOM s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 29/04/2016 sous le n° 16-0940, du document de référence "SERVICOM 2016" enregistré par le CMF en date du 26/04/2016 sous le n°02/2016 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.

La note d'opération et le document de référence "SERVICOM 2016", sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de CGF, 17 rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les Jardins du Lac et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn .

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 de Servicom seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2016.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
- MEUBLATEX 2015 -**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société MEUBLATEX, réunie le **22 juin 2015** a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire ne dépassant pas les 10.000.000 dinars, dans un délai d'un an et a donné les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour fixer le montant et les conditions de l'émission de cet emprunt.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration du **22 juin 2015** a décidé d'émettre cet emprunt, objet du présent prospectus sous les conditions suivantes :

- Le montant : 9.000.000 DT
- Le prix d'émission : 100 DT
- La durée : 7 ans dont 2 ans de franchise
- Le mode de remboursement : annuel constant, à raison de 1/5 de la valeur nominale de chaque obligation à partir de la 3^{ème} année suivant la date limite de souscription
- Garantie : aval bancaire

En ce qui concerne le taux d'intérêt, le Conseil d'Administration a délégué au Vice Président Directeur Général ou au suppléant du Directeur Général Adjoint le soin de le fixer suivant les conditions du marché.

Dans le cadre de cette délégation, le Vice Président Directeur Général, Monsieur Mourad MHIIRI a fixé le taux d'émission de l'emprunt obligataire "MEUBLATEX 2015" à 7,85% l'an.

Ci-après les conditions d'émission de cet emprunt :

Dénomination de l'emprunt : «MEUBLATEX 2015»

Montant : 9 000 000 dinars divisés en 90 000 obligations de 100 dinars chacune.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Toutes les obligations sont nominatives.

- Suite -

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt porteront intérêts au taux annuel brut de **7,85%** l'an calculé sur la base de la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux de rendement actuariel : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **7,85%** pour le présent emprunt.

Durée : Les obligations seront émises pour une durée de **7 ans dont 2 années de franchise**.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **5 ans** pour le présent emprunt.

Duration : Elle correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à recevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration du présent emprunt obligataire est égale à **4,269** années.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions et versements seront reçus à partir du **16 mai 2016** au siège d'AMEN INVEST intermédiaire en Bourse, sis Avenue Med V Immeuble Amen Bank Tour C - 1002 Tunis.

Les souscriptions à cet emprunt seront clôturées sans préavis au plus tard le **30 juin 2016**. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre de titres émis.

En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **11 juillet 2016** avec maintien de la date unique de jouissance.

En cas de non placement intégral de l'émission au **11 juillet 2016**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt porte jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30 juin 2016** seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **30 juin 2016**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement : Toutes les obligations émises font l'objet d'un amortissement annuel constant de 20 dinars à partir de la 3^{ème} année suivant la date limite de clôture des souscriptions ; soit 1/5 de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **30 juin 2023**.

- Suite -

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **30 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêt aura lieu le **30 juin 2017**. Le premier remboursement en capital aura lieu à partir de la 3^{ème} année suivant la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30 juin 2019**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **16 mai 2016** auprès d'AMEN INVEST, Intermédiaire en Bourse, sis Avenue Med V Immeuble Amen Bank Tour C - 1002 Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par le société pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues et comportant la mention de la banque garante, ainsi que la tenue du registre des obligations "MEUBLATEX 2015", seront assurés pendant toute la durée de vie de l'emprunt par AMEN INVEST, Intermédiaire en bourse.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Garanties bancaires : L'emprunt obligataire "MEUBLATEX 2015" est assorti de la garantie des banques suivantes sans solidarité entre elles au profit des détenteurs des obligations, selon les tranches suivantes :

- Tranche A : 4 MD garantie par AMEN BANK ;
- Tranche B : 1,5 MD garantie par la Société Tunisienne de Banque STB ;
- Tranche C : 1 MD garantie par la Banque Tuniso-libyenne BTL ;
- Tranche D : 2,5 MD garantie par Qatar National Bank QNB.

A cet effet, les banques garantes assureront, chacune pour la tranche qu'elle garantit, à chaque échéance annuelle, en tout état de cause et à la première demande de l'obligataire le remboursement de la partie exigible du capital et le paiement des intérêts échus, conformément aux lettres de garantie figurant au présent prospectus.

Les contrats de garantie, sûretés et engagements peuvent être consultés au siège de la société.

Cotation en bourse : Dès la clôture des souscriptions, la société MEUBLATEX s'engage à charger l'Intermédiaire en Bourse AMEN INVEST de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt "MEUBLATEX 2015" au marché obligataire de la cote de la Bourse de Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : La Société MEUBLATEX s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt "MEUBLATEX 2015" à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Circulation des titres : Les bulletins de souscription relatifs à chaque tranche doivent comporter la mention de la banque garante. De même, et suite à toute acquisition en bourse d'obligations du présent emprunt, l'intermédiaire doit porter la mention de la Banque garante sur toutes les pièces qui justifient le transfert de propriété des obligations acquises.

- Suite -

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la Bourse, visé par le CMF sous le n° **16-938** du **28 avril 2016**, est mis à la disposition du public, auprès d'Amen Invest, intermédiaire en bourse, sis 9 rue du lac Neuchatel -Les Berges du Lac- 1053 Tunis et sur le site web du CMF.

Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2016.

Les états financiers relatifs à l'exercice 2015 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 30 avril 2016.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2016 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2016. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2016.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «Attijari Leasing 2016-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société Attijari Leasing réunie le **26 mai 2015** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite de **60 millions** de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal d'une année, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de la société Attijari Leasing réuni le 27 août 2015 a décidé d'émettre un premier emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars et qui a été souscrit pour un montant de 30 millions de dinars.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration de la société Attijari Leasing réuni le **24 mars 2016** a décidé d'émettre un deuxième emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars et a délégué au Directeur Général les pouvoirs pour fixer les conditions définitives dudit emprunt.

A cet effet, le Directeur Général de la société Attijari Leasing a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « Attijari Leasing 2016-1 » comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 millions de dinars ;
- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,50% et/ou au taux variable de TMM+2,35% ;
- Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,75%.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à un maximum de 300 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **03 mai 2016** et clôturées au plus tard le **24 juillet 2016**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les

- Suite -

demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **24 juillet 2016**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **24 juillet 2016**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **1^{er} août 2016** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **03 mai 2016** auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sis à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du lac.

But de l'émission

Cet emprunt obligataire rentre dans le cadre de la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation du financement prévu au titre de l'année 2016 des opérations de leasing mobiliers et immobiliers qui s'élèvent à 212 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu au titre de l'année 2016 est de 60 millions de dinars.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « Attijari Leasing 2016-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **24 juillet 2016**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **24 juillet 2016** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Suite -

- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,50% brut par an et/ou au taux variable de TMM+2,35% brut par an ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,75% brut par an.

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- Taux fixe :

7,5% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- Taux variable

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 235 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- Taux fixe :

7,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la Catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **24 juillet 2021** pour la Catégorie A et le **24 juillet 2023** pour la Catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Païement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **24 juillet** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **24 juillet 2017**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **24 juillet 2017** pour la Catégorie A et le **24 juillet 2019** pour la Catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 7,50 % l'an pour le présent emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie B, ce taux est de 7,75% l'an pour le présent emprunt

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de mars 2016 (à titre indicatif) qui est égale à 4,556%, et qui est supposée

- Suite -

crystallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,906%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,35% et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et durée de l'emprunt :

• **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour la Catégorie A ;
- ✓ 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

• **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt «Attijari Leasing 2016-1» est comme suit:

- ✓ 3 années pour la Catégorie A ;
- ✓ 5 années pour la Catégorie B.

• **Duration de l'emprunt :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,735 années** pour la Catégorie A et **4,277 années** pour la catégorie B.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

Le 06 février 2015, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Le 16 février 2016, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé de nouveau les mêmes notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « **BB+** » (tun) à l'emprunt objet de la présente émission en date du **11 avril 2016**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente émission est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, auprès de la société Attijari Intermédiation.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

- Suite -

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant à l'Assemblée Générale des porteurs des obligations a la qualité pour les représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «Attijari Leasing 2016-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'intermédiaire en bourse, Attijari Intermédiation.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

Marché des titres

Au 17/04/2016, il existe huit emprunts obligataires émis par l'émetteur cotés sur le marché obligataire.

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse, Attijari Intermédiation, de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Attijari Leasing 2016-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Attijari Leasing s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2016-1», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux de fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération «Attijari Leasing 2016-1» visée par le CMF en date du **18/04/2016** sous le numéro **16-937**, du document de référence « Attijari Leasing 2015 » enregistré par le CMF en date du **30/10/2015** sous le **n°15-010**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2016 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2016 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2016.

La présente note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy-1053 Les Berges du Lac, de la société Attijari Intermédiation, Intermédiaire en Bourse, rue des lacs de Mazurie Les Berges du Lac 1053 Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité de la société Attijari Leasing relatifs au premier trimestre 2016 ainsi que ses états financiers relatifs à l'exercice 2015 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard, respectivement le 20 avril 2016 et le 30 avril 2016.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 18 MAI 2016

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,299%		
TN0008003113	BTC 52 semaines 14/06/2016		4,330%	
TN0008003121	BTC 52 semaines 12/07/2016		4,363%	
TN0008003147	BTC 52 semaines 06/09/2016		4,430%	
TN0008003154	BTC 52 semaines 04/10/2016		4,463%	
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,472%	982,654
TN0008003162	BTC 52 semaines 08/11/2016		4,505%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		4,545%	1 003,588
TN0008003188	BTC 52 semaines 03/01/2017		4,572%	
TN0008003196	BTC 52 semaines 07/02/2017		4,613%	
TN0008003212	BTC 52 semaines 23/05/2017	4,738%		
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,922%	1 019,721
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	5,627%		994,615
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,772%	993,692
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,803%	865,320
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,852%	990,875
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,033%	982,314
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,164%	974,621
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,213%	981,371
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,470%	1 020,720
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,520%	953,728
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		6,651%	964,671
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"	6,798%		953,736
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		6,798%	952,230
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"	6,799%		963,085
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"	7,017%		974,757

^[1] L'adjudication en question ne doit pas dater de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2015	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	158,378	160,595	160,611		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	106,845	108,411	108,423		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	91,865	93,046	93,055		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
4 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,059	14,283	14,285		
5 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	102,902	104,469	104,481		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
6 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,446	1,465	1,466		
7 AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	101,636	103,088	103,165		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	38,754	39,269	39,272		
9 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	52,546	53,266	53,271		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
10 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	137,513	134,146	133,405		
11 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	507,535	496,256	493,433		
12 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,965	121,466	121,243		
13 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	124,044	125,718	125,396		
14 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130,506	137,629	137,195		
15 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	115,457	120,832	120,356		
16 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	90,706	97,091	96,829		
17 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	139,804	143,723	143,626		
18 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	86,081	92,385	92,080		
19 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,174	94,033	93,959		
20 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	120,916	140,330	139,766		
21 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	115,022	127,480	127,003		
22 FCP BIAT-CROISSANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	77,451	81,718	81,368		
23 FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	104,165	108,208	108,048		
24 FCP BIAT-EQUILIBRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	91,294	96,530	96,264		
25 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	100,342	98,712	98,420		
26 FCP SMART CROISSANCE *	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	94,997	102,398	102,305		
27 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	17,657	19,086	19,021		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
28 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 482,785	1 520,708	1 523,892		
29 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 255,016	2 238,731	2 217,186		
30 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	111,969	119,510	119,644		
31 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,734	108,218	109,296		
32 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	133,703	140,885	141,439		
33 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	131,067	144,002	144,478		
34 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,385	15,447	15,501		
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,704	5 167,307	5 141,709		
36 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	4 834,515	5 015,671	4 988,153		
37 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,205	2,383	2,401		
38 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,983	2,106	2,120		
39 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,013	1,131	1,126		
40 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,028	1,066	1,068		
41 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,018	1,063	1,065		
42 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,005	1,065	1,068		
43 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	100,000	104,494	104,049		
44 AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	8,898	9,544	9,440		
45 AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	104,040	111,827	111,541		
46 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	116,127	118,434	118,924		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2015	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
47 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	14/05/15	4,345	108,647	110,350	110,363
48 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	26/05/15	3,811	103,902	105,309	105,319
49 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	13/04/15	4,209	105,861	107,377	107,389
50 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	11/05/15	4,276	102,527	104,127	104,138
51 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	05/04/16	4,543	104,186	101,384	101,397
52 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	22/05/15	3,552	107,436	108,839	108,849
53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/15	4,282	104,619	106,327	106,340
54 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	26/05/15	3,984	102,661	104,021	104,031
55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/15	3,676	105,172	106,600	106,610
56 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	29/05/15	3,625	102,126	103,783	103,794
57 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	25/04/16	3,962	104,297	101,984	101,994
58 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/15	3,778	103,612	105,171	105,181
59 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/05/16	4,198	106,816	104,160	104,171
60 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	10/05/16	4,195	105,484	102,754	102,764
61 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/15	3,231	103,500	104,747	104,756
62 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/16	3,756	102,630	100,277	100,287
63 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/15	3,863	104,796	106,257	106,267
64 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	16/05/16	4,333	102,865	100,145	100,157
65 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	28/05/15	3,703	103,936	105,366	105,376
66 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/15	3,525	105,041	106,811	106,822
67 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	25/05/15	4,224	102,883	104,578	104,591
68 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/04/16	4,316	103,524	100,779	100,789
69 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/15	3,489	105,028	106,429	106,439
70 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/04/16	3,709	102,549	100,323	100,334

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
71	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	03/05/16	0,413	10,576	10,321	10,322
72	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	29/05/15	3,379	103,387	104,834	104,843
73	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	4,443	103,901	105,482	105,494
74	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	-	-	103,288	105,005	105,018
75	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	-	-	10,140	10,269	10,270
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
SICAV MIXTES								
76	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	14/05/15	1,147	58,065	58,687	58,388
77	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	2,421	137,887	135,380	135,068
78	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	22,766	1 402,879	1 404,028	1 401,483
79	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	26/05/15	2,834	110,387	114,773	114,621
80	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	26/05/15	1,545	104,054	110,146	109,878
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/15	0,600	86,413	98,373	98,182
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	25/04/16	0,512	17,014	16,965	16,937
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/16	6,860	261,738	271,115	269,946
84	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	16/05/16	0,732	29,309	28,840	28,814
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/15	32,738	2 208,196	2 291,152	2 286,318
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	21/05/15	2,540	68,867	72,531	72,484
87	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/16	1,920	53,774	53,547	53,515
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/04/16	0,844	97,672	101,734	101,494
89	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/04/16	0,359	80,942	85,716	85,390
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
90	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	03/05/16	0,226	11,090	10,809	10,800
91	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	03/05/16	0,178	12,038	11,693	11,677
92	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	03/05/16	0,106	14,638	14,424	14,380
93	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	03/05/16	0,276	13,764	12,978	12,910
94	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	25/05/15	0,350	12,102	12,935	12,908
95	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,093	10,809	11,233	11,222
96	ATTIJARI FCP HARMONIE **	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,232	En liquidation	En liquidation	En liquidation
97	ATTIJARI FCP SERENITE **	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,318	En liquidation	En liquidation	En liquidation
98	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,338	131,968	143,487	143,144
99	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,236	128,407	138,078	137,773
100	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	07/05/00	0,173	8,902	9,546	9,508
101	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	16/05/16	2,332	92,918	100,185	100,098
102	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	18/05/16	0,767	78,915	80,230	79,304
103	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	18/05/16	0,807	79,803	82,103	81,200
104	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	18/05/16	3,062	96,121	99,847	99,842
105	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	86,856	94,210	93,867
106	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	-	-	-	102,653	102,433
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
107	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	108,156	113,203	112,871
108	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	03/05/16	1,241	94,577	102,466	102,439
109	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/15	3,275	127,360	139,871	140,040
110	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	1,995	100,382	101,894	101,359
111	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	0,417	94,832	101,606	101,002
112	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,885	181,972	199,550	199,033
113	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,382	171,568	182,647	182,481
114	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	5,215	149,829	158,406	158,353
115	MAC EXCELLENCE FCP ***	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	12 794,422	En liquidation	En liquidation
116	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,019	19,523	19,517
117	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	129,046	145,352	143,844
118	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	10/05/16	1,407	116,015	116,861	116,314
119	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 825,261	8 670,846	8 711,145
120	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	29/05/15	0,102	7,867	8,400	8,488
121	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	88,101	85,741	84,396
122	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	-	-	946,487	989,857	983,940
123	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	-	-	5000,000	5144,111	5141,343
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
124	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	-	-	103,095	113,459	112,859
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
125	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	29/05/15	0,107	7,981	9,269	9,285
126	CEA ISLAMIC FUND	UGFS-NA	09/12/14	-	-	86,378	80,903	80,412
127	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	-	-	10 000,000

* Initialement dénommé FCP SAFA

** FCP en liquidation anticipée

*** En liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.org.tn
email 1 : cmf@cmf.org.tn
email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la société «Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED- » et l'ouverture au public de « FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
34. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
35. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
36.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
63. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
64. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
65. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
66. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
67. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
9.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
10.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
11.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
12.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 965 400
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	95, Avenue de la Liberté -1002 Tunis-	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
58. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Société Hôtelière SAMARA	Rue Abdelhamid EL KADHI -4000 SOUSSE-	73 226 699
62.Sté Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72. Société La Glace	7, rue du Tourcoing 1000 Tunis	71 347 585
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	71 718 233
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUIDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI FCP HARMONIE(1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI FCP SERENITE(1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
16	ATTIJARI VALEURS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
17	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
18	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
19	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
20	CEA ISLAMIC FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
21	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUIDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines -Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
22	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
23	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUIDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
24	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

25	FCP AMEN PERFORMANCE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
26	FCP AMEN PREVOYANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
27	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
30	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
31	FCP BIAT- CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
35	FCP BIAT- PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
36	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville -1002 Tunis
37	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
38	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
39	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
46	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
47	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
48	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
49	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
50	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
51	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUIDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
52	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex

56	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
60	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
61	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
63	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
64	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
65	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
66	FCP SMART CROISSANCE(2)	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
76	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
77	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
81	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MAC EXCELLENCE FCP (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
90	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
94	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
95	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
96	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis
97	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
98	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
99	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
100	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
101	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
102	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
103	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
104	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
107	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
108	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
110	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PROSPERITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
112	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis

113	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville-1002 Tunis
114	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
115	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
116	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
117	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
118	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
119	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
120	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
121	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
122	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
123	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
124	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
125	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
126	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
127	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommé FCP SAFA

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
15	FCPR- TUNISAIR	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
16	FCPR-ELFOULADH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
17	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
18	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
19	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
21	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	13ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

23	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
26	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
27	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
29	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
33	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
35	FCPR MCP ImmoFund	MCP Gestion	Immeuble «ACCESS BUILDING», rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, Tunis
36	FCPR Fonds de Développement Régional II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

Projet de résolutions AGO

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

Siège Social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 3 juin 2016.

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil sur la gestion de la banque et du groupe UBCI au titre de l'exercice 2015 ainsi que la lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés, approuve lesdits états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les rapports du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice et sur l'activité du groupe.

A cet effet, elle donne quitus entier et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2015.

La présente résolution mise au vote est.

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux Etablissements de Crédit, prend acte desdites conventions et opérations et décide de les mettre au vote une à une comme suit:

A- Conventions conclues avec des parties liées ne faisant pas partie du groupe BNP PARIBAS

A.1. Opérations et conventions conclues antérieurement à 2015

I. Opérations et conventions conclues avec les filiales de l'UBCI

1. La banque assure le dépôt des actifs et la distribution des titres de ses filiales Hannibal SICAV, ALYSSA SICAV, UBCI Univers actions, SALAMBO SICAV, UTP SICAF et UBCI FCP-CEA, conformément aux conditions suivantes :

Société	Taux de détention	Commission de dépôt	Commission de distribution	Total commissions
Hannibal SICAV	19,88%	0,1% Actifs net TTC	0,9% Actifs net TTC	13 KDT
Alyssa SICAV	2,19%	0,1% Actifs net TTC	0,595% Actifs net TTC	1 176 KDT
UBCI Univers SICAV	17,26%	0,1% Actifs net TTC	0,9% Actifs net TTC	22 KDT
Salambo SICAV	57,23%	0,1% Actifs net TTC	0,665% Actif net TTC	6 KDT
UTP SICAF	42,41%	0,5% Actifs net TTC	0,5% Actifs net TTC	35 KDT

Ainsi, la rémunération totale perçue par la banque au titre de ces conventions, s'élève à 1 252 KDT en 2015.

2. Certains cadres de l'UBCI occupent des postes de directeurs généraux dans des filiales de la banque. Le montant des indemnités servies à ces cadres, supportées par la banque et refacturées aux filiales concernées s'élève, au titre de l'exercice 2015, à 35 KDT.

Les présentes conventions mises au vote sont.

II. Opérations et conventions conclues avec les autres parties liées

L'UBCI a conclu en date du 20 septembre 2011, un contrat de transport et de traitement de fonds avec la société TUNISIE SECURITE, dans laquelle la société MENINX HOLDING (Groupe TAMARZISTE) qui occupe un siège au sein du conseil d'administration de la banque, est actionnaire. Ce contrat est conclu pour une période de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction d'année en année. Les prestations fournies dans le cadre de ce contrat, sont facturées mensuellement en fonction de plusieurs critères et tarifs. Les charges supportées par la banque en 2015, au titre de ce contrat, s'élèvent à 929 KDT.

La présente convention mise au vote est....

A.2. Opérations et conventions conclues en 2015

1. La banque assure le dépôt des actifs et la distribution des titres de sa filiale UBCI FCP-CEA, moyennant une commission de dépôt de 0,1% de l'actif net TTC et une commission de distribution de 1,5% de l'actif net TTC.

La rémunération perçue par la banque au titre de cette convention s'élève à 30 KDT en 2015.

2. La filiale de la banque UBCI Finance a procédé, en 2015, à l'établissement de la notice d'information et au suivi de l'émission de l'emprunt obligataire subordonné par l'UBCI pour un montant de 16,3 MDT. La rémunération perçue par UBCI Finance, à ce titre, s'élève à 30 KDT hors taxes.

Les présentes conventions mises au vote sont.

B- Conventions et opérations réalisées avec le groupe BNP PARIBAS

En vertu de la convention portant amendement à la convention d'« Assistance technique - prestations ponctuelles », aux contrats cadres « Applications et prestations de services informatiques » et aux contrats d'applications liés, conclue le 30 décembre 2014 entre la banque et le groupe BNP PARIBAS et des décisions du conseil d'administration en date des 18 et 29 décembre 2014, la somme des charges liées à la maintenance évolutive/applicative des applications régies par les contrats cadres et contrats y afférents, ainsi que les charges régies par la convention d'assistance technique prestations ponctuelles, ne saurait dépasser 2,5% du Produit Net Bancaire de l'UBCI, tel que présenté dans les états financiers approuvés de l'UBCI au titre de l'exercice précédent.

Ainsi, les prestations de services rendues par les entités du groupe BNP PARIBAS conformément aux conventions préalablement approuvées et dont la facturation a fait l'objet d'émission d'avoirs au titre de l'exercice 2015 en vue de respecter la limite sus-visée, totalisent 3 762 KDT et sont présentées au point 1 ci-dessous.

1. Contrats d'applications et de prestations de services informatiques conclus avec BNP PARIBAS

L'UBCI a conclu, en date du 29 Mai 2012, un contrat cadre avec BNP PARIBAS portant sur des applications et des prestations de services informatiques. Il définit les conditions générales dans lesquelles BNP PARIBAS met à la disposition de l'UBCI, sans aucun transfert de propriété, des applications et/ou des droits d'utilisation d'applications ainsi que des prestations de développement, de maintenance et de production informatique s'y rattachant.

Ce contrat a été initialement conclu pour une durée indéterminée avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2010. Il a été annulé et remplacé par un nouveau contrat cadre signé le 21 Octobre 2013 qui est entré en vigueur à partir de cette date. Ce nouveau contrat prévoit certaines modifications portant notamment sur :

- le non transfert de la propriété intellectuelle des applications ;
- le changement des durées des contrats d'application et la fixation de l'échéance du contrat cadre en fonction de celles-ci ;
- les modalités permettant d'assurer la continuité des processus informatiques en cas de changement de contrôle de l'UBCI.

Par référence au contrat cadre conclu avec BNP PARIBAS, l'UBCI a conclu des contrats d'applications ayant fait l'objet d'avenants en octobre 2013 (hormis le contrat d'application Client First qui a été conclu en 2015 titre 1.16.) et qui se présentent comme suit :

1.1. Contrat d'application ATLAS 2

L'UBCI a conclu, en date du 29 mai 2012, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque du « Corebanking system » ATLAS 2 – V400. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible.

Le contrat prévoit, également le droit d'utilisation du logiciel UNIKIX nécessaire à l'utilisation de l'application ATLAS 2.

Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2011. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de la maintenance évolutive de l'application ATLAS d'un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC. Aucune charge à ce titre n'a été supportée par la banque en 2015.

Le contrat prévoit également la facturation annuelle, à titre de maintenance applicative, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC. Le montant facturé en 2015, s'élève à 1 328 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 696 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2015 s'élève à 632 KDT.

En outre, le contrat d'application prévoit la facturation annuelle à titre de production informatique centralisée consistant à la location par BNP PARIBAS du serveur de test ATLAS 2, hébergé à Paris, pour un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC. Le montant facturé à ce titre en 2015, s'élève à 211 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 111 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2015 s'élève à 100 KDT.

L'utilisation du logiciel UNIKIX fait l'objet d'une facturation annuelle séparée d'un montant déterminé sur la base d'une répartition des coûts selon les effectifs des filiales du groupe BNP PARIBAS. Le montant facturé au titre de l'année 2015 s'élève à 30 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 16 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2015 s'élève à 14 KDT.

La présente convention mise au vote est....

1.2. Contrat d'application SEARCH SPACE

L'UBCI a conclu en date du 22 janvier 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de lutte contre le blanchiment d'argent SEARCH SPACE. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de production informatique centralisée, d'un montant déterminé en fonction de certains critères, tels que le nombre de comptes et le nombre de mouvements cumulés.

A ce titre, le montant facturé en 2015 s'élève à 314 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 165 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2015 s'élève à 150 KDT.

La présente convention mise au vote est....

1.3. Contrat d'application CONNEXIS CASH

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de cash management CONNEXIS CASH. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé notamment en fonction du nombre de clients Connexis Cash et révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le montant facturé au titre de l'exercice 2015, s'élève à 785 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 411 KDT, et ce, conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2015 s'élève à 373 KDT.

La présente convention mise au vote est....

1.4. Contrat d'application VINCI

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de gestion des frais généraux, des immobilisations et de la logistique achats VINCI. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, à titre de maintenance applicative et de droit d'utilisation, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC. Le montant facturé en 2015, s'élève à 161 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 84 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2015 s'élève à 77 KDT.

Le contrat prévoit également la facturation annuelle, à titre de production informatique centralisée, d'un montant déterminé en fonction de certains critères de répartition entre les filiales du groupe BNP PARIBAS. Le montant facturé en 2015, s'élève à 68 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 36 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2015 s'élève à 32 KDT.

La présente convention mise au vote est....

1.5. Contrat d'application CONNEXIS TRADE

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application d'initiation en ligne des opérations import/export CONNEXIS TRADE. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction de certains critères de répartition entre les filiales du groupe BNP PARIBAS notamment le nombre de clients bénéficiaires.

Le montant facturé en 2015, s'élève à 456 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 239 KDT conformément à la convention d'amendement conclue entre l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2015 s'élève à 217 KDT.

La présente convention mise au vote est....

1.6. Contrat d'application IVISION

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de commerce extérieur IVISION. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le montant facturé en 2015, s'élève à 376 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 197 KDT conformément à la convention d'amendement conclue entre l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2015 s'élève à 179 KDT.

La présente convention mise au vote est....

1.7. Contrat d'application SUN

L'UBCI a conclu en date du 29 mai 2012, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de lutte contre le financement du terrorisme et de la prévention du blanchiment SUN. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2011. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'une année. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction du nombre de clients.

Le montant facturé en 2015, s'élève à 61 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 32 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2015 s'élève à 29 KDT.

La présente convention mise au vote est....

1.8. Contrat d'application SHINE

L'UBCI a conclu en date du 29 mai 2012, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de contrôle des flux de messages SWIFT SHINE. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'une année. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction du volume des messages SWIFT échangés.

Le montant facturé en 2015, s'élève à 61 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 32 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2015 s'élève à 29 KDT.

La présente convention mise au vote est....

1.9. Contrat d'application KONDOR

L'UBCI a conclu en date du 22 avril 2012, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de back-office salle des marchés KONDOR. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2011. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'une année. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction du nombre de licences et révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le montant facturé à ce titre en 2015, s'élève à 393 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 206 KDT conformément à la convention d'amendement conclue entre l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2015 s'élève à 187 KDT.

La présente convention mise au vote est....

1.10. Contrat d'application APCE/APCP

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat portant sur la mise à disposition et la maintenance de l'application d'automatisation et de la gestion des dossiers de crédits pour les clientèles Entreprise et Professionnel APCE/APCP. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2011. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'un an. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de la mise à disposition et de la maintenance, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon les conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le montant facturé à ce titre en 2015, s'élève à 59 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 31 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2015 s'élève à 28 KDT.

La présente convention mise au vote est....

1.11. Contrat d'application SWIFT SIBES

L'UBCI a conclu, en date du 22 janvier 2013, un contrat portant sur la mise à disposition de l'application centralisée de gestion des flux SWIFT (SWIFT SIBES). Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction d'une répartition des coûts centraux entre les filiales du groupe BNP PARIBAS sur la base du nombre des messages SWIFT entrants et sortants.

Le montant facturé au titre de l'exercice 2015, s'élève à 74 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 39 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2015 s'élève à 35 KDT.

La présente convention mise au vote est....

1.12. Contrat d'application INFOCENTRE

L'UBCI a conclu, en date du 22 janvier 2013, un contrat portant sur la mise à disposition de l'application de centralisation des données provenant des différentes applications bancaires et de génération de rapports d'analyse et de contrôle INFOCENTRE. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans.

Aux termes dudit contrat, la concession du droit d'utilisation de cette application ne donne pas lieu à une facturation de la part de BNP PARIBAS.

La présente convention mise au vote est....

1.13. Contrat d'application BNPINET

L'UBCI a conclu, en date du 14 mai 2013, un contrat avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition et la maintenance de l'application de consultation et de réalisation d'opérations via internet BNPINET. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2011. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition et de la maintenance applicative, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon les conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le montant facturé à ce titre en 2015, s'élève à 142 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 75 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2015 s'élève à 68 KDT.

La présente convention mise au vote est....

1.14. Contrat d'application CONFIRMING

L'UBCI a conclu, en date du 22 octobre 2013, un contrat portant sur la mise à disposition et la maintenance de l'application CONFIRMING permettant de gérer pour le compte de la clientèle Grandes Entreprises un service de règlement fournisseurs à échéance avec possibilité de paiement anticipé. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2013. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'un an.

Le contrat d'application prévoit également la facturation annuelle au titre de la mise à disposition de cette application, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon les conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le montant facturé à ce titre en 2015, s'élève à 85 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 45 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2015 s'élève à 40 KDT.

La présente convention mise au vote est....

1.15. Contrat d'Application MIB Alternatif CRC Assistance à la mise en place d'un centre de Relations Clients

L'UBCI a conclu, en date du 22 octobre 2013, un contrat portant sur la mise à disposition et la maintenance de l'application MIB Contact Center Alternative V1.0 donnant l'accès à une plateforme de relations clients permettant d'offrir des services téléphoniques. Le contrat est conclu pour une période de 3 ans avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2013. La durée de ce contrat pourra être prorogée tacitement pour des périodes successives d'un an.

Le contrat d'application prévoit également la facturation annuelle au titre de la mise à disposition de cette application, d'un montant forfaitaire fixe.

Le montant facturé à ce titre en 2015, s'élève à 141 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 74 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2015 s'élève à 67 KDT.

La présente convention mise au vote est....

1.16. Contrat d'application CLIENT FIRST

L'UBCI a conclu, en date du 26 octobre 2015, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application « CLIENT FIRST » permettant aux chargés de la clientèle de documenter un certain nombre d'informations relatives à leurs clients. Ce contrat a été autorisé par votre Conseil d'Administration réuni le 19 Novembre 2015.

Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une période de 3 ans à partir de la date de sa signature avec entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'un an.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle au titre de la mise à disposition de cette application, d'un montant déterminé en fonction du nombre des utilisateurs de la licence. En cas de changement majeur de la version de l'application installé chez le bénéficiaire, BNP PARIBAS se réserve la possibilité de faire évoluer les prix prévus par le contrat.

Le contrat prend effet à compter du 1^{er} janvier 2016. De ce fait, aucune charge n'est comptabilisée à ce titre en 2015. La présente convention mise au vote est....

2. Contrat de service Scan Chèques Client

L'UBCI a conclu en date du 11 décembre 2015, un contrat avec la société BNP PARIBAS qui définit les obligations respectives des parties dans la mise en place d'un service de scannérisation des chèques et de reporting électronique destiné aux clients corporate de l'UBCI. Ce contrat a été autorisé par votre Conseil d'Administration réuni le 19 Novembre 2015.

Selon les termes du contrat, la banque s'engage à mettre en place ce service avant le 31 décembre 2016 et de proposer l'offre à ses clients pendant une durée minimale de deux ans à compter de la date de mise en place.

Une facture correspondant au montant total de la prestation, soit 130 KDT, sera émise par l'UBCI au nom de BNP PARIBAS Fortis Cash Management, une fois la mise en service effectuée.

La présente convention mise au vote est....

3. Prestations d'assistance informatique et de services de télécommunication fournies par le groupe BNP PARIBAS

3.1. Maintenance de logiciels

Au cours de l'exercice 2015, le groupe BNP PARIBAS a refacturé à l'UBCI des prestations de maintenance de logiciels acquis par le groupe pour le compte de la banque se détaillant comme suit :

- Licence ORACLE (Licence groupe BNP) pour un montant de 101 KDT ;
- Licence COBOL et Mircofocus (Licence Groupe BNP) pour un montant de 87 KDT ;
- Licence VINCI-AP/VINCI-AM (SAP) pour un montant de 26 KDT ;
- Outil BUSINESS OBJECT pour un montant de 61 KDT ;

Ainsi, le montant total facturé au titre de l'exercice 2015 s'élève à 275 KDT.

Les présentes conventions mises au vote sont....

3.2. Maintenance matériel informatique

L'UBCI a conclu, en date du 18 novembre 2011, un contrat cadre avec BNP PARIBAS NET LIMITED portant sur des prestations de services de télécommunication et de services accessoires.

Par référence à ce contrat cadre, l'UBCI a conclu avec BNP PARIBAS NET LIMITED les opérations et les contrats de missions suivants :

3.2.1. Contrat WIN FIREWALL

L'UBCI a conclu, en date du 28 juin 2012, un contrat de fourniture et de maintenance de FIREWALL d'une durée de 3 ans, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2011. Le montant total facturé en 2015, au titre des prestations de maintenance de matériel et de logiciel, s'élève à 32 KDT.

La présente convention mise au vote est....

3.2.2. Contrat GLOBAL TELECOMS INFOBLOX

L'UBCI a conclu, en date du 28 juin 2012, un contrat de maintenance de boitiers INFOBLOX pour une durée d'un an, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2012 et demeurant en vigueur en 2015. Le montant facturé à ce titre, en 2015, s'élève à 9 KDT.

La présente convention mise au vote est....

3.2.3. Contrat INETG

L'UBCI a conclu, en date du 26 octobre 2012, un contrat de maintenance des logiciels installés sur les FIREWALL pour une durée d'un an, avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012 et demeurant en vigueur en 2015. Le montant facturé à ce titre, en 2015, s'élève à 58 KDT.

La présente convention mise au vote est....

3.2.4. Prestations de maintenance de boitiers

En 2015, la BNP PARIBAS NET LIMITED a facturé à l'UBCI des prestations de maintenance de Boitiers Riverbed pour un montant de 63 KDT.

La présente convention mise au vote est....

3.3. Redevances de télécommunication

En 2015, la BNP PARIBAS NET LIMITED a facturé à l'UBCI des redevances au titre des liaisons télé-informatiques internationales avec le groupe BNP PARIBAS. Le montant total desdites redevances s'élève à 540 KDT.

La présente convention mise au vote est....

4. Acquisition d'immobilisations incorporelles

4.1. En 2015, BNP PARIBAS PROCURMENT TECH a facturé à l'UBCI un montant de 295 KDT au titre de licences MICROSOFT.

4.2. En exécution du contrat d'application BNPINET, BNP PARIBAS a procédé en 2015, à la facturation de prestations de production informatique centralisée pour un montant de 70 KDT, déterminé en fonction de certains critères notamment le nombre de clients et de connexions à ce service.

Les présentes conventions mises au vote sont....

5. Contrat de prestation de services informatiques conclu avec la société BDSI filiale de BNP PARIBAS

L'UBCI a conclu en date du 30 janvier 2012, un contrat cadre avec la société BDSI filiale de BNP PARIBAS qui définit les conditions générales de fourniture de prestations et de services visés dans un contrat d'application. Ce contrat cadre est conclu pour une durée d'une année à compter de sa date de signature, renouvelable par tacite reconduction.

Par référence à ce contrat cadre, l'UBCI a conclu, en date du 30 janvier 2012, un contrat d'application portant sur les prestations de services à fournir par la BDSI pour la gestion de son domaine applicatif standard et spécifique, notamment les demandes d'actions, d'assistance et de formation ainsi que la gestion des incidents et des tables de production...etc.

Les prestations de la BDSI sont facturées trimestriellement en fonction du temps passé et en se basant sur un taux journalier de 228 EURO hors taxes au titre de l'intervention d'un profil « Opérationnel » et de 761 EURO hors taxes pour un profil « Management ».

Les prestations facturées, à ce titre, par la BDSI au titre de 2015, totalisent 686 KDT et se détaillent comme suit :

- Frais d'assistance informatique : 526 KDT,
- Frais de développement informatique : 160 KDT.

Les présentes conventions mises au vote sont....

6. Convention d'assistance technique conclue avec BNP PARIBAS

L'UBCI a conclu, en date du 21 octobre 2013, un contrat d'assistance technique avec BNP PARIBAS portant sur certaines prestations ponctuelles susceptibles d'être fournies directement par BNP PARIBAS ou à travers les sociétés qui lui sont affiliées. Ces prestations ponctuelles peuvent concerner notamment :

- L'appui à la gestion des risques ;
- L'appui logistique des ressources humaines ;
- L'organisation, la maîtrise d'ouvrage et Process ;
- Les Services et Produits bancaires ;
- Les prestations mutualisées Groupe ; et
- D'autres services faisant bénéficier la banque de l'expertise du groupe dans certains domaines.

Selon les termes dudit contrat, les prestations ponctuelles sont facturées sur la base des coûts réels avec un mark-up de 6% hors taxes. Le montant annuel desdites prestations est plafonné à un pourcentage du Produit Net Bancaire. Il est révisé annuellement après approbation du conseil d'administration de l'UBCI.

Aucune charge au titre de cette convention n'a été supportée par la banque en 2015.

C- Garanties émises par BNP PARIBAS

En vue de respecter les ratios de division des risques prévus par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 juillet 1991, telle que complétée et modifiée par les textes subséquents, la BNP PARIBAS a émis au profit de la banque des garanties en couverture des engagements des groupes POULINA, CHAABOUNI, BAYAHI, l'Office des céréales et la société La Rose Blanche. L'encours desdites garanties s'élève, au 31 décembre 2015, à 172,5 millions de dinars. Les garanties accordées sont rémunérées au taux de 0,2% l'an. Les charges supportées par la banque au titre de ces garanties en 2015, s'élèvent à 379 KDT.

Les présentes opérations mises au vote sont...

D- Obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants

1. Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales et approuvés par le conseil d'administration se détaillent, pour l'exercice 2015, comme suit :
 - La rémunération brute du Président du Conseil d'Administration se rattachant à l'exercice 2015 s'élève à 74 KDT dont 8 KDT à titre d'indemnité. Cette rémunération a été perçue au titre des trois premiers mois de l'année. Le Président du Conseil bénéficie également d'une voiture de fonction et de la prise en charge des frais de carburant et d'assurance groupe. La charge totale supportée par la banque, à ce titre, au cours de l'exercice 2015 s'élève à 85 KDT, dont 2 KDT de charges fiscales.
 - La rémunération de l'administrateur Directeur Général de la banque est déterminée selon les termes de son contrat. Sur proposition du Comité de Nominations et de Rémunérations du 20 janvier 2015, le Conseil d'Administration du 04 février 2015 a décidé de porter sa rémunération brute à 300 KDT.

La banque a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais de carburant. Elle a mis à sa disposition également un logement de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité y afférents et des frais d'entretien. En outre, la banque a pris en charge les frais de scolarité de ses enfants et les billets d'avion pour un voyage. La charge totale supportée par la banque au cours de l'exercice 2015 s'élève à 723 KDT, dont 256 KDT de charges fiscales et sociales.

- Sur proposition du Comité de Nominations et de Rémunérations du 20 janvier 2015, le Conseil d'Administration du 04 février 2015 a décidé de nommer un Directeur Général Adjoint. Sur proposition du Comité de Nominations et de Rémunérations du 02 avril 2015, le Conseil d'Administration du 07 mai 2015 a décidé d'allouer au Directeur Général Adjoint un salaire annuel brut de 130 KDT, une rémunération variable dont le montant pour la première année ne pourra être inférieur à 30 KDT et de mettre à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais de carburant dans la limite de 5 KDT par an.

La charge totale supportée par la banque au cours de l'exercice 2015 s'élève à 203 KDT, dont 42 KDT de charges fiscales et sociales.

- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'assemblée générale ordinaire statuant sur les états financiers annuels. La charge totale comptabilisée au cours de l'exercice 2015, s'élève à 543 KDT.

2. Les obligations et engagements de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015, se présentent comme suit (en KDinars) :

	Président du Conseil d'Administration		Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Membres du Conseil d'Administration (y compris le PCA et le DG)	
	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2015	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2015	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2015	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2015
Avantages à CT	85	0	723	0	203	30	543	543
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres avantages à LT	0	0	0	0	0	0	0	0
Indemnités de fin de contrat de travail	0	0	0	0	0	0	0	0
Paiements en actions	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	85	0	723	0	203	30	543	543

Les présentes conventions mises au vote sont.

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le transfert aux réserves facultatives du montant de 13 762 014,184 Dinars à prélever sur les réserves « à régime spécial » et représentant la partie devenue disponible de ces réserves.

La présente résolution mise au vote est.

Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter dans le compte « Réserves facultatives » un montant de 1 410 091,218 Dinars représentant le solde du compte modification comptable au 31 décembre 2015.

La présente résolution mise au vote est.

Cinquième Résolution :

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2015 qui s'élève à 31 935 944,231 Dinars, dans les réserves comme suit :

Bénéfice de l'exercice	31 935 944,231
Report à nouveau	
Total	31 935 944,231
Réserve légale	
Réserves spéciales de réinvestissement	4 031 140,331
Bénéfice disponible	27 904 803,900
Dividendes	
Réserves facultatives	27 904 803,900
Reliquat	0

La présente résolution mise au vote est.

Sixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer des dividendes, d'un montant de _____ Dinars à prélever sur les réserves facultatives constituées antérieurement au 31 décembre 2013.

Ainsi, le dividende par action fixé à sera versé en franchise de retenue à la source et sera mis en paiement à partir du

La présente résolution mise au vote est.

Septième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération en jetons de présence des membres du Conseil d'Administration et des Comités s'y rattachant, au titre de l'année 2016, à un montant global de 622 000 Dinars brut. La répartition entre les membres s'effectuera sur décision du Conseil d'administration.

La présente résolution mise au vote est.

Huitième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la démission de Monsieur Jacques Desponts, présentée et acceptée lors du Conseil d'administration du 17 Mars 2016, de son mandat d'Administrateur qui arrivait à échéance à l'occasion de l'Assemblée statuant sur l'exercice 2017.

Constatant que les mandats de Madame Sonya Bouricha, Monsieur Stéphane Mouy sont venus à échéance, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat d'Administrateur(s) de _____ pour une durée de trois (3) ans qui expire avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2018.

_____, présent(s), remercie(nt) les actionnaires de l'honneur et de la confiance qu'ils lui (leur) ont accordé(s) et déclare(nt) accepter les fonctions qui viennent de lui (leur) être confiées.

La présente résolution mise au vote est.

Neuvième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer _____ en qualité d'Administrateur(s) de l'UBCI pour un mandat de trois (3) ans qui expire avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2018.

_____, présent(s), remercie(nt) les actionnaires de l'honneur et de la confiance qu'ils lui(leur) ont accordé(s) et déclare(nt) accepter les fonctions qui viennent de lui(leur) être confiées.

La présente résolution mise au vote est...

Dixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilités occupées par Messieurs les administrateurs dans d'autres sociétés en tant que gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membres de Directoire ou de conseil de Surveillance et ce en application des dispositions des articles 192 et 209 nouveaux du code des sociétés commerciales.

La présente résolution mise au vote est ...

Onzième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au représentant légal ou à un mandataire qu'il aura désigné pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

La présente résolution mise au vote est.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à_____.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

SOCIETE CONFISERIE DES AGHLABITES « SO.BO.CO »

Siège social : Z.I. ARIANA - 1080 TUNIS

La société Confiserie des Aghlabites « SO.BO.CO » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils vont être soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le **26 MAI 2016**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : **Mahmoud ZAHAF**.

SOBOCO
ZI ARIANA CHARGUIA 2
Tunis

BILAN
(Exprimé en dinars)

ACTIFS	Note	2015	2014
ACTIFS NON COURANTS		Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		425 293,470	379 874,970
Moins : amortissement		-280 021,553	-229 221,126
<i>S/Total</i>	B1	<u>145 271,917</u>	<u>150 653,844</u>
Immobilisations corporelles		42 507 004,452	40 180 013,770
Moins : amortissement		-25 766 804,396	-24 516 083,529
<i>S/Total</i>	B2	<u>16 740 200,056</u>	<u>15 663 930,241</u>
Immobilisations financières		610 155,905	306 073,661
Moins : Provisions		0,000	0,000
<i>S/Total</i>	B3	<u>610 155,905</u>	<u>306 073,661</u>
Total des actifs immobilisés		17 495 627,878	16 120 657,746
Autres actifs non courants		0,000	0,000
Total des actifs non courants		17 495 627,878	16 120 657,746
ACTIFS COURANTS			
Stocks		8 971 268,826	11 703 880,937
Moins : Provisions		-291 974,978	0,000
<i>S/Total</i>	B4	<u>8 679 293,848</u>	<u>11 703 880,937</u>
Clients et comptes rattachés		17 608 850,959	11 909 040,994
Moins : Provisions		-537 505,477	-332 590,921
<i>S/Total</i>	B5	<u>17 071 345,482</u>	<u>11 576 450,073</u>
Autres actifs courants	B6	1 804 094,408	2 612 488,667
Placements et autres actifs financiers	B7	100 000,000	0,000
Liquidités et équivalents de liquidités	B8	92 333,717	2 539 728,296
Total des actifs courants		27 747 067,455	28 432 547,973
Total des actifs		45 242 695,333	44 553 205,719

SOBOCO
ZI ARIANA CHARGUIA 2
Tunis

BILAN
(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Note	2015	2014
		Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		15 000 000,000	13 000 000,000
Réserves		3 891 869,840	3 919 177,840
Autres Capitaux propres		0,000	0,000
Resultats reportés		1 150,426	6 501,985
Total des capitaux propres avant resultat de l'exercice		18 893 020,266	16 925 679,825
Résultat de l'exercice		5 024 187,311	2 747 340,441
<i>Dont Compte special de Réinvestissement</i>		3 000 000,000	1 700 000,000
Total capitaux propres avant affectation	B9	23 917 207,577	19 673 020,266
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	B10	8 281 921,008	6 263 841,688
Autres Passifs Financiers	B11	693 783,720	0,000
Total des passifs non courants		8 975 704,728	6 263 841,688
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	B12	3 449 519,598	3 113 660,061
Autres passifs courants	B13	889 632,893	1 131 291,205
Concours Bancaires et Autres passifs financiers	B14	8 010 630,537	14 371 392,499
Total des passifs courants		12 349 783,028	18 616 343,765
Total des passifs		21 325 487,756	24 880 185,453
Total capitaux propres et passifs		45 242 695,333	44 553 205,719

SOBOCO
ZI ARIANA CHARGUIA 2
Tunis

ETAT DE RESULTAT

(Exprimé en dinars)

	Note	2015	2014
		Du 01/01/2015	Du 01/01/2014
		Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	R1	44 702 644,432	37 524 402,673
Autres produits d'exploitation	R2	225 955,440	648 628,863
<i>Total des produits d'exploitation</i>		44 928 599,872	38 173 031,536
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks des produits finis et des encours		2 023 285,028	-1 546 296,651
Achats de matières et d'approvisionnements consommés	R3	29 405 064,268	30 030 410,096
Charges de personnel	R4	1 548 390,940	1 467 413,169
Dotations aux amortissements et aux provisions	R5	2 925 326,180	1 631 718,376
Autres charges d'exploitation	R6	2 967 507,476	2 805 522,646
<i>Total des charges d'exploitation</i>		38 869 573,892	34 388 767,636
RESULTAT D'EXPLOITATION		6 059 025,980	3 784 263,900
Charges financières nettes	R7	1 427 039,721	1 335 217,542
Produits des placements		0,000	0,000
Autres gains ordinaires		528 510,004	364 636,742
Autres pertes ordinaires		93 326,056	21 352,059
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		5 067 170,207	2 792 331,041
Impôt sur les bénéfices		42 982,896	44 990,600
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		5 024 187,311	2 747 340,441
Éléments extraordinaires (Gains/Pertes)		0,000	0,000
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		5 024 187,311	2 747 340,441
Effet des modifications comptables (net d'impôt)		0,000	0,000
RÉSULTAT APRÈS MODIFICATIONS COMPTABLES		5 024 187,311	2 747 340,441

SOBOCO
ZI ARIANA CHARGUIA 2
Tunis

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en dinars)

	Note	2015	2014
		Du 01/01/2015 Au 31/12/2015	Du 01/01/2014 Au 31/12/2014
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
- Résultat net		5 024 187,311	2 747 340,441
- Ajustements pour :			
. Dotation aux amortissements & provisions	F1	2 925 326,180	1 628 685,587
. Reprise sur provisions			-416 179,608
. Variation des stocks	F2	2 732 612,111	5 418 309,930
. Variation des créances	F3	-5 699 809,965	-4 545 533,557
. Variation des autres actifs	F4	792 394,259	-1 252 240,604
. Variation des fournisseurs	F5	335 859,537	-820 754,673
. Variation des autres passifs	F6	-247 783,262	225 932,987
. Plus ou moins value de cession		-391 553,848	-7 000,000
. Autres ajustements		0,000	475 397,665
. Q.P. subvention d'investissements		0,000	-21 304,801
<i>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</i>		5 471 232,323	3 432 653,367
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-2 870 761,577	-3 953 880,766
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		472 774,611	7 000,000
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		-304 082,244	-111 814,235
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières		0,000	0,000
- Décaissement provenant de l'acquisition des autres actifs non courants		0,000	0,000
<i>Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités d'investissement</i>		-2 702 069,210	-4 058 695,001
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
- Dividendes et autres distributions		-773 875,050	0,000
- Encaissement subvention d'investissement		0,000	0,000
- Encaissement provenant des emprunts		3 000 000,000	3 400 000,000
- Remboursement d'emprunts		-6 987 322,188	-5 963 998,059
- Operations Augmentation de capital		0,000	0,000
- Billets de Trésorerie		-100 000,000	0,000
<i>Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités de financement</i>		-4 861 197,238	-2 563 998,059
INCIDENCES DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITES			
VARIATION DE TRESORERIE		-2 092 034,125	-3 190 039,693
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>	F7	1 321 426,327	4 511 466,020
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>	F8	-770 607,798	1 321 426,327

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS EXERCICE 2015

I. PRESENTATION

La société SOCIETE DES AGHLABITES DE BOISSONS ET DE CONFISERIE «SOBOCO» est une société anonyme. Son capital est fixé actuellement à 15.000.000 Dinars divisé en 3 000 000 actions nominatives de 5 Dinars chacune. Elle est régie par le code des sociétés commerciales et ses statuts.

Suivant Procès Verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 22 juin 2001, il a été décidé de modifier la raison sociale de la société comme suit : « SOCIETE DE CONFISERIE DES AGHLABITES «SOBOCO».

La société « SOCIETE DE CONFISERIE DES AGHLABITES «SOBOCO» est une société industrielle dont l'activité consiste en la production de toute sorte de confiserie et de chamia.

II. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers de la société SOBOCO ont été arrêtés au 31 décembre 2015 selon les dispositions du système comptable tunisien tel que promulgué par la loi 96-112 du 30 décembre 1996.

III. RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

Les états financiers de la société sont présentés en dinars tunisiens et ont été élaborés en conformité avec les principes comptables généralement admis. Ils ont été établis compte tenu des conventions comptables exigées en la matière.

IV. FAIT MARQUANT

Suivant Procès-Verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 09 juin 2015, il a été décidé de porter le capital social de la société SOBOCO de 13.000.000 à 15.000.000 dinars, soit une augmentation de 2.000.000 dinars, par incorporation du compte de réserve spécial pour réinvestissement exonéré à concurrence de 1.700.000 dinars et par incorporation d'une partie des réserves ordinaires à concurrence de 300.000 dinars.

V. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La société SOBOCO n'a pas enregistré entre la date de clôture des comptes au 31 décembre 2015 et la date d'arrêt des états financiers, des événements qui entraîneront des modifications importantes de l'actif ou de passif et qui auront, ou risquent d'avoir, des répercussions importantes sur les activités futures de l'entreprise.

VI. LES BASES DE MESURE

1. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises par la société sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement selon les taux ci-après basés sur la durée probable d'utilisation :

<i>Désignation</i>	Taux
- Construction	5%
- Construction puits.....	5%
- Matériel et outillage industriel.....	6,67% et 10%
- Matériel de transport.....	20%
- Agencement, Aménagement & Installation	6,67%
- Matériel et mobilier de bureau	10%

Les dotations aux amortissements sur les acquisitions de l'exercice sont calculées en respectant la règle du prorata temporis.

2. Immobilisations financières

Elles sont comptabilisées au coût historique d'acquisition. A la clôture, elles sont évaluées selon la juste valeur. Les plus-values latentes dégagées ne sont pas constatées alors que les moins-values potentielles font l'objet de provisions pour dépréciation.

3. Stocks

L'évaluation des stocks matières premières, consommables et d'emballages se fait sur la base du coût moyen pondéré d'achat. Pour les achats des principales matières premières telles que sésame, sucre, fruits secs et glucose, ils ont été valorisés selon le prix d'achat individuel en se référant au numéro du lot.

Les produits finis ont été valorisé sur la base d'un coût de production estimatif (une décote de 25% du prix de vente chamia et bonbon).

VII. NOTES DETAILLEES

B. NOTES RELATIVES AU BILAN

B.1. Immobilisations incorporelles

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Recherche et développement	133 718,900	119 101,400
Assistance technique HACCP	69 195,600	51 195,600
Site Web	4 720,600	4 720,600
Logiciels informatiques	217 658,370	204 857,370
Sous total	425 293,470	379 874,970
Amortissements	-280 021,553	-229 221,126
Total	145 271,917	150 653,844

B.2. Immobilisations corporelles

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Terrain	558 592,492	558 592,492
Construction	6 362 936,530	5 646 112,529
Agencement et aménagement des constructions	1 345 401,947	1 344 901,947
Matériel et installations technique	25 333 915,224	24 376 007,403
Matériel et outillages industriel	3 561 952,923	3 499 533,075
Equipement industriel	728 673,414	629 073,414
Matériel de transport	1 091 979,496	1 471 337,786
Equipement de bureau	125 340,219	124 170,969
Matériel informatique	201 415,294	180 616,419
Station traitement des eaux	131 222,000	0,000
Pièces de rechange durables	570 467,131	570 467,131
Agencements, aménagements et installations	1 481 413,793	1 481 413,793
Avances sur commandes immobilisations	1 013 693,989	297 786,812
Sous total	42 507 004,452	40 180 013,770
Amortissements	-25 766 804,396	-24 516 083,529
Total	16 740 200,056	15 663 930,241

Le tableau ci-après met en relief, par nature d'immobilisations :

- Les valeurs d'origine ;
- Les mouvements de l'exercice ;
- Les amortissements pratiqués ;
- Les valeurs comptables nettes arrêtées à la date de clôture du bilan.

CONFISERIE DES AGHLABITES "SOBOCO"

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2015

DESIGNATION	VALEURS D'ORIGINES				AMORTISSEMENTS				V.C.N.
	AU 31/12/14	ACQUISITIONS	RECLASSEMENT/ Cession	AU 31/12/15	ANTERIEUR	DOTATION	REGUL	CUMUL	AU 31/12/15
IMMOBILISATIONS INCOPORELLES									
INV.RECH&D	119 101,400	14 617,500	0,000	133 718,900	95 726,445	14 006,190	0,000	109 732,635	23 986,265
LOGICIEL	204 857,370	12 801,000	0,000	217 658,370	105 578,481	36 794,237	0,000	142 372,718	75 285,652
ASS.TECH.H	51 195,600	18 000,000	0,000	69 195,600	23 195,600	0,000	0,000	23 195,600	46 000,000
SITE.WEB	4 720,600	0,000	0,000	4 720,600	4 720,600	0,000	0,000	4 720,600	0,000
TOTAL	379 874,970	45 418,500	0,000	425 293,470	229 221,126	50 800,427	0,000	280 021,553	145 271,917
IMMOBILISATIONS COPORELLES									
TERRAIN	558 592,492	0,000	0,000	558 592,492	0,000	0,000	0,000	0,000	558 592,492
BLOC.SANIT	441 202,448	0,000	0,000	441 202,448	415 409,398	22 060,120	0,000	437 469,518	3 732,930
SONDAGE	86 135,352	0,000	0,000	86 135,352	81 667,627	794,595	0,000	82 462,222	3 673,130
GC-CONSTRUCTIONS	2 432 601,069	0,000	0,000	2 432 601,069	1 356 836,551	121 610,188	0,000	1 478 446,739	954 154,330
CONSTRUCTIONS ANCIENNES	455 081,997	0,000	0,000	455 081,997	455 081,997	0,000	0,000	455 081,997	0,000
CONSTRUCTION NOUVELLE USINE	2 231 091,663	716 824,000	0,000	2 947 915,663	136 903,658	111 182,314	0,000	248 085,972	2 699 829,691
INS.G.A.CO	1 500 372,548	500,000	0,000	1 500 872,548	1 147 945,555	85 400,414	0,000	1 233 345,969	267 526,579
INS.TECHNI	247 342,988	0,000	0,000	247 342,988	237 994,449	1 804,530	0,000	239 798,979	7 544,009
TRAIT.EAU	0,000	131 222,000	0,000	131 222,000	0,000	0,000	0,000	0,000	131 222,000
MAT.OU.BON	8 404 903,128	539 136,470	0,000	8 944 039,598	4 578 791,482	449 378,742	0,000	5 028 170,224	3 915 869,374
MATERIEL ET OUTILLAGE CHAMIA	7 610 828,085	418 771,350	0,000	8 029 599,435	5 535 530,826	235 069,010	0,000	5 770 599,836	2 258 999,599
MATERIEL OUTILLAGE ENVELOPPEUSES	5 714 766,365	0,000	0,000	5 714 766,365	3 673 612,077	256 966,282	0,000	3 930 578,359	1 784 188,006
MATERIEL ET .OUTILLAGE .RUFFINATI	422 937,455	0,000	0,000	422 937,455	357 083,079	5 489,288	0,000	362 572,367	60 365,088
MATERIEL ET OUTILLAGE SUCETTES	1 254 018,919	0,000	0,000	1 254 018,919	747 275,367	48 661,646	0,000	795 937,013	458 081,906
MATERIEL INDUSTRIEL	934 239,338	0,000	0,000	934 239,338	158 995,049	62 531,850	0,000	221 526,899	712 712,439
A.A.OUT.IN	1 308 451,650	0,000	0,000	1 308 451,650	1 014 436,421	36 179,378	0,000	1 050 615,799	257 835,851
EQUI.IN.EN	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
EQUI.INDUS	375 866,678	99 600,000	0,000	475 466,678	87 032,441	38 140,954	0,000	125 173,395	350 293,283
OUT.INDUST	129 239,582	0,000	0,000	129 239,582	68 269,853	7 685,771	0,000	75 955,624	53 283,958
INST.A.A.D	104 843,213	0,000	0,000	104 843,213	17 054,215	10 484,325	0,000	27 538,540	77 304,673
MAT.OU.USI	2 720 024,246	2 422,280	0,000	2 722 446,526	2 168 332,989	53 325,549	0,000	2 221 658,538	500 787,988
EQUIP.BUR	124 170,969	1 328,330	0,000	125 499,299	103 837,277	4 564,506	0,000	108 401,783	17 097,516
INST.LABOR	132 911,056	0,000	0,000	132 911,056	94 412,344	5 430,326	0,000	99 842,670	33 068,386
MAT.EXPLOI	470 184,381	59 997,570	0,000	530 181,951	193 902,039	17 530,599	0,000	211 432,638	318 749,313
MAT.INF	180 616,419	20 639,800	0,000	201 256,219	137 953,124	16 133,340	0,000	154 086,464	47 169,755
MATERIEL DE TRANSPORT DE BIENS	901 624,301	17 500,000	415 752,395	503 371,906	832 528,073	10 878,442	356 043,860	487 362,655	16 009,251
MATERIEL DE TRANSPORT DE PERSONNES	569 713,485	101 494,100	82 600,000	588 607,585	344 730,507	66 550,330	61 087,772	350 193,065	238 414,520
PIECES DE RECHANGE DURABLES	570 467,131	0,000	0,000	570 467,131	570 467,131	0,000	0,000	570 467,131	0,000
AVANCES FOURNISSEURS D'IMMOBILISATIONS	297 786,812	1 013 693,989	297 786,812	1 013 693,989	0,000	0,000	0,000	0,000	1 013 693,989
TOTAL	40 180 013,770	3 123 129,889	796 139,207	42 507 004,452	24 516 083,529	1 667 852,499	417 131,632	25 766 804,396	16 740 200,056
AUTRES ACTIFS NON COURANTS									
Charges à Répartir	156 247,000	0,000	0,000	156 247,000	156 247,000	0,000	0,000	156 247,000	0,000
TOTAL GENERAL	40 716 135,740	3 168 548,389	796 139,207	43 088 544,922	24 901 551,655	1 718 652,926	417 131,632	26 203 072,949	16 885 471,973

B.3. Immobilisations financières

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Participation GEDIS	225 000,000	50 000,000
Participation AGRO-EXPORT	10 000,000	10 000,000
Participation CONFIMED	7 017,500	7 017,500
Participation AGECE	15 000,000	15 000,000
Participation MTF	298 901,100	194 292,606
Emprunt national	10 000,000	10 000,000
Prêts au personnel	33 408,750	8 625,000
Dépôts et cautionnements	10 828,555	11 138,555
Total	610 155,905	306 073,661

B.4. Stocks

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Stock Produits finis	2 741 652,150	4 764 937,178
Stock Matières Premières	3 106 798,928	3 476 006,155
Stock Pièces de rechange	866 747,990	864 449,592
Stock Emballages	2 256 069,758	2 598 488,012
Sous total	8 971 268,826	11 703 880,937
Provisions	-291 974,978	0,000
Total	8 679 293,848	11 703 880,937

B.5. Clients et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Clients Locaux	2 927 907,063	1 828 919,303
Clients Export	11 897 108,729	7 554 385,554
Clients Effets à recevoir	36 146,853	43 330,000
Clients Chèques à encaisser	2 270 046,271	1 963 318,369
Clients Chèques et effets impayés	275 116,546	261 152,209
Clients Douteux et Contentieux	202 525,497	257 935,559
Sous total	17 608 850,959	11 909 040,994
Provisions	-537 505,477	-332 590,921
Total	17 071 345,482	11 576 450,073

B.6. Autres actifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Fournisseurs débiteurs	161 818,763	635 351,264
Etat, retenues à la source	1 500 523,530	1 160 775,184
Etat, TVA déductible	0,000	709 235,489
Débiteur divers	64 452,018	48 465,000
Conseil du Gouvernorat de Kairouan	16 000,000	16 000,000
Produits à recevoir	6 868,817	24 553,837
Charges constatées d'avance	70 431,280	18 107,893
Sous total	1 820 094,408	2 612 488,667
Provisions	-16 000,000	0,000
Total	1 804 094,408	2 612 488,667

B.7. Placements et autres actifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Placements	100 000,000	0,000
Total	100 000,000	0,000

B.8. Liquidités et équivalents de liquidités

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
STB EUR	4 788,836	0,000
STB USD	157,346	37 289,252
STB TND	5 791,322	22 467,557
BT TND	49 464,550	2 465 594,020
BT EURO	109,431	0,000
BT USD	1,626	0,000
STB ELJAZIRA	20 479,298	3 172,467
ABC BANQUE	763,476	763,476
Caisse Recettes	5 102,691	2 255,744
Caisse Dépenses	5 675,141	8 185,780
Total	92 333,717	2 539 728,296

B.9. Capitaux propres

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Capital social	15 000 000,000	13 000 000,000
Réserves légales	681 032,477	543 340,477
Autres réserves	705 917,363	870 917,363
Primes liées au capital	2 504 920,000	2 504 920,000
Résultats reportés	1 150,426	6 501,985
Résultat de l'exercice	5 024 187,311	2 747 340,441
Total	23 917 207,577	19 673 020,266

Conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2014, les primes et réserves ordinaires provenant de l'exercice 2013 et antérieurs, s'élevant à 2 595 837,363 dinars, ainsi que la réserve légale pour 543 340,477 dinars, sont hors champ d'application de la retenue à la source libératoire de 5% en cas de distribution ou d'incorporation au capital.

Le résultat par action se présente comme suit :

Désignation	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
Résultat de l'exercice	5 024 187,311	2 747 340,441
Nombre d'actions	3 000 000	2 600 000
Résultat par action	1,675	1,057

Le tableau de variation des capitaux propres se détaille comme suit :

Désignation	Capital	Réserve légale	Résultats reportés	Autres Réserves	Primes liées au capital	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2014	13 000 000,000	543 340,477	6 501,985	870 917,363	2 504 920,000	2 747 340,441	19 673 020,266
Affectation Résultat 2014							0,000
Réserve légale		137 692,000				-137 692,000	0,000
Résultats reportés			-5 351,559			5 351,559	0,000
Réserve spécial d'investissement				1 700 000,000		-1 700 000,000	0,000
Réserves ordinaires				915 000,000		-915 000,000	0,000
Distribution de dividendes							0,000
Dividendes				-780 000,000			-780 000,000
Augmentation de capital	2 000 000,000			-2 000 000,000			0,000
Résultat au 31/12/2015						5 024 187,311	5 024 187,311
Solde au 31/12/2015	15 000 000,000	681 032,477	1 150,426	705 917,363	2 504 920,000	5 024 187,311	23 917 207,577

B.10. Emprunts

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Emprunt 920,000 DT STB	92 000,000	276 000,000
Emprunt 1,080 MDT STB	108 000,000	324 000,000
Emprunt 3 MDT STB.	2 000 000,000	2 500 000,000
CMT Crédit Ligne Espagnole	81 921,008	163 841,688

Emprunt 3 MDT BT 2014	3 000 000,000	3 000 000,000
Emprunt 3 MDT BT 2015	3 000 000,000	0,000
Total	8 281 921,008	6 263 841,688

Le tableau de variation des emprunts se présente comme suit :

Désignation	31/12/2014	Nouveau	Reclassement	31/12/2015
Emprunt 920,000 DT STB	276 000,000		184 000,000	92 000,000
Emprunt 1,080 MDT STB	324 000,000		216 000,000	108 000,000
Emprunt 3 MDT STB	2 500 000,000		500 000,000	2 000 000,000
CMT Crédit Ligne Espagnole	163 841,688		81 920,680	81 921,008
Emprunt 3 MDT BT 2014	3 000 000,000			3 000 000,000
Emprunt 3 MDT BT 2015		3 000 000,000		3 000 000,000
Total	6 263 841,688	3 000 000,000	981 920,680	8 281 921,008

B.11. Provisions pour risques et charges

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Provisions pour Risques et Charges	693 783,720	0,000
Total	693 783,720	0,000

B.12. Fournisseurs et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Fournisseurs d'exploitation	1 876 111,927	1 113 463,280
Fournisseurs étrangers	293 365,240	768 995,791
Fournisseurs, retenues de Garantie	0,000	28 463,992
Fournisseurs, effets à payer	1 280 042,431	1 202 736,998
Total	3 449 519,598	3 113 660,061

B.13. Autres passifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Clients créditeurs	160 705,417	163 014,983
Clients, emballages consignés	36 000,000	0,000
Personnel Rémunérations dues	15 689,867	88 095,124
C.N.S.S	109 384,373	98 662,402
Etat, TVA à payer	209 323,793	0,000
Etat, Impôts sur les sociétés	42 982,896	44 990,600
Etat, Impôts et taxes	43 684,990	47 360,012
Dividendes à payer	23 201,250	17 076,300

Charges à payer	132 542,902	161 731,971
Créditeurs divers	116 117,405	510 359,813
Total	889 632,893	1 131 291,205

B.14. Concours bancaires et autres passifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Crédit financements en devises	2 665 768,016	6 834 319,077
Crédit financement stocks	3 500 000,000	3 650 000,000
Échéance à moins d'un an sur emprunts	981 921,006	2 487 685,106
Échéances/Emprunt à moins d'un an, échues et impayées	0,000	181 086,347
BT TND	142 850,327	13 820,183
STB TND Kairouan	54 265,068	598 907,795
STB TND Thameur	661 343,232	409 032,537
ATTIJARI TND	4 482,888	196 541,454
Total	8 010 630,537	14 371 392,499

R. NOTES RELATIVES L'ETAT DE RESULTAT

R.1. Revenus

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Revenus Locaux	32 708 260,900	28 116 145,326
Revenus Export	12 240 658,603	9 690 853,256
R R R Accordés	-246 275,071	-282 595,909
Total	44 702 644,432	37 524 402,673

R.2. Autres produits d'exploitation

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Quote-part des Subventions	0,000	21 304,801
Subventions d'exploitation	4 394,000	6 322,000
Produits des activités annexes	221 561,440	201 789,665
Reprises sur provisions clients	0,000	419 212,397
Total	225 955,440	648 628,863

R.3. Achats d'approvisionnements consommés

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Variations de stocks matières premières	709 327,083	-2 084 817,504

Achats matières premières	22 928 053,646	24 200 163,927
Achats matières consommables	4 543 500,166	6 714 773,725
Autres achats	1 224 183,373	1 200 289,948
Total	29 405 064,268	30 030 410,096

R.4. Charges de personnel

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Salaires	1 321 970,929	1 243 786,317
Charges patronales	226 420,011	223 626,852
Total	1 548 390,940	1 467 413,169

R.5. Dotations aux amortissements

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Dotations aux amortissements	1 718 652,926	1 476 868,611
Dotations aux provisions - Clients	220 914,556	102 767,431
Dotations aux résorptions - Charges à répartir	0,000	52 082,334
Dotations aux provisions - Risques et charges	693 783,720	0,000
Dotations aux provisions - Stocks	291 974,978	0,000
Total	2 925 326,180	1 631 718,376

R.6. Autres charges d'exploitation

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Charges de location	49 893,160	55 248,160
Entretiens et réparations	357 531,165	374 738,143
Prime d'assurance	81 369,248	88 003,907
Personnel extérieur à l'entreprise	550 600,006	445 052,134
Autres services extérieurs	162 069,492	112 531,669
Formations, études et recherches diverses	4 854,000	2 840,000
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	177 523,589	207 442,091
Frais de transport	318 047,843	275 747,484
Dons et cotisations	10 148,709	9 377,331
Missions et réceptions	72 332,925	66 478,986
Frais de télécommunication	14 071,457	14 169,245
Jetons de présence	6 125,000	7 000,000
Divers frais sur ventes	435 533,038	258 381,908
Publicité et relations publiques	561 534,861	615 988,756
Commissions bancaires	34 888,320	66 225,691
Impôts et taxes	130 984,663	206 297,141
Total	2 967 507,476	2 805 522,646

R.7. Charges financières

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Agios bancaires	140 145,488	162 868,534
Frais financiers d'escompte	94 264,657	82 607,721
Intérêts des emprunts et dettes	773 188,079	443 781,189
Intérêts sur financements en devises	255 317,280	285 875,307
Intérêts sur financements de stocks	137 600,976	166 563,424
Intérêts et pénalités	5 472,087	16 702,010
Produits Financiers	-1 036,398	0,000
Gains de change	-499 816,338	-360 224,288
Pertes de change	521 903,890	981 106,145
Transfert de Charges	0,000	-444 062,500
Total	1 427 039,721	1 335 217,542

F. NOTES RELATIVES L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**F.1. Dotation aux amortissements et aux provisions**

Désignation	Solde au 31/12/2015
Dotation aux amortissements	1 718 652,926
Dotation aux provisions pour dépréciations clients	220 914,556
Dotation aux provisions pour risques et charges	693 783,720
Dotation aux provisions des stocks	291 974,978
Total	2 925 326,180

F.2. Variation des stocks

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2015	Variation
Rubrique « <i>Stocks</i> »	11 703 880,937	8 971 268,826	2 732 612,111

F.3. Variation des créances

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2015	Variation
Rubrique « <i>Clients</i> »	11 909 040,994	17 608 850,959	-5 699 809,965

F.4. Variation des autres actifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2015	Variation
Rubrique « <i>Autres actifs courants</i> »	2 612 488,667	1 804 094,408	808 394,259
Ajustement lié aux provisions		16 000,000	-16 000,000
Total	2 612 488,667	1 820 094,408	792 394,259

F.5. Variation des fournisseurs

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014	Variation
Rubrique « <i>Fournisseurs</i> »	3 449 519,598	3 113 660,061	335 859,537

F.6. Variation des autres passifs

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014	Variation
Rubrique « <i>Autres passifs courants</i> »	889 632,893	1 131 291,205	-241 658,312
Ajustement lié aux dividendes à payer	-23 201,250	-17 076,300	-6 124,950
Total	866 431,643	1 114 214,905	-247 783,262

F.7. Trésorerie au début de l'exercice

Désignation	31/12/2014
Disponibilités en banques	2 529 286,772
Caisses	10 441,524
Découverts bancaires	-1 218 301,969
Total	1 321 426,327

F.8. Trésorerie à la clôture de l'exercice

Désignation	31/12/2015
Disponibilités en banques	81 555,885
Caisses	10 777,832
Découverts bancaires	-862 941,515
Total	-770 607,798

VIII. SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

AU 31 DECEMBRE 2015

(Exprimé en DT)

PRODUITS		CHARGES		SOLDES	31/12/15	31/12/14
Revenus et Autres Produits d'Exploitation	44 928 600					
Production Stockée (en +)	2 023 285	Déstockage de Production (en -)	0			
Production Immobilisée	0			Production	42 905 315	39 719 328
Production	42 905 315	Achats Consommés	29 405 064	Marge sur Coût Matières	13 500 251	9 688 918
Marge sur Coût Matières	13 500 251					
Subvention D'Exploitation	0	Autres Charges Externes	2 836 523	Valeur Ajoutée Brute	10 663 728	7 089 693
Valeur Ajoutée Brute	10 663 728	Impôts et Taxes	130 985			
		Charges de Personnel	1 548 391	Excédent Brut d'Exploitation	8 984 352	5 415 982
Excédent Brut d'Exploitation	8 984 352					
Autres Produits Ordinaires	528 510	Autres Charges Ordinaires	93 326			
Produits Financiers	0	Charges Financières	1 427 040			
Transferts et reprises de Charges	0	Dotation aux Amorts et Provs	2 925 326			
		Impot sur les bénéfices	42 983	Résultat des Activités Ordinaires	5 024 187	2 747 340
Résultat des Activités Ordinaires	5 024 187					
Gains Extra-Ordinaires	0	Pertes Extra-ordinaires	0			
Effet positif des modifications comptables	0	Effet Négatif des modifications comptables	0			
		Impôts sur éléments extra-ordinaires	0	Résultat Net après modifications comptables	5 024 187	2 747 340

IX. TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR NATURE AUC CHARGES PAR DESTINATION

CHARGES PAR NATURE	MONTANT	C.DES VENTES	FR.DESTRIBUT.	FR.D'ADMINIST.	AUTRES CHARGES
ACHAT STOCKES & FOURNITURE LIEES	29 405 064	29 111 014	264 646	29 405	
SERVICE EXTERIEURS	1 206 317	1 073 622	113 394	13 269	6 032
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	1 624 081	584 669	665 873	357 298	16 241
CHARGES DIVERSES ORDINAIRES	99 451		16 907	82 544	
CHARGES DE PERSONNELS	1 548 391	1 083 874	185 807	232 259	46 452
CHARGES FINANCIERES	1 427 040	784 872	156 974	371 030	114 163
IMPOTS, TAXES & VERSEMENTS ASSIMILES	173 968	76 546	6 263	86 984	4 175
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS & PROV.	2 925 326	2 632 794	175 520	67 283	49 731
TOTAL	38 409 638	35 347 390	1 585 383	1 240 072	236 793

X. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Au 31 décembre 2015, les engagements hors bilan de la société « SOBOCO » se détaillent comme suit :

- Des cautions pour admission temporaire accordées à la douane pour un montant total de 1 284 225,000 Dinars ;
- Des garanties données aux banques en couverture des crédits octroyés portant sur l'hypothèque sur les biens immeubles propriété de la société et le nantissement sur le matériel d'exploitation et le fonds de commerce.

XI. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

Au cours de l'exercice 2015, la société « SOBOCO » a réalisé des opérations commerciales et financières avec des parties liées. Le détail de ces opérations est le suivant :

Parties liées	Solde au 31/12/2014	Achat	Vente	Décaissements	Encaissements	Solde au 31/12/2015
FOURNISSEURS						
MTF	365 008,204	508 842,478		478 863,632	375 000,000	-39 970,642
GROUPEMENT G.C.V.	-18 246,833	234 345,365		233 849,129		-18 743,069
AGEC CONSULTING	-16 473,300	39 567,400		41 738,600		-14 302,100
GEDIS	45 000,000	92 168,414		47 168,414		0,000
COTUSEM	-15 130,900	14 660,000		14 766,800		-15 024,100
AFRICA FOR INDUSTRY AND EXPORT	0,000	9 496,829				-9 496,829
EBK	-11 342,000	22 684,000				-34 026,000
SATHOP	-60 495,099	801 980,340		844 943,180		-17 532,259
SES	0,000	220 773,585		168 432,971		-52 340,614
TOTAL	288 320,072	1 944 518,411	0,000	1 829 762,726	375 000,000	-201 435,613
CLIENTS						
GEDIS			197 288,467		183 340,888	13 947,579
GROUPEMENT G.C.V.	0,000		15 930,000		11 947,500	3 982,500
AFRICA FOR INDUSTRY AND EXPORT	350,942					350,942
TOTAL	350,942	0,000	213 218,467	0,000	195 288,388	18 281,021

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2015

*Messieurs les Actionnaires
de la société SOBOCO
Z.I. Ariana - Tunis*

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire en date du 09 Juin 2015 nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société SOCIETE CONFISERIE DES AGHLABITES « SOBOCO », comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie ainsi que les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2015. Ces états financiers présentent :

Un total bilan de.....	45 242 695,333 TND
Un chiffre d'affaires de	44 702 644,432 TND
Un résultat bénéficiaire de	5 024 187,311 TND

Responsabilité de la direction relative aux états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en la matière. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers annexés à notre rapport sont sincères et réguliers et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société SOCIETE CONFISERIE DES AGHLABITES au 31 décembre 2015, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêtés à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, de remarques particulières.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé sur la base de notre examen d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Fait à Tunis, le 11 Avril 2016

Le Commissaire aux comptes

Cabinet Zahaf & Associés

Mr Mahmoud ZAHAF

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2015

*Messieurs les Actionnaires
de la société SOBOCO
Z.I. Ariana - Tunis*

Conformément aux dispositions des articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous vous présentons les conventions et opérations visées par les articles sus-indiqués.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et sur celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Convention et opérations réalisées au cours de l'exercice 2015

La société SOBOCO a acquis, au cours de l'exercice 2015, des actions au capital de la société MTF EMBAMET pour un montant de 104 608,494 dinars.

II. Conventions et opérations approuvées au cours des exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2015

L'exécution des conventions et opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs et approuvées par les assemblées générales des actionnaires, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015. Elles sont présentées ci-après :

- 1** La société MTF EMBAMET a mis à la disposition de la société SOBOCO un cadre pour effectuer des tâches administratives au siège de la société. Le montant facturé en 2015 s'élève à 13 450,433 dinars TTC.
- 2** La société SOBOCO a conclu un contrat avec la société AGECE CONSULTING qui se charge d'effectuer des missions de contrôle interne et de contrôle de gestion. Le montant facturé en 2015 s'élève à 39 567,400 dinars TTC.
- 3** La société SOBOCO a conclu un contrat de location d'un local avec la société AFRICA FOR INDUSTRY AND EXPORT pour un montant annuel de 9 496,829 dinars TTC.
- 4** La société SOBOCO a conclu un contrat de location d'un dépôt à Jbel Jloud avec la société COTUSEM pour un montant annuel de 12 390,000 dinars TTC. La quote-part de la société SOBOCO dans les charges communes s'élève à 2 270,000 dinars au titre des exercices 2015.

- 5 La société SOBOCO est liée par un contrat conclu avec le GROUPEMENT CENTRALISE DES VENTES « GCV » concernant la prise en charge d'une quote-part dans les frais du siège social, des frais de représentation, de commercialisation et de gestion. Le montant supporté en 2015 s'élève à 234 345,365 dinars TTC.
- 6 Une convention conclue entre la société GEDIS et la société SOBOCO concernant la prise en charges des frais de commercialisation et de représentation pour le compte de votre société. Le montant facturé en 2015 s'élève à 33 593,026 dinars TTC.
- 7 Votre société a conclu une convention avec ETABLISSEMENT BECHIR KHALFALLAH & CIE « EBK » concernant la location des bureaux du siège social et la participation aux frais de gestion desdits-bureaux. Le montant supporté en 2015 s'élève à 22 684,000 dinars TTC.
- 8 La société SOBOCO a réalisé des opérations d'achat et de vente auprès des sociétés SES, MTF EMBAMET, SATHOP et GEDIS se détaillant comme suit :

Société	Opérations d'achat (TTC)	Opérations de vente (TTC)
S.E.S	220 773,585	
MTF EMBAMET	495 392,045	
SATHOP	801 980,340	
GEDIS		197 288,467

- 9 La société SOBOCO a facturé la location de moyens de manutention au GROUPEMENT CENTRALISE DES VENTES pour un montant de 15 930,000 dinars en TTC au titre de l'exercice 2015.

III. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants concernant leurs rémunérations tels que visés par l'article 200 II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président Directeur Général courant l'exercice 2015 totalise un montant brut de 50 760,304 dinars. La société a mis à sa disposition une voiture de fonction et le remboursement des dépenses de déplacement et de représentation en Tunisie et à l'étranger, des dépenses de télécommunication et autres dépenses de gestion de la société.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales.

Fait à Tunis, le 11 Avril 2016

Le Commissaire aux comptes

Cabinet Zahaf & Associés

Mr Mahmoud ZAHAF

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS - BTE-

Siège social : 5 bis, rue Mohamed Badra Tunis

La Banque de Tunisie et des Émirats - BTE- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 1^{er} juin 2016. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Ahmed BELAIFA et Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.

Bilan arrêté au 31 Décembre 2015

(Unité : en millier de dinars)

A C T I F	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	1	17 262	30 438
Créances sur les établissements bancaires & financiers	2	92 351	118 912
Créances sur la clientèle	3	659 573	531 285
Portefeuille d'investissement	4	107 746	85 698
Valeurs immobilisées	5	14 815	15 139
Autres actifs	6	14 621	13 268
TOTAL ACTIF		906 368	794 740
P A S S I F			
Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers	7	83 142	56 523
Dépôt & avoirs de la clientèle	8	570 476	470 700
Emprunts & ressources spéciales	9	107 527	129 976
Autres passifs	10	17 118	11 211
TOTAL PASSIF		778 263	668 410
CAPITAUX PROPRES			
Capital		90 000	90 000
Réserves		47 238	47 125
Actions propres		-840	-840
Résultats reportés		-9 956	959
Résultat de la période		1 663	-10 914
TOTAL CAPITAUX PROPRES	11	128 105	126 330
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES		906 368	794 740

Etat des engagements hors bilan
Arrêté au 31 décembre 2015
(Unité : en milliers de dinars)

	Notes	31/12/2015	31/12/2014
PASSIFS EVENTUELS			
Cautions, avals et autres garanties données	12	55 346	50 642
Crédits documentaires		32 768	34 114
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		88 114	84 756
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement donnés		110 510	24 338
Engagements sur titres		24 000	7 000
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		134 510	31 338
ENGAGEMENTS RECUS			
Engagements de financement reçus	13	9 000	14 000
Garanties reçues	14	554 732	356 550
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		563 732	370 550

Etat de résultat arrêté au 31 Décembre 2015

(Unité : en milliers de dinars)

	<i>Notes</i>	Exercice 2015	Exercice 2014
<i>Produits d'exploitation bancaire</i>			
Intérêts et revenus assimilés	15	40 972	35 369
Commissions		10 801	8 674
Gains sur opérations de change		1 333	1 783
Revenus du portefeuille d'investissement	16	3 968	2 732
Total produits d'exploitation bancaire		57 074	48 558
<i>Charges d'exploitation bancaire</i>			
Intérêts encourus et charges assimilées	17	-28 274	-21 083
Commissions encourues		-452	-333
Total charges d'exploitation bancaire		-28 726	-21 416
PRODUIT NET BANCAIRE		28 348	27 142
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif			
	18	-2 025	-17 524
Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement			
	19	-1 128	-704
Autres produits d'exploitation			
		44	15
Frais de personnel			
	20	-14 950	-12 498
Charges générales d'exploitation			
		-6 757	-6 002
Dotations aux amortissements sur immobilisations			
		-1 596	-1 474
Dotations aux résorptions des non valeurs			
			-157
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 936	-11 202
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires			
		-150	390
Impôts sur les sociétés			
		-123	-102
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		1 663	-10 914
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 663	-10 914
Effets des modifications comptables			
		0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		1 663	-10 914
Résultat par action (DT)			
	21	0.475	-3,118

Etat de flux de trésorerie
Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2015
(Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	Exercice 2015	Exercice 2014
ACTIVITE D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaires encaissés		55 415	49 695
Charges d'exploitation bancaires décaissées		-28 441	-22 544
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle		-7 448	- 78 204
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		97 731	12 336
Sommes versées aux Personnel et C. Divers		-24 189	-23 492
Autres flux d'exploitation		-118 105	-5 005
Impôts sur les sociétés		-213	-109
Flux de trésorerie net affectés aux des activités d'exploitation		-25 250	-67 323
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		252	39
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		-21 088	-17 579
Acquisitions/cessions sur immobilisations		-2 134	-2 514
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		-22 970	-20 049
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Emission d'emprunts / Remboursement d'emprunts		-17 250	-10 250
Augmentation/diminution ressources spéciales		-11 087	-4 816
Dividendes versés		-	-1 608
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement		-28 337	-16 674
Incidence des variations de valeurs sur les liquidités et équivalents de liquidités			
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		-76 557	-104 046
Liquidités et équivalents en début de période		81 626	185 672
Liquidités et équivalents en fin de période	22	5 069	81 626

NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2015
(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)

1- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers de la BTE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et aux normes comptables bancaires NC 21/25 du 25 mars 1999 et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

2- Bases de mesures

Les états financiers de la BTE sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Ainsi, les actifs de la banque ne sont grevés d'aucune marge de réévaluation.

3- Principes comptables pertinents appliqués

3.1. Comptabilisation des prêts M.L.T et revenus y afférents

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages de fonds pour la valeur nominale.

La commission d'étude ou de gestion est prise en compte en totalité parmi le résultat à l'issue du premier déblocage.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par la banque sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée de régularisation et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts postcomptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

La banque n'incorpore dans ses produits les intérêts impayés ou réservés ayant fait l'objet d'arrangement, de rééchelonnement ou de consolidation quelque soit la classification des engagements auxquels ils sont rattachés. Seule la partie effectivement encaissée est incorporée au résultat de l'exercice, au sens de la circulaire BCT N° 91-24. Les intérêts courus ou échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les actifs incertains (classe 2), les actifs préoccupants (classe 3) ou parmi les actifs compromis (classe 4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

3.2. Comptabilisation des prêts C.T et revenus y afférents

Les crédits C.T sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont engagés, et transférés au bilan sur la base d'utilisation. Les intérêts sont pris en compte à mesure qu'ils sont courus.

3.3. Comptabilisation des biens donnés en leasing

Les biens donnés en leasing sont enregistrés à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition hors TVA et portés au poste créances sur la clientèle. Ils sont assimilés aux crédits selon l'approche économique et non patrimoniale.

La valeur résiduelle des biens donnés en leasing est enregistrée en hors bilan dans la rubrique des engagements donnés.

3.4. Comptabilisation du portefeuille-titres et revenus y afférents

Le portefeuille-titres détenu par la banque est constitué en totalité par des titres d'investissement. Ces titres sont détenus avec l'intention de les céder dans un horizon moyen et long terme. Sont classés parmi les titres de participation :

- Les titres dont la possession durable est estimée stratégique à l'activité de la banque ;
- Les titres représentant des participations-financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

3.5. Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.6. Evaluation des risques et couverture des engagements

3.6.1 Provisions individuelles

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes de division couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24 qui prévoit les classes de risques suivantes :

- Classe 0 : Actifs courants ;
- Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier ;
- Classe 2 : Actifs incertains ;
- Classe 3 : Actifs préoccupants ;
- Classe 4 : Actifs compromis.

Le taux de provisionnement retenu correspond au taux minimal par classe de risque appliqué au risque couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués sont les suivants :

- Actifs incertains (classe 2) : 20 %
- Actifs préoccupants (classe 3) : 50 %
- Actifs compromis (classe 4) : 100 %

En date du 22 juillet 2015, la BCT a publié la circulaire N°2015-12 prévoyant des mesures exceptionnelles pour soutenir les entreprises du secteur touristique qui se résument comme suit :

✓ Les établissements de crédit peuvent maintenir la classe de risque au 31 décembre 2014 pour les entreprises qui ont bénéficié des mesures exceptionnelles et geler l'ancienneté au sens de l'article 10 quater de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 pour les entreprises touristiques qui ont bénéficié des mesures de l'article 1 et l'article 2 de la circulaire BCT n°2015-12.

✓ Les établissements de crédit peuvent rééchelonner les échéances des années 2015 et 2016 des crédits accordées aux entreprises touristiques. Le remboursement de ces échéances pourrait commencer à partir de l'année 2017.

✓ Le bénéfice de ces mesures est subordonné à la présentation, par la société en question, d'une demande en l'objet accompagnée des justificatifs de la baisse du chiffre d'affaires d'au moins 30% par rapport à la même période de l'année précédente.

En 2015, 16 entreprises opérant dans le secteur touristique ont fait une demande auprès de la Banque afin de bénéficier des avantages de la circulaire n°2015-12.

Néanmoins, la Banque a procédé à la classification des dites relations conformément aux dispositions de la circulaire 91-24.

3.6.2 Provision collective

Les établissements de crédit doivent constituer par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Pour l'évaluation du montant de ces provisions, la banque a eu recours à la méthodologie référentielle édictée par la BCT à cet effet.

A ce titre, la BTE a estimé la provision conformément à la méthodologie référentielle édictée par la BCT. Les provisions constituées par la banque à fin 2015, s'élèvent à 5.013 KDT dont 1 355 KTD au titre de l'exercice 2015.

3.6.3 Provisions additionnelles :

En date du 30 décembre 2013, la BCT a publié la circulaire N°2014-21 imposant aux banques de constituer des provisions additionnelles pour la couverture des risques nets encourus sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 à 7 ans ;
- 100% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté supérieure ou égale à 8 ans.

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

A ce titre, le montant de la reprise sur provisions additionnelles constitué par la banque au titre de l'exercice clos au 31/12/2015 s'élève à 6 320 KDT pour ramener le montant des provisions additionnelles à 10 340 KDT.

3.6.4 Provision sur participations

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente. Les dépréciations éventuelles dégagées et revêtant un caractère durable sont couvertes par des provisions.

3.7. Opérations en devises

Les transactions réalisées par la banque en monnaies étrangères sont traitées conformément à la norme comptable relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires NC23.

Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte par la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité tenue selon le système dit en partie double permet la détermination périodique de la position de change.

A chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence.

3.8. Immobilisations et autres actifs non courants

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

- Immeuble d'exploitation	:	2,5 %
- Mobilier de bureaux	:	20 %
- Matériel de bureaux	:	10 %
- Matériel de transport	:	20 %
- A. A. et installations	:	10 %
- Matériel informatique	:	15 %
- Logiciel	:	33 %

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur trois ans.

4- Notes explicatives (Les chiffres sont exprimés en KDT: milliers de Dinars)

4.1 Actifs

Note 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Libelles	31/12/2015	31/12/2014
Caisse agences dinars	2 510	2 094
Caisse agences devises	971	2 249
Caisse IBS	160	260
Banque Centrale de Tunisie en dinars	1 056	2 283
Banque Centrale de Tunisie en devises	12 565	23 552
TOTAL	17 262	30 438

Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers

Au 31 décembre 2015, les créances sur les établissements bancaires et financiers ont évolué comme suit :

Libelles	31/12/2015	31/12/2014
Prêts au jour le jour et à terme aux banques	12 000	-
Prêts interbancaires en devises	6 589	43 319
Prêts swap en devises	12 907	2 259
Avoirs chez les correspondants locaux	71	66
Avoirs chez les correspondants étrangers	29 130	44 845
Créances sur les établissements financiers	31 654	28 423
TOTAL	92 351	118 912

Note 3 : Créances sur la clientèle

Au 31 décembre 2015, les créances sur la clientèle ont évolué comme suit :

Libelles	31/12/2015	31/12/2014
Concours CT (1)	187 868	128 924
Concours M.L.T. (2)	455 268	413 330
Leasing (3)	38 323	31 491
Comptes débiteurs de la clientèle	38 338	35 087
Valeurs en recouvrement	772	307
Total brut	720 569	609 139
Agios réserves	(15 487)	(16 206)
Provisions individuelles	(40 496)	(57 990)
Provisions collectives	(5 013)	(3 658)
Total net	659 573	531 285

(1)-Les prêts à court terme et les comptes rattachés se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Encours non échus	168 042	117 252
Avance sur dépôt à terme	7 774	850
Principal impayé	13 520	11 669
Intérêts et commissions perçus d'avance	-1 530	-859
Créances rattachés	62	12
Total	187 868	128 924

(2)- Les prêts à moyen et long termes et comptes rattachés se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Encours non échu	413 982	377 140
Principal échu	582	769
Intérêts et commissions échus	318	103
Principal impayé	29 091	27 865
Intérêts et commissions impayés	8 438	5 441
Intérêts à recevoir	2 675	3 875
Avance en comptes courants	186	187
Intérêts perçus d'avance	-4	-2 046
Total	455 268	413 330

(3)-Les engagements sous forme de leasing se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Encours	37 827	30 290
Principal impayé	334	830
Intérêts impayés	38	112
Intérêts courus	122	91
Autres créances	2	168
Total	38 323	31 491

La répartition des engagements entre actifs classés et actifs non classés se présente comme suit :

Nature de l'engagement	Actifs non classés		Actifs classés		Total	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Concours MLT	354 878	309 629	100 390	103 701	455 268	413 330
Concours CT	175 336	107 773	12 532	21 151	187 868	128 924
Leasing	37 411	30 031	912	1 460	38 323	31 491
Comptes courants débiteurs	25 053	29 907	13 285	5 180	38 338	35 087
TOTAL Brut	592 678	477 340	127 119	131 492	719 797	608 832
Valeurs en recouvrement	772	307			772	307
TOTAL Brut	593 450	477 647	127 119	131 492	720 569	609 139

Le total des engagements sur la clientèle se répartit par secteur d'activité comme suit :

Nature de l'engagement	Entreprises				Particuliers	Valeurs en recouvrement	TOTAL
	Agriculture	Industrie	Services	Tourisme			
Concours MLT	9 473	81 519	83 215	85 903	195 158		455 268
Concours CT	3 156	77 835	106 773	104	0		187 868
Leasing	271	15 724	21 878	450	0		38 323
Comptes courants débiteurs	1 254	12 895	16 112	548	7 529		38 338
Valeurs en recouvrement						772	772
TOTAL BRUT	14 154	187 973	227 978	87 005	202 687	772	720 569

Note 4 : Portefeuille-titres d'investissement

L'évolution du poste titres de participation se présente comme suit :

Libelles	31/12/2015	31/12/2014
Titres cotés	7 288	7 288
Titres non cotés	18 112	18 055
Fonds gérés BTE SICAR	20 587	20 587
Titres de Participation	62 809	40 342
Créances rattachées	3 554	2 956
Total Brut	112 350	89 228
Provisions	4 604	3 530
Total Net	107 746	85 698

Note 5 : Valeurs Immobilisées

L'évolution du poste valeurs immobilisées se présente comme suit :

Libellé	Valeur Brute 2014	Acquisitions-cessions	Valeur Brute 2015	Amortissements 2014	Dotations/ Reprises	Valeur Nette 2015
Terrain	4 002	0	4 002	0	0	4 002
Constructions	6 328	14	6 342	1 457	154	4 731
Mobilier & Matériel de Bureaux	1 326	301	1 627	904	129	594
Matériel Informatique	4 727	334	5 061	3 162	555	1 344
Matériel de Transport	547	0	547	337	52	158
A, A & Installations	8 088	622	8710	4 019	705	3 986
Total	25 018	1 271	26 289	9 879	1 595	14 815

Note 6 : Autres postes d'actif

Au 31 décembre 2015, les autres postes d'actif ont évolué comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Avances au Personnel	356	331
Prêts au personnel	4 044	3 527
Etat et collectivités locales	2 191	2 161
Autres débiteurs	4 119	3 046
Créances prises en charge par l'Etat	3 911	4 203
Total	14 621	13 268

4.2 Passifs

Note 7 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires & financiers

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libelles	31/12/2015	31/12/2014
Emprunts et refinancement en devises BCT	60 000	37 000
Emprunts et refinancement en devises du marché interbancaire	12 882	2 296
Emprunts et refinancement en dinars du marché interbancaire	9 000	14 000
Avoirs des correspondants étrangers	111	226
Créances rattachées	300	564
Dépôts des établissements financiers spécialisés	849	2 437
Total	83 142	56 523

Note 8 : Dépôts et avoirs de la clientèle

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Dépôts à terme en dinars	133 821	103 538
Dépôts à terme en devises	2 686	3 234
Comptes courants personnes physiques	26 477	22 761
Comptes courants personnes morales	53 355	44 367
Comptes d'épargne	46 866	41 423
Comptes professionnels en devises	4 192	4 198
Dépôts en dinars convertibles	4 168	4 927
Certificats de dépôt	66 500	48 500
Comptes prestataires de service en devises	784	856
Comptes négoce international	386	876
Personnes non résidentes	196 901	158 612
Autres sommes dues à la clientèle	34 340	37 408
Total	570 476	470 700

Note 9 : Emprunts et ressources spéciales

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Encours emprunts extérieurs	14 704	20 476
Frais financiers/Emprunts extérieurs	231	422
Encours Emprunts obligataires	88 250	105 500
Autres emprunts	1 401	-
Frais financiers/Emprunts obligataires	2 941	3 578
Total	107 527	129 976

Les emprunts extérieurs ont évolué comme suit :

Libellé	Encours 31/12/2015	Encours 31/12/2014
Ligne Capital Risque	65	65
Banque Européenne d'Investissement 2	2 308	3 377
Ligne Bird 34.8 M€	2 981	2 981
Ligne Italienne Partenariat (63 M)	14	36
Banque Africaine de Développement 4	6 445	12 890
Ligne Italienne 60 milliards de lires	578	0
Ligne Espagnole	1 842	0
Ligne PME/EMIT	471	1 127
TOTAL	14 704	20 476

Note 10 : Autres Passifs

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Organismes sociaux	1 869	1 567
Personnel	3 052	3 099
Etat et collectivités locales	1 425	1 124
Autres créditeurs	6 556	2 144
Valeurs exigibles après encaissement (1)	4 216	3 277
Total	17 118	11 211

(1) les valeurs exigibles après encaissement présentent le solde net entre les valeurs remises par les clients pour encaissement et les valeurs exigibles après encaissement.

4.3. Capitaux propres

Note 11 : Capitaux propres

	Capital social	Actions propres	Réserves légales	Réserves à régime spécial	Fonds social	Réserves pour risques bancaires	Autres réserves	Dividendes ADP rachetés	Modifications comptables	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	TOTAL
Soldes au 31/12/2014	90 000	-840	7 372	22 344	4 079	130	13 200	835	0	124	-10 914	126 330
Affectation réserves légales												-
Affectation réserves à régime spécial												-
Opérations/fonds social					112							112
Distributions bénéfiques												
Distributions bénéfiques ADP rachetées												
Résultats reportés										-10 914	10 914	
Affectation autres réserves réserves pour réinvestissements exonérés												
Résultats de l'exercice 2015											1 663	1 663
Soldes au 31/12/2015	90 000	-840	7 372	22 344	4 191	130	13 200	835	0	-10 790	1 663	128 105

Les mouvements sur le fond social au titre de 2015 se détaillent comme suit:

Libelles	Montant
Solde au 01/01/2015	4 079
Intérêts	112
TOTAL Net	4 191

4.4 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 12 : Cautions, Avals et autres garanties données

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Cautions en faveur de la clientèle	47 704	45 040
Valeur résiduelle et acceptation à payer Leasing	225	204
Cautions en faveur des établissements bancaires	7 417	5 398
Total	55 346	50 642

Note 13 : Engagements de financement reçus

Au 31 décembre 2015, les engagements de financement reçus s'élèvent à 9.000 mille dinars.

Note 14 : Garanties reçues

Les garanties reçues sous forme d'hypothèques ou de nantissement s'élèvent à 554.732 mille dinars.

4.5 ETAT DE RESULTAT

Note 15 : Intérêts et revenus assimilés

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Opérations de trésorerie et Interbancaire	541	564
Intérêts sur les prêts	37 453	32 430
Revenus Leasing	2 796	2 226
Commissions sur engagements	179	140
Commissions sur avals et cautions	3	9
Total	40 972	35 369

Note 16 : Revenus du portefeuille d'investissement

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Dividendes	349	275
Revenus portefeuille Titres	3 449	2 295
Plus-values sur Titres	170	162
Total	3 968	2 732

Note 17 : Intérêts encourus et charges assimilées

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Opérations de trésorerie et Interbancaire	4 037	2 315
Intérêts sur Emprunts extérieurs	642	969
Commissions sur Emprunts extérieurs	233	334
Charges sur Emprunts obligataires	5 453	6 438
Intérêts sur dépôts	17 909	11 027
Total	28 274	21 083

Note 18 : Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan & passif

Cette rubrique englobe une dotation aux provisions d'un montant de 3 480 KDT suite au redressement fiscal subi par la BTE et engagé en février 2015.

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Reprises d'intérêts et des provisions sur prêts	11 697	5 270
Pertes /gain courus sur Intérêts	-4	-238
Dotations aux provisions individuelles	-8 742	-21 532
Dotations aux provisions collectives	-1 355	-638
Dotations aux provisions hors bilan	-141	-386
Dotations autres passifs	-3 480	0
Total	-2 025	-17 524

Note 19 : Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Dotations aux provisions sur titres	-1 114	-933
Reprises de provisions sur titres	40	373
Pertes courues sur titres	-	-21
Moins-value dépréciation titres BTA	-34	-102
Amortissement primes d'acquisition BTA	-20	-21
Total	-1 128	-704

Note 20 : Charges du personnel

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Traitements et salaires	11 510	9 282
Avantages complémentaires	540	527
Charges sociales	2 547	2 242
Autres charges du personnel	241	311
Provisions pour congés	112	136
Total	14 950	12 498

Note 21 : Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de l'exercice 2015 se présentent comme suit :

Libelles	31/12/2015	31/12/2014
Résultat net	1 663	- 10 914
Parts attribuables aux ADP	0	0
Résultat net attribuable aux actions ordinaires	1 663	- 10 914
Nombre moyen d'actions ordinaires	3 500 000	3 500 000
Résultat par action (en DT)	0,475	- 3,118

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

4.6 ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Note 22 : Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2015 un solde de 5 069 mille dinars contre 81 626 mille dinars au 31 décembre 2014 :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Caisse agences dinars	2 510	2 092
Caisse agences devises	1 131	2 509
Banque Centrale de Tunisie en dinars	1 056	2 283
Banque Centrale de Tunisie en devises	12 565	23 552
Prêts au jour le jour aux banques	12 000	0
Prêts interbancaires en devises	19 496	45 578
Avoirs chez les correspondants locaux	71	63
Avoirs chez les correspondants étrangers	29 130	44 845
Emprunts et refinancement en devises du marché interbancaire	-72 890	- 39 296
Total	5 069	81 626

4.7 Vérification de la situation fiscale de la société

La Banque a fait l'objet d'une vérification approfondie de sa situation fiscale portant sur les impôts et taxes suivants :

Impôts	Période
Impôts sur les sociétés	Allant du 01/01/2011 au 31/12/2013
Acomptes provisionnels	Allant du 01/01/2011 au 31/12/2013
Taxes sur la valeur ajoutée	Allant du 01/01/2011 au 31/12/2013
Retenues à la source	Allant du 01/01/2011 au 31/12/2013
Taxes de formation professionnelle	Allant du 01/01/2011 au 31/12/2013
FOPROLOS	Allant du 01/01/2011 au 31/12/2013
Taxe sur chiffre d'affaires	Allant du 01/01/2011 au 31/12/2013
Contributions à la caisse de compensation	Allant du 01/01/2013 au 31/12/2013
Droit d'enregistrement	Allant du 01/01/2011 au 31/12/2013

La Banque a reçu, le 12 octobre 2015, une notification des résultats de la vérification approfondie de sa situation fiscale. Les impôts réclamés par l'administration fiscale s'élèvent à un total de 8.327.023 DT dont un principal de 5.547.954 DT et des pénalités de retard de 2.779.068 DT.

Cette notification a fait l'objet d'une réponse motivée par la Banque rejetant certains chefs de redressement. La société a néanmoins admis le redressement pour certains points et a provisionné, au 31 décembre 2015 un complément d'impôts à payer à ce titre pour un montant de 3.880.000 DT.

Note 24 : Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015 se présentent comme suit :

- 1- Courant l'exercice 2015, la BTE a cédé à sa filiale « Rapid Recouvrement » certaines créances douteuses d'une valeur brute totale de 20.804 KDT et totalement couvertes par des provisions et agios réservés. Cette cession de créance a eu lieu au dinar symbolique.
- 2- Courant l'exercice 2015, la BTE a perçu auprès de la BTE SICAR (société dans laquelle la Banque détient 75% du capital) des dividendes pour un montant de 293 KDT.
En outre, la BTE SICAR bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs résultant de ces conditions au titre de l'exercice 2015 s'élèvent à 15 518 DT.
- 3- La BTE a confié à la BTE SICAR, filiale de la banque, divers montants sous forme de fonds gérés. Ces montants ont totalisé jusqu'au 31 décembre 2015 la somme de 18 337 KDT. En contrepartie de ces fonds gérés, la BTE a perçu en 2015 des intérêts de placements pour un montant de 224 KDT ainsi que des plus-values sur rétrocession pour un montant de 162 KDT. Par ailleurs, la banque a versé à la BTE SICAR une commission de gestion de l'ordre de 407 KDT.

- 4- Courant l'exercice 2015, la BTE a perçu auprès de la société d'investissement à capital variable : Tuniso Emiratie SICAV (TES) des dividendes pour un montant de 56 KDT.
- 5- En date du 31 Janvier 2007, La BTE et la TES ont conclu une convention de dépositaire au terme de laquelle la BTE assure la mission de dépositaire des titres et des fonds appartenant à cette SICAV. La rémunération du dépositaire est fixée à 5 KDT TTC et sera réglé par la TES annuellement et à terme échu.
- 6- En date du 06/01/2010, la BTE et la TES ont conclu une convention de distribution. En contrepartie de cette prestation de service, la BTE perçoit de la TES une commission de distribution de 0.4% toutes taxes comprises par an calculée sur la base de l'actif net de la TES. Le calcul de ces frais se fera au jour le jour et viendra en déduction de l'actif net de la SICAV. Cette commission sera réglée et servie trimestriellement par la TES à terme échu sur présentation de facture.
Les commissions perçues par la BTE à ce titre se sont élevées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2015 à 173 KDT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration réuni le 16 décembre 2009.

- 7- Une convention de location portant sur un bureau de 30 m² situé dans les locaux de la banque a été signée entre la BTE et la TES. Le loyer annuel est de 1,5 KDT. Cette location est consentie et acceptée pour une durée de trois ans commençant le 1^{er} Novembre 2006 et renouvelable par tacite reconduction.
- 8- La TES SICAV bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs résultant de ces conditions au titre de l'exercice 2015 s'élèvent à 23 193 DT.
- 9- La BTE a signé en 2004 avec la Société « Jerba Aghir», dans laquelle elle détient 43,62% du capital, un protocole d'accord portant mise en place d'un nouvel échéancier pour le remboursement des échéances impayées d'un montant global de 1 451 KDT et relatives à l'emprunt obligataire de 3 250 KDT avalisé par la BTE. L'échéancier s'étend du 01-03-2005 au 01-12-2013. Il ressort de cet échéancier un taux d'intérêt annuel égal au taux moyen mensuel du marché monétaire majoré de 3%.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 avril 2004.

Au 31/12/2015, les engagements de la société Jerba Aghir se détaillent comme suit :

Engagement	Montant
Principal impayé MLT	1 966
Intérêts et commissions impayés	292
Total	2 258

- 10- La BTE a signé en novembre 2004 avec « la Société Nouvelle des Villages de Vacances – SNVV», dans laquelle elle détient 87,43% du capital, un protocole d'accord modifiant le taux

d'intérêt relatif à l'échéancier de rééchelonnement signé en septembre 2003 et portant sur des échéances en principal dues par cette dernière au titre des crédits qu'elle a obtenus auprès de la BTE pour 4 481 KDT. Le taux d'intérêt annuel a été porté de 6,75% au taux moyen mensuel du marché monétaire majoré de 2,2%. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 avril 2004.

Au cours de l'exercice 2009, La BTE a signé avec « la Société Nouvelle des Villages de Vacances-SNVV », un contrat de crédit d'un montant de deux millions de dinars portant intérêt égal au taux du TMM majoré de 1,5% ; ce crédit est remboursable sur sept années dont deux années de grâce.

Au 31/12/2015, les engagements de la Société Nouvelle des Villages de Vacances – SNVV se détaillent comme suit :

Engagement	Montant
Encours Prêts MLT	875
Principal impayé	4 631
Intérêts & commissions impayés	68
Total	5 574

11- La BTE a confié en 2003 à la société «Rapid Recouvrement», dans laquelle elle détient 99,73% de capital, un mandat de recouvrement pour son compte portant sur certaines créances. En rémunération de ses services, le mandataire percevra une commission calculée selon le barème annexé à la convention conclue entre les deux parties. Cette convention a été autorisée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2004.

Par ailleurs, il y a lieu de signaler qu'au 31 Décembre 2015, un montant de 1 044 KDT figure au niveau de l'actif du bilan de la BTE. Ce montant correspond à des dividendes à recevoir dont 450 KDT encaissés fin Février 2015.

En outre, la société « Rapid Recouvrement » bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs au titre de l'exercice 2015 s'élèvent à 4 914 DT.

12- La rémunération du Directeur Général est fixée par l'arrêté du ministre des finances en date du 15 Décembre 2010. Elle englobe, outre le salaire et les indemnités, la mise à disposition d'une voiture de fonction avec prise en charge des frais d'utilité. Cette rémunération s'est élevée au titre de l'exercice 2015 à un montant brut de 92 KDT et 16 KDT de charges patronales.

13- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 Juin 2015. Ces jetons de présence se sont élevés pour l'exercice 2015 à un montant brut de **85** KDT. En outre, les administrateurs siégeant au niveau du comité permanent d'audit interne, du comité des risques et du comité exécutif du crédit, ont bénéficié de rémunérations brutes au titre de l'exercice 2015 de 113 KDT.

**RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires De la Banque de Tunisie et des Emirats

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 27 Juin 2012, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'audit des états financiers de la Banque de Tunisie et des Emirats « BTE » pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 906.368 KDT et un bénéfice de 1.663 KDT, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, la réglementation en vigueur et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque de Tunisie et des Emirats, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2015, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la banque est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Banque de Tunisie et des Emirats au 31 décembre 2015 ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note 4.7 aux états financiers qui décrit le fait que la banque a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi portant sur les différents impôts et taxes au titre de la période allant du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2013.

En date du 12 octobre 2015, une notification de redressement a été communiquée à la banque, réclamant ainsi un complément d'impôts et taxes de 8 327 KDT dont 2 779 KDT de pénalités de retards.

A la date du 25 novembre 2015, la BTE a formulé son opposition aux principaux chefs de redressements, néanmoins et jusqu'à la date du présent rapport, aucune suite ne lui a été réservée par l'administration fiscale.

En couverture dudit risque, la banque a estimé et constitué une provision de 3 880 KDT.

Sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, de remarques particulières.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nos remarques ont été consignées dans notre rapport sur le contrôle interne.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret N° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 10 mai 2016

Les Commissaires aux Comptes

Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F

ECC MAZARS

Ahmed BELAIFA

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de la Banque de Tunisie et des Emirats BTE

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre banque et en application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006, l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre conseil d'administration nous a tenus informés de l'opération suivante nouvellement conclue au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2015 :

La BTE a cédé à sa filiale « *Rapid Recouvrement* » dans laquelle elle détient 99,73% de capital un lot de créances totalement provisionnées d'une valeur brute totale de 20.804 KDT moyennant un prix de 15 DT.

Cette opération a été autorisée par votre conseil d'administration du 24 mars 2015.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

1- La BTE a confié à la BTE SICAR, filiale de la banque, divers montants sous forme de fonds gérés. Ces montants ont totalisé jusqu'au 31 décembre 2015 la somme de 18.337 KDT.

En contrepartie de ces fonds gérés, la BTE a perçu en 2015 des intérêts de placements pour un montant de 224 KDT ainsi que des plus-values sur rétrocession pour un montant de 162 KDT.

Par ailleurs, la banque a versé à la BTE SICAR une commission de gestion de l'ordre de 407 KDT.

2- La BTE SICAR bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur et de la franchise des frais de tenue de compte. Les agios créditeurs résultant de ces conditions au titre de l'exercice 2015 s'élèvent à 15 518 DT.

3- En date du 31 Janvier 2007, La BTE et la Tuniso Emiratie SICAV TES ont conclu une convention de dépositaire au terme de laquelle la BTE assure la mission de dépositaire des titres et des fonds appartenant à cette SICAV. En contrepartie de ses services, la BTE perçoit une rémunération de 1 KDT HTVA réglée à terme échu.

Par ailleurs, cette convention fait l'objet d'un avenant en date du 05 Janvier 2009 ayant modifié la rémunération à percevoir par la banque. En effet, la rémunération du dépositaire a été portée à 5 KDT TTC, qui sera réglé par la TES annuellement et à terme échu.

Cet avenant a été autorisé par le Conseil d'Administration réuni le 16 décembre 2009.

4- En date du 06/01/2010, la BTE et la TES ont conclu une convention de distribution en contrepartie de cette prestation de service, la BTE perçoit de la TES une commission de distribution de 0.4% toutes taxes comprises par an calculée sur la base de l'actif net de la TES. Le calcul de ces frais se fera au jour le jour et viendra en déduction de l'actif net de la SICAV. Cette commission sera réglée et servie trimestriellement par la TES à terme échu sur présentation de facture.

Les commissions perçues par la BTE à ce titre se sont élevées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2015 à 173 KDT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration réuni le 16 décembre 2009.

5- Une convention de location portant sur bureau de 30 m² situé dans les locaux de la banque a été signée entre la BTE et la TES. le loyer annuel a été fixé à 1,5 KDT. Cette location est consentie et acceptée pour une durée de trois ans commençant le 1^{er} novembre 2006 et renouvelable par tacite reconduction.

6- La TES bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur et de la franchise pour les frais de tenue de compte. Les agios créditeurs résultant de ces conditions s'élèvent à 23 193 DT.

7- La BTE a signé en 2004 avec la Société « Jerba Aghir », dans laquelle elle détient 43,62% du capital, un protocole d'accord portant mise en place d'un nouvel échéancier pour le remboursement des échéances impayées d'un montant global de 1 451 KDT et relatives à l'emprunt obligataire de 3 250 KDT avalisé par la BTE. Il ressort de cet échéancier un taux d'intérêt annuel égal au taux moyen mensuel du marché monétaire majoré de 3%. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 avril 2004.

8- La BTE a signé en novembre 2004 avec « la Société Nouvelle des Villages de Vacances – SNVV », dans laquelle elle détient 87,43% du capital, un protocole d'accord modifiant le taux d'intérêt relatif à l'échéancier de rééchelonnement signé en septembre 2003 et portant sur des échéances en principal dues par cette dernière au titre des crédits qu'elle a obtenu auprès de la BTE pour 4 481 KDT. Le taux d'intérêt annuel a été porté de 6,75% au taux moyen mensuel du marché monétaire majoré de 2,2%. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 avril 2004.

Au cours de l'exercice 2009, La BTE a signé avec « la Société Nouvelle des Villages de Vacances – SNVV », un contrat de crédit d'un montant de deux millions de dinars portant intérêt égal au taux du TMM majoré de 1,5% ; ce crédit est remboursable sur sept années dont deux années de grâce.

9- La BTE a confié en 2003 à la société «Rapid Recouvrement», , un mandat de recouvrement pour son compte portant sur certaines créances. En rémunération de ses services, le mandataire percevra une commission calculée selon le barème annexé à la convention conclue entre les deux parties. Cette convention a été autorisée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2004.

En outre, la société « Rapid Recouvrement » bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs résultant de ces conditions s'élèvent à 4914 DT.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II 5 du code des sociétés commerciales se présentent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général est fixée par l'arrêté du ministre des finances en date du 15 Décembre 2010. Elle englobe, outre le salaire et les indemnités, la mise à disposition d'une voiture de fonction avec prise en charge des frais d'utilité. Cette rémunération s'est élevée au titre de l'exercice 2015 à un montant brut de 92 KDT et 16 KDT de charges patronales.
- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 Juin 2015. Ces jetons de présence se sont élevés pour l'exercice 2015 à un montant brut de 85 KDT. En outre, les administrateurs siégeant au niveau du comité permanent d'audit interne, du comité des risques et du comité exécutif du crédit, ont bénéficié de rémunérations brutes au titre de l'exercice 2015 de 113 KDT.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n°2001-65 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 2 Mai 2006, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 10 mai 2016

Les Commissaires aux Comptes

Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F

ECC MAZARS

Ahmed BELAIFA

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

FCP AXIS AAA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2015

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP AXIS AAA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP AXIS AAA comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2015, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de 3 613 841 DT, y compris des sommes distribuables de l'exercice s'élevant à 135 486 DT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la société Axis Gestion. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de FCP AXIS AAA, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

En outre, nous formulons l'observation suivante :

- Au 31 décembre 2015, l'actif de FCP AXIS AAA a été employé en valeurs mobilières admises à la cote de la bourse, actions ou parts d'OPCVM, BTA et des emprunts obligataires à hauteur de 84,96% se situant au-dessus de la limite de 80% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille du fonds ce qui induit une insuffisance au niveau du ratio des liquidités et quasi liquidités dont le minimum autorisé est de 20%.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 31 mars 2016

Le Commissaire Aux Comptes :

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

Bilan arrêté au 31/12/2015
(Exprimé en dinar)

		<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
<u>ACTIF</u>			
AC1- Portefeuille-titres		3 091 398	3 859 584
b. Obligations et valeurs assimilées	4.1	3 091 398	3 859 584
AC2- Placements monétaires et disponibilités		547 279	2 027 374
a- Placements monétaires	4.2	236 105	969 753
b- Disponibilités		311 174	1 057 621
AC3- Créances d'exploitation		-	-
TOTAL ACTIF		3 638 677	5 886 958
<u>PASSIF</u>			
PA1- Opérateurs créditeurs	4.5	5 856	4 902
PA2- Autres créditeurs divers	4.6	18 980	19 328
TOTAL PASSIF		24 836	24 230
<u>ACTIF NET</u>			
CP1- Capital	4.7	3 478 348	5 670 070
CP2- Sommes distribuables		135 493	192 658
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		7	28
b - Sommes distribuables de l'exercice		135 486	192 630
ACTIF NET		3 613 841	5 862 728
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		3 638 677	5 886 958

ETAT DE RESULTAT
Période du 01/01/2015 au 31/12/2015
(Exprimé en dinar)

		<u>Exercice clos le 31/12/2015</u>	<u>Exercice clos le 31/12/2014</u>
PR1- Revenus du portefeuille-titres	4.3	181 210	177 301
b. Revenus des obligations et valeurs assimilées		181 210	177 301
PR2- Revenus des placements monétaires	4.4	26 107	59 077
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		207 317	236 378
CH1- Charges de gestion des placements	4.8	(24 884)	(29 198)
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		182 433	207 180
CH2- Autres charges	4.9	(9 743)	(21 468)
RESULTAT D'EXPLOITATION		172 690	185 712
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation		(37 204)	6 918
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		135 486	192 630
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		37 204	(6 918)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(394)	9 325
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		3 912	-
Frais de négociation de titres		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		176 208	195 037

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01/01/2015 au 31/12/2015
(Exprimé en dinar)

	<u>Exercice clos le 31/12/2015</u>	<u>Exercice clos le 31/12/2014</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	176 208	195 037
a- Résultat d'exploitation	172 690	185 712
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(394)	9 325
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	3 912	-
d- Frais de négociation de titres	-	-
AN 2- DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	(152 866)	(204 414)
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	(2 272 229)	555 254
a / Souscriptions	1 461 181	2 130 018
Capital	1 502 723	2 064 381
Régularisation des sommes non distribuables	1 394	1 698
Régularisation des sommes distribuables	(42 936)	63 939
b / Rachats	(3 733 410)	(1 574 764)
Capital	(3 696 838)	(1 531 432)
Régularisation des sommes non distribuables	(2 519)	(1 345)
Régularisation des sommes distribuables	(34 053)	(41 987)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(2 248 887)	545 877
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
en début de l'exercice	5 862 728	5 316 851
en fin de l'exercice	3 613 841	5 862 728
AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u>		
en début de l'exercice	57 013	51 645
en fin de l'exercice	34 951	57 013
VALEUR LIQUIDATIVE	103,397	102,831
TAUX DE RENDEMENT	3,84%	3,45%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT AXIS AAA

FCP AXIS AAA est un fonds commun de placement de catégorie obligataire régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF N° 04-2008 du 31 mars 2008.

Le fonds a été constitué le 06/11/2008.

Le fonds AXIS AAA est un fonds de distribution.

Son portefeuille est composé exclusivement de bons de trésor émis par l'Etat. La politique d'investissement est arrêtée par un comité d'investissement qui définit les choix et les orientations des placements.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 1000 parts de 100 DT chacune.

AMEN BANK est le dépositaire de ce fonds. Le gestionnaire est AXIS CAPITAL GESTION.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-15 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont constitués de bons de trésor assimilables et de bons de trésor zéro coupon et sont évalués, en date d'arrêté, à leur prix d'acquisition

Il est à signaler que le FCP procède à partir du 1^{er} juillet 2011 à l'amortissement linéaire des primes et décotes sur les Bons du Trésor Assimilables. Ainsi, la différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont constitués de bons de trésor à court terme et sont évalués en date d'arrêté à leur prix d'acquisition.

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Note sur les obligations et valeurs assimilées

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2015 à 3 091 398 DT et correspond aux placements en bons du trésor assimilables et en bons du trésor zéro coupon.

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% Actif
Emprunt d'Etat				
BTA 5.6 AOUT 2022	400	383 720	397 339	10,92%
BTA_5.5_03/2019	300	306 750	313 503	8,62%
BTA_5.5_03/2019	200	192 800	203 859	5,60%
BTA 5.6 AOUT 2022	200	192 100	198 765	5,46%
BTA 5.6 AOUT 2022	200	191 900	198 645	5,46%
BTA 5.6 AOUT 2022	200	191 700	198 525	5,46%
BTA 5.6 AOUT 2022	200	191 500	198 405	5,45%
BTA 5.6 AOUT 2022	200	191 300	198 322	5,45%
BTA 5.6 AOUT 2022	200	191 300	198 285	5,45%
BTA 5.6 AOUT 2022	200	191 180	198 010	5,44%
BTA_5.5_03/2019	100	101 700	104 273	2,87%
BTA 5.3% JANVIER 2018	100	98 280	102 881	2,83%
BTA 5.6 AOUT 2022	50	47 575	49 435	1,36%
Total BTA	2 550	2 471 805	2 560 247	70,36%
BTZC				
BTZC_OCTOBRE_2016	200	122 900	177 104	4,87%
BTZC_OCTOBRE_2016	200	122 700	177 040	4,87%
BTZC_OCTOBRE_2016	200	122 600	177 007	4,86%
Total BTZC	600	368 200	531 151	14,60%
Total	3 150	2 840 005	3 091 398	84,96%

Le détail des mouvements intervenus au cours de l'exercice 2015 se détaillent comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition au 31-12-2014	Acquisition de l'exercice	Remboursement ou cession	+/- valeurs réalisées	Coût d'acquisition au 31-12-2015
Emprunt d'Etat					
BTA 5.3% JANVIER 2018	0	98 280	0	0	98 280
BTA 5.25% MARS 2016	194 600	0	200 000	5 400	0
BTA 5.6 AOUT 2022	383 720	0	0	0	383 720
BTA 5.6 AOUT 2022	95 150	0	47 550	-25	47 575
BTA 5.6 AOUT 2022	94 550	0	95 100	550	0
BTA 5.6 AOUT 2022	191 300	0	0	0	191 300
BTA 5.6 AOUT 2022	192 100	0	0	0	192 100
BTA 5.6 AOUT 2022	191 900	0	0	0	191 900
BTA 5.6 AOUT 2022	191 700	0	0	0	191 700
BTA 5.6 AOUT 2022	191 500	0	0	0	191 500
BTA 5.6 AOUT 2022	191 300	0	0	0	191 300
BTA 5.6 AOUT 2022	382 360	0	190 100	-1 080	191 180
BTA_5.5_03/2019	306 750	0	0	0	306 750
BTA_5.5_03/2019	101 700	0	0	0	101 700
BTA_5.5_03/2019	192 800	0	0	0	192 800
BTA_6.75_07/2017	102 000	192 286	292 666	-1 621	0
Total BTA	3 003 430	290 566	825 416	3 224	2 471 805
BTZC					
BTZC_OCTOBRE_2016	184 500	0	185 187	688	0
BTZC_OCTOBRE_2016	122 900	0	0	0	122 900
BTZC_OCTOBRE_2016	122 700	0	0	0	122 700
BTZC_OCTOBRE_2016	122 600	0	0	0	122 600
Total BTZC	552 700	0	185 187	688	368 200
Total	3 556 130	290 566	1 010 603	3 912	2 840 005

4.2- Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève à 236 105 DT au 31-12-2015 et correspond à des placements sous forme de bons de trésor à court terme :

Désignation du titre	Montant du placement	Valeur au 31/12/2015	% Actif
Bons de trésor			
BTC_52 SEMAINES_06092016_5%	174 903	174 940	4,81%
BTC_52 SEMAINES_12042016_4.8%	61 152	61 165	1,68%
Total	236 055	236 105	6,49%

4.3- Revenus du portefeuille - titres

Le solde de ce poste s'élève en 2015 à 181 210 DT et se présente comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Revenus des BTA	152 701	138 761
Revenus des BTZ	28 509	38 540
Total	181 210	177 301

4.4- Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève en 2015 à 26 107 DT et se présente comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Revenus des BTC	20 586	53 439
Revenus des autres placements (<u>Agios Créditeurs</u>)	5 521	5 638
Total	26 107	59 077

4.5- Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend les sommes due par FCP AAA au gestionnaire Axis Capital Gestion et au dépositaire. Elles s'élèvent à 5 856 DT au 31-12-2015 contre 4 902 DT au 31-12-2014.

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Gestionnaire	1 411	1 933
Dépositaire	4 445	2 969
Total	5 856	4 902

4.6- Note sur les autres créditeurs divers

Les autres créditeurs divers s'élèvent à 18 980 DT au 31-12-2015 contre 19 328 DT au 31-12-2014.

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Commissaire aux comptes	16 086	16 091
CMF	270	470
Publications	2 624	2 767
Total	18 980	19 328

4.7- Capital

La variation de l'actif net de l'exercice s'élève à -2 248 887 DT et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	(2 191 722)
Variation de la part Revenu	(57 165)
Variation de l'Actif Net	(2 248 887)

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2015

Montant:	5 670 070
Nombre de titres :	57 013
Nombre de porteurs de parts	86

Souscriptions réalisées

Montant:	1 502 723
Nombre de titres émis :	15 110
Nombre de porteurs de parts nouveaux :	3

Rachats effectués

Montant:	3 696 838
Nombre de titres rachetés :	37 172
Nombre de porteurs de parts sortants :	24

Capital au 31-12-2015

Montant:	3 475 955*
Nombre de titres :	34 951
Nombre de porteurs de parts:	65

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base de la part de capital en début de l'exercice	3 475 955
Variation des + ou- values potentielles sur titres	(394)
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	3 912
Régularisation des SND	(1 125)
Capital au 31/12/2015	3 478 348

4.8- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux dispositions de la convention de dépôt et de gestion conclue par FCP AXIS AAA.

Le total de ces charges s'élève à 24 884 DT en 2015 et se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Rémunération du gestionnaire	18 983	23 298
Rémunération du dépositaire	5 901	5 900
Total	24 884	29 198

4.9- Autres charges

Le total des autres charges s'élève en 2015 à 9 743 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Redevance CMF	4 596	5 641
Rémunération CAC	4 817	15 039
Autres	330	788
Total	9 743	21 468

5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

5.1- Données par part et ratios pertinents

Données par parts	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Revenus des placements	5,932	4,146	5,019	5,201
Charges de gestion des placements	-0,712	-0,512	-0,595	-0,598
Revenu net des placements	5,220	3,634	4,424	4,603
Autres charges	-0,279	-0,377	-0,322	-0,181
Résultat d'exploitation	4,941	3,257	4,102	4,422
Régularisation du résultat d'exploitation	-1,065	0,121	-0,435	-0,477
Sommes distribuables de l'exercice	3,876	3,378	3,667	3,945
Variation + ou - values potentielles sur titres	-0,011	0,164	1,325	-0,460
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,112	0	-1,456	0,074
Frais de négociation de titres	0	0	0	0
+ ou - values sur titres et frais de négociation	0,101	0,164	-0,131	-0,386
Résultat net de l'exercice	5,042	3,422	3,971	4,035
Droits d'entrée et de sortie	0	0	0	0
Résultat non distribuable de l'exercice	0,101	0,164	-0,131	-0,386
Régularisation du résultat non distribuable	-0,032	0,007	0,039	0,039
Sommes non distribuable de l'exercice	0,069	0,17	-0,092	-0,348
Distribution de dividende	3,379	3,667	3,945	3,915
Valeur Liquidative	103,397	102,831	102,949	103,319

Ratios de gestion des placements	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,54%	0,52%	0,52%	0,52%
Autres charges / actif net moyen	0,21%	0,38%	0,28%	0,16%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,83%	3,29%	3,59%	3,83%

5.2 Transactions avec les parties liées

La société AXIS CAPITAL GESTION en sa qualité de gestionnaire de FCP AXIS AAA perçoit :

- Une commission fixe de gestion de 0,35% HT par an calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement ;
- Une commission de surperformance de 20% H.T par an de la différence positive entre la performance de FCP AXIS AAA et celle d'un fonds de référence réalisant une performance identique à celle de l'indice de référence : TMM+0,5% et enregistrant les mêmes souscriptions et rachats que le Fonds réel.

La rémunération d'Axis Capital Gestion s'élève à 18 983 DT TTC au titre de la rémunération fixe de 2015. Le fonds n'a pas comptabilisé de montant au titre de la rémunération de performance variable.

Le dépositaire perçoit une commission annuelle égale à 0,05% de l'actif net en hors taxe avec un minimum de 5000 dinars H.T et un maximum de 15 000 dinars H.T par an. Cette rémunération est payée trimestriellement.

La rémunération du dépositaire s'élève à 5 901 DT TTC au titre de 2015.

FCP HELION ACTIONS PROACTIF

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2015

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP HELION ACTIONS PROACTIF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP HELION ACTIONS PROACTIF, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2015, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de 740 393 DT, y compris des sommes distribuables de l'exercice s'élevant à 5 939 DT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la société HELION CAPITAL. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de FCP HELION ACTIONS PROACTIF, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

En outre, nous formulons les observations suivantes :

- Au 31 décembre 2015, l'actif de FCP HELION ACTIONS PROACTIF a été employé en liquidités et quasi-liquidités à hauteur de 21,58%. Ce taux est en dépassement de la limite de 20% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille du fonds ;
- Au 31 décembre 2015, l'actif de FCP HELION ACTIONS PROACTIF a été employé en des actions émises par Magasin Général à hauteur de 10,03%. Ce taux est en dépassement de la limite de 10% fixée par l'article 29 de la loi n°2001-83 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif ;
- Au cours de l'exercice 2015, l'actif du FCP HELION ACTIONS PROACTIF a été employé en des valeurs mobilières admises à la cote, des titres d'OPCVM et des bons de trésor assimilables (BTA) à des taux se situant au-dessus de la limite de 80% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille du fonds ; et
- Au cours de l'exercice 2015, l'actif net de FCP HELION ACTIONS PROACTIF a été employé en des titres OPCVM à des taux se situant au-dessus de la limite de 5% prévue par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille du fonds. Cette situation a été régularisée au 31 décembre 2015.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 20 Avril 2016

Le Commissaire Aux Comptes :

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

BILAN ARRETE au 31-12-2015

(exprimé en dinar)

		<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
<u>ACTIF</u>			
AC1 - Portefeuille titres		585 901	1 164 436
Actions, valeurs assimilées et droits attachés	4.1	585 901	1 061 850
Obligations et valeurs assimilées	4.2	-	102 586
AC2 - Placements monétaires et disponibilités	4.4	161 272	630 852
Disponibilités		161 272	630 852
Total Actif		747 173	1 795 288
<u>PASSIF</u>			
PA1 - Opérateurs créditeurs	4.5	2 166	11 930
PA2 - Autres créditeurs divers	4.5	4 614	3 617
Total Passif		6 780	15 547
<u>ACTIF NET</u>			
CP1 - Capital	4.6	734 447	1 772 646
CP2 - Sommes distribuables		5 946	7 095
Sommes distribuables des exercices antérieurs		7	1
Sommes distribuables de l'exercice		5 939	7 094
Actif Net		740 393	1 779 741
Total Passif et Actif Net		747 173	1 795 288

ETAT DE RESULTAT
Exercice clos le 31 décembre 2015
(exprimé en dinar)

		Période Du 01/01/2015 Au 31/12/2015	Période Du 01/01/2014 Au 31/12/2014
PR1 - Revenus du portefeuille titres	4.7	47 843	53 814
Dividendes		41 863	46 068
Revenus des obligations et valeurs assimilées		5 980	7 746
PR2 - Revenus des placements monétaires	4.8	13 884	5 364
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		61 727	59 178
CH1 - Charges de gestion des placements	4.9	-39 915	-45 058
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		21 812	14 120
CH2 - Autres charges	4.10	-6 515	-4 351
RESULTAT D'EXPLOITATION		15 297	9 769
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation		-9 358	-2 675
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		5 939	7 094
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		9 358	2 675
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		-154 512	144 817
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		-23 813	-14 198
Frais de négociation de titres		-651	-444
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-163 679	139 944

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Exercice clos le 31 décembre 2015

(exprimé en dinar)

	Période Du 01/01/2015 Au 31/12/2015	Période Du 01/01/2014 Au 31/12/2014
AN1 - <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitations</u>	-163 679	139 944
Résultat d'exploitation	15 297	9 769
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-154 512	144 817
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	-23 813	-14 198
Frais de négociation de titres	-651	-444
AN2 - <u>Distribution de dividendes</u>	-6 957	-1 619
AN3 - <u>Transactions sur le capital</u>	-868 712	433 224
a / Souscriptions	1 162	460 824
Capital	1 149	439 360
Régularisation des sommes non distribuables	18	23 849
Régularisation des sommes distribuables	-5	-2 385
b / Rachats	-869 874	-27 600
Capital	-974 360	-27 465
Régularisation des sommes non distribuables	113 970	-160
Régularisation des sommes distribuables	-9 484	25
Droits de sortie	-	-
Variation de l'actif net	-1 039 348	571 549
AN4 - <u>Actif net</u>		
Début d'exercice	1 779 741	1 208 192
Fin d'exercice	740 393	1 779 741
AN5 - <u>Nombre de parts</u>		
Début d'exercice	16 974	12 655
Fin d'exercice	7 655	16 974
Valeur liquidative	96,720	104,851
AN6 - Taux de rendement (%)	-7,36%	9,93%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31-12-2015

1. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT HELION ACTIONS PROACTIF :

FCP HELION ACTIONS PROACTIF est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 03 novembre 2010 n° 41/2010.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 1000 parts de 100 DT chacune. Sa durée de vie a été fixée à 99 ans.

FCP HELION ACTIONS PROACTIF est un fonds commun de placement de distribution. Le dépositaire de ce fonds est la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT).

Le gestionnaire est HELION CAPITAL.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le 31-12-2010.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2015 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative du 31-12-2015 pour les titres OPCVM.

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués à leur coût d'acquisition.

Il est à signaler que le FCP procède à l'amortissement des primes et décotes sur les Bons du Trésor Assimilables jusqu'à leurs échéances.

Les placements monétaires sont évalués à leur coût d'acquisition.

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% Actif
Actions cotées et droits				
S. Magasin Général	3 275	90 770	74 932	10,03%
NBL	9 339	77 656	69 445	9,29%
CITY CARS	4 150	51 014	55 207	7,39%
ADWYA	8 202	43 979	51 853	6,94%
MONOPRIX	3 444	69 729	48 233	6,46%
CEREALIS	12 392	83 234	46 842	6,27%
TPR	14 038	69 794	43 841	5,87%
UIB	2 783	39 881	43 738	5,85%
ASSAD	7 672	76 120	40 500	5,42%
SOTUVER	13 330	63 855	38 577	5,16%
ONE TECH HOLDING	5 156	33 514	36 040	4,82%
TUNISIE LEASING	1 924	43 511	32 756	4,38%
DA ADWYA 1/12 J010115	8 202	3 665	3 937	0,53%
Total	93 907	746 722	585 901	78,42%

4.2- Obligations et valeurs assimilées :

Ce poste présente un solde nul au 31.12.2015 contre 102 586 dinars au 31.12.2014.

4.3- Note sur les mouvements du portefeuille :

Le tableau ci-dessous récapitule les mouvements du portefeuille au cours de l'exercice 2015 :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31 décembre 2014	1 167 339	3 406	-6 309	1 164 436	
Acquisitions de l'exercice					
Actions admises à la cote de la bourse	219 355			219 355	
Bons de trésor assimilables (BTA)	109 956			109 956	
Actions SICAV	337 924			337 924	
Parts OPCVM	54 025			54 025	
Droits d'attribution	3 665			3 665	
Cessions et remboursements de l'exercice					
Actions admises à la cote de la bourse	-458 497			-458 497	-29 258
Bons de trésor assimilables (BTA)	-206 786			-206 786	3 244
Actions SICAV	-368 292			-368 292	2 201
Parts OPCVM	-111 967			-111 967	
Droits d'attribution					
Variation des plus ou moins value latentes			-154 512	-154 512	
Variation des intérêts courus		-3 406		-3 406	
Soldes au 31 décembre 2015	746 722	-	-160 821	585 901	-23 813

4.4- Note sur les placements monétaires et disponibilités :

DÉSIGNATION	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% actif
DISPONIBILITES				
- AVOIRS EN BANQUE		61 258	61 258	8,20%
- DEPOT A TERME		100 000	100 014	13,39%
TOTAL		161 258	161 272	21,58%

4.5- Note sur les passifs :

Le total passifs au 31 décembre 2015 s'élève à 6 780 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Valeur au 31/12/2015	Valeur au 31/12/2014
Gestionnaire	1 796	3 498
Dépositaire	370	496
Commissions de gestion variables	-	7 936
Total PA1- Opérateurs créditeurs	2 166	11 930
Commissaire aux comptes	3 878	2 829
Publications CMF	300	150
Impôt à payer	360	490
Redevance CMF	76	148
Total PA2- Autres créditeurs divers	4 614	3 617
Total	6 780	15 547

4.6- Capital :

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à – 1 039 348 DT et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	-1 038 199
Variation de la part Revenu	-1 149
Variation de l'Actif Net	-1 039 348

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2015 se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2015

Montant:	1 772 646
Nombre de titres:	16 974
Nombre de porteurs de parts :	12

Souscriptions réalisées

Montant:	1 149
Nombre de titres émis:	11
Nombre de porteurs de parts nouveaux :	0

Rachats effectués

Montant:	974 360
Nombre de titres rachetés:	9 330
Nombre de porteurs de parts sortants:	2

Capital au 31-12-2015

Montant:	799 435(*)
Nombre de titres:	7 655
Nombre de porteurs de parts :	10

(*)Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base part de capital de début d'exercice	799 435
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-154 512
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-23 813
Frais de négociation de titres	-651
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	113 988
Capital au 31-12-2015	734 447

4.7- Revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2015 Au 31/12/2015	Période Du 01/01/2014 Au 31/12/2014
Dividendes	41 863	46 068
Des actions cotées	38 244	25 517
Des titres OPCVM	3 619	20 551
Revenus des obligations et valeurs assimilées	5 980	7 746
Intérêts courus	5 980	7 746
Total	47 843	53 814

4.8- Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31-12-2015 à 13 884 DT et s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2015 Au 31/12/2015	Période Du 01/01/2014 Au 31/12/2014
Intérêts des billets de trésorerie	-	2 108
Intérêts sur les avoirs bancaires	13 884	3 256
Total	13 884	5 364

4.9- Note sur les charges de gestion des placements :

Le total de ces charges s'élève à 39 915 DT au 31-12-2015 et elles se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2015 Au 31/12/2015	Période Du 01/01/2014 Au 31/12/2014
Rémunération du Gestionnaire	38 015	43 290
Rémunération du Dépositaire	1 900	1 768
Total	39 915	45 058

4.10- Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2015 à 6 515 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2015 Au 31/12/2015	Période Du 01/01/2014 Au 31/12/2014
Redevance CMF	1 611	1 498
Rémunération CAC	4 444	2 706
Autres charges	460	147
Total	6 515	4 351

5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS :

5.1- Données par parts et ratios pertinents

Données par part	2015	2014	2013	2012
Revenus des placements	8,064	3,486	5,545	2,619
Charges de gestion des placements	-5,215	-2,655	-3,899	-2,715
Revenu net des placements	2,849	0,832	1,647	-0,096
Autres charges	-0,851	-0,256	-0,526	-0,209
Résultat d'exploitation (1)	1,998	0,576	1,120	-0,305
Régularisation du résultat d'exploitation	-1,222	-0,158	-0,593	-0,120
Somme distribuables de l'exercice	0,776	0,417	0,527	-0,425
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-20,184	8,532	-10,487	-1,176
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-3,111	-0,836	2,061	1,198
Frais de négociation de titres	-0,085	-0,026	-0,101	-0,070
Plus ou moins values sur titres et frais de négociation (2)	-23,380	7,669	-8,527	-0,632
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	-21,382	8,245	-7,407	-0,937
Droits d'entrées et droits de sorties	0,000	0,000	0,257	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	-23,380	7,669	-8,270	-0,632
Régularisation du résultat non distribuable	14,890	1,396	2,479	1,248
Sommes non distribuables de l'exercice	-8,490	9,065	-5,791	0,616
Distribution de dividendes	0,417	0,103	0,000	0,999
Valeur liquidative	96,720	104,851	95,471	100,733
Ratios de gestion des placements				
Charges de gestion des placements/actif net moyen	2,48%	3,01%	2,48%	2,89%
Autres charges/actif net moyen	0,40%	0,29%	0,33%	0,22%
Résultat distribuable de l'exercice/actif net moyen	0,37%	0,47%	0,34%	-0,45%

5.2 Transactions avec les parties liées :

- En rémunération des services de gestion du FCP, le gestionnaire perçoit une commission annuelle de gestion de 2% HT de l'actif net, calculée quotidiennement et réglée mensuellement.

En plus de ces frais fixes, il existe une commission de surperformance qui vise à rémunérer la société de gestion dès que le FCP dépasse ses objectifs. Cette commission est facturée au FCP si la performance est positive. Elle est de 20% HT de la différence, si elle est positive, entre la performance du fonds et la moitié (50%) de la performance de l'indice Tunindex.

Les frais de gestion s'élèvent à 38 015 DT au 31-12-2015.

- La convention du dépositaire qui lie la BIAT et le gestionnaire de FCP HELION ACTIONS PROACTIF prévoit le paiement d'une rémunération annuelle de 0,10% (HT) de l'actif net avec un minimum de 1 000 DT (HT) par an. Cette rémunération calculée quotidiennement, est réglée trimestriellement à terme échu. Elle s'élève à 1 900 DT au 31-12-2015.

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2016

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «FIDELITY OBLIGATIONS SICAV» pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2016, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 243.478.182, un actif net de D : 242.598.631, et un bénéfice de la période de D : 2.209.825.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «FIDELITY OBLIGATIONS SICAV», comprenant le bilan au 31 mars 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2016, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

4. Les emplois en titres émis par l'« AMEN BANK » représentent à la clôture de la période 10,24% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Tunis, le 27 Avril 2016

Le Commissaire Aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2016
(en dinars)

ACTIF	Note	31/03/2016	31/03/2015	31/12/2015
Portefeuille-titres	4	186 753 616	201 296 146	190 539 640
Obligations et valeurs assimilées		178 492 663	194 233 452	183 163 834
Titres OPCVM		8 260 953	7 062 694	7 375 806
Placements monétaires et disponibilités		56 693 070	39 654 749	37 255 199
Placements monétaires	5	45 335 449	36 179 379	33 798 669
Disponibilités		11 357 621	3 475 370	3 456 530
Créances d'exploitation	6	31 496	113 507	359 729
TOTAL ACTIF		243 478 182	241 064 402	228 154 568
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	532 948	537 879	510 796
Autres créditeurs divers	8	346 603	20 728	19 355
TOTAL PASSIF		879 551	558 607	530 151
ACTIF NET				
Capital	9	230 924 485	228 806 165	218 571 386
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice clos		9 560 999	9 462 886	235
Sommes distribuables de l'exercice en cours		2 113 147	2 236 744	9 052 796
ACTIF NET		242 598 631	240 505 795	227 624 417
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		243 478 182	241 064 402	228 154 568

ETAT DE RESULTAT
(en dinars)

	Note	Période du 01/01 au 31/03/2016	Période du 01/01 au 31/03/2015	Année 2015
Revenus du portefeuille-titres	10	2 220 035	2 356 569	9 990 948
Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 220 035	2 356 569	9 341 487
Revenus des titres OPCVM		-	-	649 461
Revenus des placements monétaires	11	495 090	548 086	1 886 729
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 715 125	2 904 655	11 877 677
Charges de gestion des placements	12	(533 549)	(538 480)	(2 102 039)
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 181 576	2 366 175	9 775 638
Autres charges	13	(60 938)	(60 886)	(237 737)
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 120 638	2 305 289	9 537 901
Régularisation du résultat d'exploitation		(7 491)	(68 545)	(485 105)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		2 113 147	2 236 744	9 052 796
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		7 491	68 545	485 105
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		110 498	71 662	32 650
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(21 311)	(15)	(416 601)
RESULTAT DE LA PERIODE		2 209 825	2 376 936	9 153 950

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(en dinars)

	<i>Période du 1/01 au 31/03/2016</i>	<i>Période du 1/01 au 31/03/2015</i>	<i>Année 2015</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	2 209 825	2 376 936	9 153 950
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION			
Résultat d'exploitation	2 120 638	2 305 289	9 537 901
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	110 498	71 662	32 650
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(21 311)	(15)	(416 601)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	-	(8 648 573)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	12 764 389	(14 780 836)	(25 790 655)
Souscriptions			
- Capital	94 888 071	94 231 458	453 602 544
- Régularisation des sommes non distribuables	18 170	13 503	(426 429)
- Régularisation des sommes distribuables	4 334 331	4 304 429	14 905 134
Rachats			
- Capital	(82 623 990)	(108 357 128)	(477 557 289)
- Régularisation des sommes non distribuables	(18 339)	(15 740)	474 086
- Régularisation des sommes distribuables	(3 833 854)	(4 957 358)	(16 788 701)
VARIATION DE L'ACTIF NET	14 974 214	(12 403 900)	(25 285 278)
ACTIF NET			
En début de période	227 624 417	252 909 695	252 909 695
En fin de période	242 598 631	240 505 795	227 624 417
NOMBRE D'ACTIONS			
En début de période	2 157 736	2 393 855	2 393 855
En fin de période	2 278 807	2 254 620	2 157 736
VALEUR LIQUIDATIVE	106,459	106,672	105,492
TAUX DE RENDEMENT	0,92%	0,97%	3,82%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2016

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 12 JUIN 2002 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 25 Décembre 2001.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, FIDELITY OBLIGATIONS SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de FIDELITY OBLIGATIONS SICAV est confiée à la société d'intermédiation en Bourse MAC-SA, le dépositaire étant AMEN BANK.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2016, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont comptabilisés et présentés sous une rubrique distincte de l'actif figurant au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date de clôture, ces titres restent évalués à leur coût d'acquisition.

La contrepartie reçue est comptabilisée et présentée au niveau du passif sous le poste « PA2-Autres créiteurs divers » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « CH 2- Autres charges ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du cessionnaire. La valeur de la contrepartie donnée est comptabilisée et présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date de clôture, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2016 à D : 186.753.616 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2016	% Actif net
<u>Obligations et valeurs assimilées</u>		167 684 179	178 492 663	73,58%
Obligation de sociétés		92 691 257	95 066 358	39,19%
AB SUB 2008-01 A	20 000	1 066 560	1 114 576	0,46%
AB SUB 2008-01 A	15 000	799 920	835 932	0,34%
AB SUB 2008-01 B	20 000	1 300 000	1 363 024	0,56%
AB SUB 2009 TF 5.45%	10 000	599 860	613 012	0,25%
AB SUB 2009 TV TMM+0.85%	60 000	3 599 219	3 676 594	1,52%
AB SUB 2010 TV TMM+0.85%	80 000	5 332 542	5 466 933	2,25%
AB SUB 2010 TV TMM+0.85%	10 000	666 568	683 366	0,28%
AB SUB 2011/1 TF	25 000	1 500 000	1 537 200	0,63%
AB SUB 2011/1 TV TMM+1%	25 000	1 500 000	1 533 740	0,63%
AB SUB 2012 TF 6.25%	12 000	840 000	862 666	0,36%
AB SUB 2012 TV TMM+1.3%	38 000	2 660 000	2 725 786	1,12%
AB SUB 2014 7.35% A	20 000	1 600 000	1 608 736	0,66%
AB SUB 2014 7.35% A	20 000	1 600 000	1 608 736	0,66%
AB SUB 2014 7.35% A	10 000	800 000	804 368	0,33%
AMEN BANK 2007	40 000	400 000	402 880	0,17%
AIL 2011-1 TF 5.75%	5 000	100 000	104 260	0,04%
AIL 2011-1 TF 5.75%	2 500	50 000	52 130	0,02%
AIL 2012/1 TF 6%	20 000	800 000	833 872	0,34%
AIL 2014-1 TF 7.3%	10 000	800 000	831 272	0,34%
ATB 2007/1	50 000	3 400 000	3 553 160	1,46%
ATB 2007/1 B TMM+1.25%	30 000	1 500 000	1 559 712	0,64%
ATB SUB 2009 A2	20 000	1 000 000	1 037 088	0,43%
ATB SUB 2009 B1	5 000	450 000	467 820	0,19%
ATB SUB 2009 B2	10 000	933 330	971 586	0,40%
ATB SUB 2009 TV TMM+0.75%	20 000	1 000 000	1 036 992	0,43%
ATL 2009/2 TF 5.25%	5 000	100 000	102 144	0,04%
ATL 2009/2 TV TMM+0.75%	20 000	400 000	408 640	0,17%
ATL 2010/2 TF 5.5%	10 000	400 000	404 472	0,17%
ATL 2011 TF 6.25%	5 000	300 000	302 008	0,12%
ATL 2011 TF 6.25%	5 000	300 000	302 008	0,12%
ATL 2011 TF 6.25%	2 100	126 000	126 843	0,05%
ATL 2012-1 TF 6.15%	13 000	520 000	541 590	0,22%
ATL 2012-1 TF 6.15%	10 000	400 000	416 608	0,17%

ATL 2013-1 TF 6.8%	10 000	1 000 000	1 051 280	0,43%
ATL 2013-1 TF 6.8%	10 000	1 000 000	1 051 280	0,43%
ATL 2013-1 TF 6.8%	2 000	200 000	210 256	0,09%
ATL 2013-2 TF 7.2%	20 000	2 000 000	2 044 064	0,84%
ATL 2013-2 TF 7.2%	5 000	500 000	511 016	0,21%
ATL 2013-2 TF 7.2%	5 000	500 000	511 016	0,21%
ATL 2014/1 TF 7.3%	5 000	300 000	300 720	0,12%
ATL 2014/1 TF 7.3%	10 000	600 000	601 440	0,25%
ATL 2014/2 B TF 7.2%	5 000	400 000	420 020	0,17%
ATL 2014/2 B TF 7.2%	5 000	400 000	420 020	0,17%
ATL 2014/2 C TF 7.35%	5 000	500 000	525 544	0,22%
ATL 2014/2 C TF 7.35%	5 000	500 000	525 544	0,22%
ATL 2015/1 TF 7.65%	5 000	500 000	521 988	0,22%
ATL 2015/2 CAT A TF 7.5%	5 000	500 000	502 952	0,21%
ATL 2015/2 CAT A TF 7.5%	5 000	500 000	502 952	0,21%
ATL 2015/2 CAT C TF 7.75%	5 000	500 000	503 048	0,21%
ATL 2015/2 CAT C TF 7.75%	5 000	500 000	503 048	0,21%
EO SUBORDONNE ATL 2008	15 000	900 000	930 516	0,38%
ATTI LEAS 2014/1 TF7.2%B	4 000	320 000	335 200	0,14%
ATTI LEAS 2014/1 TF7.35%C	3 500	350 000	366 971	0,15%
ATTIJ LEAS 2012/2 6.3% B	10 000	400 000	405 800	0,17%
ATTIJ LEAS 2014 CAT A 7.5%	2 500	200 000	203 124	0,08%
ATTIJ LEAS 2014 CATB 7.75%	2 500	250 000	254 034	0,10%
ATTIJ LEAS 2015-2 A 7.7%	2 000	200 000	203 299	0,08%
ATTIJ LEASING 2011 TF 6%	20 000	400 000	404 160	0,17%
ATTIJ LEASING 2012/1 TF 6.25%	20 000	800 000	833 424	0,34%
ATTIJ BANK SUB2015A 7.4%	4 000	400 000	409 965	0,17%
BH 2013/1 TF 6.8%	2 000	142 800	148 680	0,06%
BH 2013-1 TF 6.80%	10 000	714 280	743 768	0,31%
BTE 2009 TF 5.25%	15 000	600 000	613 740	0,25%
BTE 2010 CA TF 5.2%	10 000	500 000	511 224	0,21%
BTE 2010 CB TF 5.85%	16 500	1 237 500	1 268 758	0,52%
BTE 2011 B TF 6.25%	6 000	480 000	483 418	0,20%
BTE 2011 B TF 6.25%	20 000	1 600 000	1 611 392	0,66%
BTE 2011 B TF 6.25%	5 000	400 000	402 848	0,17%
BTK 2012/1 TF 6.30%	20 000	1 142 900	1 164 516	0,48%
BTK 2012-1 TF 6.30%	1 500	85 717	87 339	0,04%
BTK 2014/1 A TF 7.35%	5 000	400 000	406 940	0,17%
CHO 2009 TV TMM+1%	6 000	300 000	304 723	0,13%
CHO COMPANY 2009 TV TMM+1	3 000	150 000	151 586	0,06%
CIL 2008 TV TMM+1.5%	20 000	1 200 000	1 211 616	0,50%

CIL 2012/1 TF 6%	2 500	50 000	50 014	0,02%
CIL 2012/1 TF 6%	1 000	20 000	20 006	0,01%
CIL 2012/2 TF 6.5%	5 000	200 000	201 112	0,08%
CIL 2012/2 TF 6.5%	5 800	232 000	233 290	0,10%
CIL 2013/1 TF 7.25%	5 000	500 000	509 192	0,21%
CIL 2013/1 TF 7.25%	2 500	250 000	254 596	0,10%
CIL 2013/1 TF 7.25%	2 500	250 000	254 596	0,10%
CIL 2014/1 TF 7.20%	10 000	800 000	832 864	0,34%
CIL 2015/1 TF 7.65%	5 000	500 000	524 328	0,22%
CIL 2015/2 TF 7.65%	4 000	400 000	410 301	0,17%
CIL 2016/1 TF 7.50%	7 000	706 214	701 017	0,29%
HL 2012/1 TF 6.75%	20 000	800 000	821 888	0,34%
HL 2013/1 TF 6.9%	20 000	1 200 000	1 257 728	0,52%
HL 2013/2 TF 7.2% A	10 000	600 000	603 120	0,25%
HL 2013/2 TF 7.35%	20 000	2 000 000	2 010 608	0,83%
HL 2014/1 7.65% A TF	5 000	400 000	410 328	0,17%
HL 2014/1 7.8% B TF	5 000	500 000	513 128	0,21%
HL 2014/1 CAT A 7.65%	15 000	1 200 000	1 230 900	0,51%
HL 2014/1 CAT B 7.8%	15 000	1 500 000	1 539 384	0,63%
HL 2015/1 CAT B 7.8%	100	10 000	10 574	0,00%
HL SUB 2015/1 CAT A 7.72%	2 500	250 000	255 400	0,11%
HL SUB 2015/1 CAT B 7.92%	2 500	250 000	255 540	0,11%
MEUBLATEX 2008 TF 5.4%	1 000	20 000	20 514	0,01%
MEUBLATEX INDUS 2010/ 5.3%	3 000	120 000	124 843	0,05%
MODERN LEASING TF 6.5%	5 000	400 000	402 444	0,17%
SERVICOM TF 6.9%	2 500	100 000	100 152	0,04%
SERVICOM TF 6.9%	1 500	60 000	60 091	0,02%
EO STB 2008/1	50 000	3 600 000	3 766 920	1,55%
STB 2008/2	40 000	2 250 000	2 263 760	0,93%
STB 2010/1 TV TMM+0.7%	25 000	1 000 000	1 001 044	0,41%
STB 2011 TF 6.1%	20 000	856 800	864 224	0,36%
TL 2011/3 TF 5.85%	15 000	300 000	302 412	0,12%
TL 2011-1 TF 5.75%	12 500	250 000	259 330	0,11%
TL 2011-1 TV TMM+0.9%	12 500	250 000	258 870	0,11%
TL 2011-2 TF 5.95%	20 000	400 000	408 064	0,17%
TL 2012/1 TF 6.15%	3 450	138 000	143 730	0,06%
TL 2013/1 TF 7.25%	6 000	600 000	617 064	0,25%
TL 2013/1 TF 7.25%	4 000	400 000	411 376	0,17%
TL 2013-2 TF 7.6%	10 000	1 000 000	1 009 304	0,42%
TL 2014-1 TF 7.2%	10 000	800 000	842 680	0,35%
TL 2015-1 CAT B TF 7.85%	10 000	1 000 000	1 055 248	0,43%
TL 2015-2 CAT A TF 7.50%	5 000	500 000	502 300	0,21%
TL 2015-2 CAT B TF 7.75%	5 000	500 000	502 380	0,21%
UIB 2011/1 TF 6.3% B	15 000	1 200 000	1 236 288	0,51%
UIB 2011/2 TF 5.9%	20 000	856 840	863 440	0,36%

UIB 2011/2 TF 5.9%	2 000	85 684	86 344	0,04%
UIB 2012/1 TF6.3% CAT A	7 500	428 523	433 294	0,18%
UNIFACTOR 2013 TF 7%	10 000	600 000	615 424	0,25%
UNIFACTOR 2013 TF 7%	7 000	420 000	430 797	0,18%
UNIFACTOR 2013 TF 7%	2 000	120 000	123 085	0,05%
UNIFACTOR 2015 TF 7.45%	1 000	100 000	100 586	0,04%
UNIFACTOR 2015 TF 7.45%	5 000	500 000	502 932	0,21%
UNIFACTOR 2015 TF 7.45%	5 000	500 000	502 932	0,21%
UNIFACTOR 2015 TV TMM+2.5%	3 000	300 000	301 589	0,12%
Emprunts national		2 008 518	2 102 250	0,87%
EMPNAT 2014/CAT/C/2	10 000	1 000 000	1 039 280	0,43%
EMPNAT 2014/CAT/B	106 221	1 008 518	1 062 970	0,44%
Bons du trésor assimilables		59 433 044	60 476 877	24,93%
BTA 10 ANS 5.5% 2019	19 000	19 307 600	19 149 421	7,89%
BTA 10-07/2017 (10 ANS)	4 600	4 998 930	4 856 624	2,00%
BTA 5.5% OCTOBRE 2020	2 500	2 404 450	2 485 917	1,02%
BTA 5.6% 08/2022 (12 ANS)	22 919	21 833 983	22 947 044	9,46%
BTA 6.90 05/2022 (15 ANS)	5 417	5 943 481	5 962 599	2,46%
BTA 7 ANS 5.5% 10/2018	1 500	1 476 900	1 519 748	0,63%
BTA 7 ANS 5.5% FEV 2020	3 000	2 887 500	2 951 561	1,22%
BTA 7ANS 5.5% 10/2018	600	580 200	603 963	0,25%
Bons du trésor zéro coupon		13 551 360	20 847 178	8,59%
BTZC101210	1 200	643 500	940 456	0,39%
BTZC161010	22 400	12 907 860	19 906 722	8,21%
Titres OPCVM		7 852 603	8 260 953	3,41%
ATTIJARI OBLIG SICAV	19 875	2 064 154	2 058 653	0,85%
FCP CAPITAL ET GARANT	600	600 000	908 167	0,37%
FCP HELION MONEO	4 893	502 022	513 520	0,21%
GENERALE OBLIG SICAV	2 923	300 087	301 402	0,12%
MAXULA INVST SICAV	9 976	1 027 556	1 060 329	0,44%
MAXULA PLACEMENT SICAV	4 949	510 253	516 423	0,21%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	1 366	144 605	144 437	0,06%
SANADETT SICAV	1 297	142 315	142 378	0,06%
SICAV ENTREPRISE	17 518	1 805 602	1 856 260	0,77%
UGFS BONDS FUNDS	74 311	756 009	759 384	0,31%
TOTAL		175 536 782	186 753 616	76,98%
Pourcentage par rapport au total actifs				76,70%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2016 à D : 45.335.449 se détaillant comme suit :

		Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2016	% actif net
Billets de trésorerie émis par les sociétés cotées			1 810 178	1 823 162	0,75%
ou bénéficiaire d'une notation:					
BT SITS	au 05/04/2016 à 8,40%	pour 90 jours	288 662	289 958	0,12%
BT AMS	au 20/04/2016 à 8,40%	pour 50 jours	291 263	292 574	0,12%
BT AMS	au 15/08/2016 à 8,50%	pour 160 jours	247 694	249 124	0,10%
BT SITS	au 22/05/2016 à 8,50%	pour 90 jours	245 887	249 817	0,10%
BT AMS	au 19/06/2016 à 8,40%	pour 110 jours	244 995	246 406	0,10%
BT AMS	au 04/10/2016 à 8,50%	pour 210 jours	491 677	495 283	0,20%
Comptes à terme			18 500 000	18 608 374	7,67%
Placement au 03/10/2017 (au TMM+1,00%)			1 000 000	1 021 479	0,42%
Placement au 19/06/2016 (au taux fixe 6,55%)			1 500 000	1 561 634	0,64%
Placement au 25/02/2019 (au TMM+0,90%)			4 000 000	4 016 125	1,66%
Placement au 28/02/2019 (au TMM+0,90%)			1 000 000	1 003 695	0,41%
Placement au 25/05/2016 (au taux fixe 5,60%)			1 000 000	1 004 407	0,41%
Placement au 31/07/2016 (au taux fixe 4,72%)			10 000 000	10 001 034	4,12%
Certificats de dépôt			10 862 212	10 900 611	4,49%
Certificat de dépôt HL au 12/04/2016 (au taux de 4,97%)			1 995 594	1 997 574	0,82%
Certificat de dépôt HL au 16/05/2016 (au taux de 7,55%)			985 180	989 241	0,41%
Certificat de dépôt HL au 23/05/2016 (au taux de 7,55%)			1 970 359	1 976 199	0,81%
Certificat de dépôt HL au 31/05/2016 (au taux de 7,55%)			1 970 359	1 975 874	0,81%
Certificat de dépôt HL au 05/06/2016 (au taux de 7,55%)			985 180	987 774	0,41%
Certificat de dépôt HL au 12/06/2016 (au taux de 7,55%)			985 180	992 521	0,41%
Certificat de dépôt HL au 13/06/2016 (au taux de 7,55%)			985 180	991 370	0,41%
Certificat de dépôt HL au 14/06/2016 (au taux de 7,55%)			985 180	990 058	0,41%
Pensions livrées			14 000 264	14 003 302	5,77%
Pension livrée au 07/04/2016 (au taux de 4,22%)			5 000 094	5 001 136	2,06%
Pension livrée au 14/04/2016 (au taux de 4,22%)			5 000 094	5 001 193	2,06%
Pension livrée au 21/04/2016 (au taux de 4,22%)			4 000 076	4 000 973	1,65%
TOTAL			45 172 654	45 335 449	18,69%
Pourcentage par rapport au total des actifs					18,62%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2016 à D : 31.496, contre un solde de D : 113.507, à la même date de l'exercice 2015 et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2016</u>	<u>31/03/2015</u>	<u>31/12/2015</u>
Intérêts à recevoir sur les dépôts à vue	25 156	25 606	21 506
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	-	72 636	332 697
Autres débiteurs	6 340	15 265	5 526
Total	31 496	113 507	359 729

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/03/2016 à D : 532.948 , contre D : 537.879, à la même date de l'exercice 2015 et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2016</u>	<u>31/03/2015</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération du gestionnaire	532 948	537 879	510 796
Total	532 948	537 879	510 796

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2016 à D : 346.603, contre D : 20.728 au 31/03/2015 et s'analyse comme suit :

	<u>31/03/2016</u>	<u>31/03/2015</u>	<u>31/12/2015</u>
Redevance du CMF	21 198	20 728	19 355
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	325 405	-	-
Total	346 603	20 728	19 355

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 31 mars 2016, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2015

Montant	218 571 386
Nombre de titres	2 157 736
Nombre d'actionnaires	3 537

Souscriptions réalisées

Montant	94 888 071
Nombre de titres émis	936 735
Nombre d'actionnaires nouveaux	217

Rachats effectués

Montant	(82 623 990)
Nombre de titres rachetés	(815 664)
Nombre d'actionnaires sortants	(260)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	110 498
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(21 311)
Régularisation des sommes non distribuables	(169)

Capital au 31-03-2016

Montant	230 924 485
Nombre de titres	2 278 807
Nombre d'actionnaires	3 494

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2016 à D : 2.220.035, contre D : 2.356.569 pour la même période de l'exercice 2015, se détaillant ainsi :

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2016</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2015</i>	Année 2015
<u>Revenus des obligations</u>	<u>1 226 600</u>	<u>1 382 915</u>	<u>5 371 130</u>
- Intérêts	1 226 600	1 382 915	5 371 130
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>993 435</u>	<u>973 654</u>	<u>3 970 357</u>
- Intérêts des BTA et BTZC	993 435	973 654	3 970 357
<u>Revenus des OPCVM</u>	-	-	<u>649 461</u>
- Dividendes	-	-	649 461
TOTAL	2 220 035	2 356 569	9 990 948

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2016 à D : 495.090, contre D : 548.086 pour la même période de l'exercice 2015, se détaillant ainsi :

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2016</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2015</i>	Année 2015
Intérêts des billets de trésorerie	46 663	325 430	682 522
Intérêts des comptes à terme	194 719	170 762	638 551
Intérêts des dépôts à vue	26 401	27 042	110 136
Intérêts des certificats de dépôts	183 026	13 956	441 767
Intérêts des pensions livrées	43 765	-	-
Autres	516	10 896	13 753
TOTAL	495 090	548 086	1 886 729

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2016 au 31/03/2016 à D : 533.549 , contre D : 538.480 pour la période allant du 01/01/2015 au 31/03/2015, et se détaille ainsi :

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2016</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2015</i>	Année 2015
Rémunération de gestionnaire	533 549	538 480	2 102 039
TOTAL	533 549	538 480	2 102 039

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01/2016 au 31/03/2016 à D : 60.938 contre D : 60.886, pour la même période de l'exercice 2015, et se détaillent ainsi :

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2016</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2015</i>	Année 2015
Redevance du CMF	60 288	60 846	237 518
Services bancaires et assimilés	650	40	219
TOTAL	60 938	60 886	237 737

Note 14 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de "FIDELITY OBLIGATIONS SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,75% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'« AMEN BANK», assure la fonction de dépositaire des fonds et des titres, sa rémunération est prise en charge par le gestionnaire.

Rémunération des distributeurs :

MAC-SA et AMEN BANK assurent la distribution des titres de FIDELITY OBLIGATIONS SICAV. La commission de distribution revenant à AMEN BANK est supportée par le gestionnaire.